

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme GISÈLE GALLICHAN, présidente
 M. JOHN HAEMMERLI, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT
DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE LACHENAIE
(SECTEUR NORD)**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 28 janvier 2003, à 19 h 30
Club de Golf Le Versant Inc.
2075, Côte Terrebonne
Terrebonne

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 28 JANVIER 2003

SÉANCE DE LA SOIRÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Richard Bernaquez.....	2
Mme Diane Lacerte	8
M. Mario Desrosiers	33
M. Marc-André Bernier	42
Mme Lyne Jetté	47
M. Bruno Cloutier.....	55
M. Karel Ménard	62
M. François Valiquette.....	68
M. Danick Grenon	81
Mme Manon Fortin	87
M. René Cyr.....	96
M. Richard Bernaquez.....	101
M. Sean Morgan	138
Mme Diane Lacerte	142
M. Jacques Vautour	155

SÉANCE DU 28 JANVIER 2003
SÉANCE DE LA SOIRÉE

MADAME LA PRÉSIDENTE :

5

Alors, c'est la suite de la première partie de l'audience publique sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Lachenaie par Usine de triage Lachenaie Ltée.

10

Nous avons donc convenu que cette soirée serait, en priorité et dans sa majeure partie, consacrée à la question des impacts sur la santé.

15

Je vais donc momentanément suspendre la suite actuelle et normale du registre. Et je vais demander aux personnes qui sont déjà inscrites et qui n'ont pas été appelées hier soir parce que nous avons, parce que c'était la première soirée d'audience, commencé tardivement la période de questions -- et celle aussi de cet après-midi -- si les questions étaient des questions prévues sur la santé, je vais les appeler donc tout de suite. Et ces personnes-là, que j'appellerai, si leurs questions ne portent pas nécessairement sur la santé, ne vous inquiétez pas, je vous garde là, vous êtes en banque, et je reviendrai à vous à la première occasion.

20

Alors, je vous mentionne la présence, du côté du promoteur, de monsieur Sylvain Loranger, qui est toxicologue. Il est au bout de la première table.

25

Et monsieur Bélanger, docteur Bélanger cet après-midi nous disait que le toxicologue qu'il avait contacté, avait un problème de disponibilité mais, une belle surprise, monsieur Mathieu Valcke est avec nous ce soir. Alors, il est là en support au docteur Bélanger.

Alors, de part et d'autre, vous avez des toxicologues qui sont présents.

30

Alors, ce que je vais donc faire, je vais appeler par quelques blocs, là, de trois (3) ou quatre (4) personnes, les noms qui n'ont pas été appelés et qui étaient inscrits depuis hier soir. Et j'aimerais que ces personnes, si les questions portaient sur la santé, que vous leviez la main et je vous appellerai immédiatement.

35

Alors, donc, j'ai les noms de monsieur Daniel Lepage, de monsieur Richard Bernaquez, madame Diane Lacerte.

Est-ce que, madame, c'était une question sur la santé?

40

Dans le cas de monsieur Lepage, est-ce que c'était une question sur la santé?

Dans le cas de monsieur Bernaquez? Alors, c'était une question sur la santé?

M. RICHARD BERNAQUEZ :

45

Non mais j'aimerais quand même la poser, Madame la Présidente.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

50

Bon. Alors, vous étiez inscrit avant madame Lacerte.

Mais est-ce que tout le monde convient, là, que ce soir nous allons en priorité, à cause de la disponibilité des toxicologues qui étaient là, parce que, après ça, nous ne pourrions pas avoir nécessairement les spécialistes, que nous consacrons l'essentiel du début de la soirée en tout cas -- est-ce qu'on peut penser, monsieur Bernaquez, que je pourrais vous revenir tout de suite après si le bloc est terminé?

55

M. RICHARD BERNAQUEZ :

60

J'aimerais autant la poser tout de suite, Madame la Présidente.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

65

Bon. Alors, allons-y. Elle sera brève. Elle sera brève? Parce que vous étiez en premier, là. Et après ça, ça y est pour le bloc santé.

M. RICHARD BERNAQUEZ :

70

Bonsoir, Madame.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Oui.

75

M. RICHARD BERNAQUEZ :

Bonsoir, Monsieur le Commissaire.

80

Mon nom est Richard Bernaquez. Je demeure au 1981 Jean-Pierre dans le secteur de la Presqu'île à LeGardeur.

Madame la Présidente, vous nous avez mentionné, et ce, à maintes reprises, de ne pas sous-estimer les recommandations du BAPE au ministère de l'Environnement. Madame, je me permets de reprendre trois (3) citations qui sont sur des informations diffusées par le BAPE.

85

La première, Madame:

90

« Outre le volet technique, le ministre est intéressé à connaître l'avis du citoyen sur le projet afin d'avoir une vue pratique et non seulement théorique du projet. L'étude d'impact lui permettra de demander au public son opinion sur le projet en tant qu'expert du milieu concerné. Il mandate donc le BAPE pour rendre l'étude d'impact accessible à la population. »

95

Deuxième citation :

« Seul le citoyen est en mesure de fournir au ministère un certain type d'information. »

100

Troisième citation :

« La raison d'être du BAPE est donc de permettre au citoyen d'avoir un droit de parole sur les projets qui le concerne. »

105

Puis il y en avait six (6), sept (7).

110

Madame la Présidente, comment, Madame la Présidente, avec une audience en après-midi, visite du site en matinée, et ce, jour de semaine, comment un honnête citoyen, monsieur tout le monde, qui travaille de jour, peut se permettre de suivre les travaux de la Commission? Je vous demande, Madame.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

115

Le BAPE a, je l'ai dit hier soir, un quart de siècle d'existence et de fonctionnement, de mécanique de fonctionnement. Et, après cent soixante-quinze (175) et plus enquêtes, médiations, cette façon de faire, c'est celle qui est établie. C'est dans la mécanique.

120

Nous avons des soirs de consacrés. Les gens qui ne peuvent pas être disponibles sont là l'après-midi. Ceux qui sont plus disponibles le soir, sont là le soir. Et nous fonctionnons comme nous le faisons depuis, en tout cas, à ma connaissance, je vous ai dit, je suis au BAPE depuis bientôt six (6) ans, cette mécanique a donné ses preuves. Et les commissions ont toujours, à ma connaissance, même avant mon arrivée, ce que j'ai vu et lu, ont toujours fonctionné comme cela. Alors, en tenant compte qu'il y a des gens qui sont plutôt disponibles à d'autres heures que d'autres, nous procédons comme cela.

125

130

Et l'habitude aussi du BAPE c'est que dans les après-midi, la Commission, qui a des points beaucoup plus techniques -- et ç'a été le cas cet après-midi, ceux qui sont dans la salle et qui y étaient cet après-midi pourront vous en témoigner -- la Commission profite de ce moment-là pour aller poser parfois des questions un petit peu plus techniques, un petit peu plus pointues, qui, finalement, prendraient beaucoup de temps le soir, alors que les citoyens veulent poser leurs questions.

135 Alors, cette mécanique-là, pour le moment en tout cas, a fait ses preuves. Et ce que je pourrais vous dire là-dessus, vous pouvez toujours communiquer avec les autorités, leur dire que cette mécanique ne vous convient pas. Mais ce sont nos règles, ce sont nos façons de faire. Voilà.

M. RICHARD BERNAQUEZ :

140 Madame, l'an deux mille (2000) est arrivé, est passé. L'environnement, c'est un sujet de l'heure. Ça va le devenir encore plus. Peut-être que le BAPE devrait penser qu'on n'est plus en soixante-seize ('76), lors de sa création. Peut-être qu'on devrait changer les procédures...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

145 Je vous invite...

M. RICHARD BERNAQUEZ :

150 ... et qu'on devrait écouter un peu plus les citoyens, comme il est mentionné sur les énoncés du BAPE.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

155 Je vous invite à exprimer cette opinion, soit dans un mémoire aux autorités ou dans une lettre, dans une communication. Vous en aurez le choix. Exprimez cela. Moi, ce que je puis vous dire, c'est que nous nous en tenons à cette mécanique.

160 Et tenez compte aussi, de votre côté, que la Commission doit aller dans de la technique parfois aride pour son analyse et ses constatations. Et si nous devons faire ça en brimant votre droit de venir poser des questions au promoteur, comme ce sera le cas dans les prochaines minutes, ça pourrait être assez irritant.

165 Et ce besoin d'information, de toute façon, est colligé. Si ces questions-là vous intéressent, même si elles sont très, très techniques, vous pouvez toujours aussi les trouver. Mais la Commission ne se trouve pas à prendre le temps d'une plus grande masse de personnes qui est généralement beaucoup plus disponible le soir. Voilà.

M. RICHARD BERNAQUEZ :

170 Merci, Madame.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

175 Je vous en prie. Et votre deuxième question?

M. RICHARD BERNAQUEZ :

Deuxième question, Madame:

180 Sachant qu'il y avait une visite prévue sur le site pour le mardi suivant, soit hier, pour ce matin, le promoteur a-t-il fait exécuter des travaux additionnels, des travaux qui ne cadrent pas avec la routine, des travaux qui seraient exécutés pour faire belle figure?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

185

Alors, on va demander à monsieur Viau.

Monsieur Viau, est-ce que vous aviez fait du ménage avant que la Commission se présente ce matin?

190

M. JEAN-MARC VIAU :

Non. Comme on a déjà dit, il y a plusieurs milliers de personnes qui viennent voir le site à chaque année. On ne fait pas de ménage particulier parce qu'il y a une visite particulière.

195

La seule chose qu'on a vérifié aujourd'hui, parce qu'il y avait un autobus, c'est, justement, que les voies étaient bien libres puis que ce n'était pas trop glacé, justement.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

200

J'ai mal compris ce que vous venez de dire. Que?

M. JEAN-MARC VIAU :

205

Que les voies étaient bien libres, c'est-à-dire que les chemins alentour des bassins où est-ce qu'il y aurait pu y avoir un danger, c'était sécuritaire. C'était l'endroit où est-ce qu'on a été vérifier si c'était bien sécuritaire, quand même.

210

On ne va pas au Nord normalement avec les gens. C'est particulier d'aller là-bas. Sauf que c'est sûr qu'il faut déneiger ce secteur-là. On n'ira pas avec un autobus sans s'assurer que c'est adéquat.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

215

O.k. Mais, je veux bien m'assurer, là, que les papiers qu'on a pu voir un peu à la traîne, poussés par le vent, *et caetera*, là, c'est bien approximativement, on prend votre parole, c'est approximativement, à ce temps-ci de l'année, avec le genre de temps qu'on a eu ces jours derniers, l'éparpillement des papiers, c'est normal? Je vous répète, vous n'avez pas fait le ménage, là?

220 **M. JEAN-MARC VIAU :**

On n'a pas fait de ménage autre que celui qu'on fait normalement. On passe une (1) fois par jour, ramasser sur la voie de service.

225 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Bon.

230 **M. JEAN-MARC VIAU :**

Des choses comme ça, standards. Mais on n'a pas passé la balayeuse, quoi.

M. RICHARD BERNAQUEZ :

235 Seulement qu'une réflexion, Madame la Présidente.

Hier soir, lors de la fin de la Commission, lors de mon retour chez moi, je demeure sur la Presqu'île, hier soir, il y avait des vents du côté Ouest, onze (11) kilomètres/heure. Madame, ça sentait la *putréfaction*. Puis, il y a plusieurs personnes dans la salle qui pourraient témoigner de ça. On est plusieurs.

240

(APPLAUDISSEMENTS)

MADAME LA PRÉSIDENTE :

245

Un instant, là. Je vous... oui?

M. RICHARD BERNAQUEZ :

250 Madame, il faisait moins vingt-trois (-23) degrés Celsius, les vitres fermées, Madame, hier soir. En plus de l'air qui poussait au maximum dans la voiture, une odeur qui t'aurais fait tomber, qui nous aurait fait tomber, Madame.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

255

Alors, nous allons...

M. RICHARD BERNAQUEZ :

260 Sûrement que monsieur le promoteur, il avait fait un petit peu de travaux de nettoyage ou de remplissage.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

265 Alors, je vous remercie.

M. RICHARD BERNAQUEZ :

270 Merci, Madame.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

 Nous tenons compte de ce que vous venez de dire.

275 Je répète aux gens dans la salle que je n'accepte pas, ni les approbations, ni les désapprobations, s'il vous plaît.

 Et, d'autre part, nous allons parler odeurs, justement, dans le cadre de la santé. Et nous tenons compte également, nous notons ce que vous venez d'inscrire comme information.

280

M. RICHARD BERNAQUEZ :

 Merci, Madame.

285 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

 Voilà. Est-ce qu'on peut, monsieur Viau, savoir comment il se fait qu'hier soir, il y a différents témoignages qui se corroborent, des mains levées dans la salle, est-ce que vous pouvez nous dire comment il se fait qu'hier soir, ça sentait à ce point mauvais sur les rues concernées?

290

M. JEAN-MARC VIAU :

 Écoutez, je vais aller à la source. J'étais ici hier soir. Je vais vérifier quelles ont été les opérations chez nous, et puis, je vous reviendrai par la suite. Vous êtes venue sur le terrain aussi, vous avez vu, il n'y a pas eu de changements, là, comme tels.

295

 Je vais voir s'il y a eu des opérations spéciales hier soir mais, normalement, ça ne se fait pas.

300 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

 Et la raison précise, ça peut être le vent, ça peut être différentes choses, mais pourquoi le vent portait de façon si concentrée des odeurs hier soir?

305 **M. JEAN-MARC VIAU :**

La source peut être ailleurs aussi.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

310

Un instant, j'ai dit que je ne veux pas de... Alors, si c'est possible, nous vous attendrons là-dessus.

315

Alors, donc, madame Lacerte, vous aviez une question sur le sujet de la santé. Veuillez vous présenter, s'il vous plaît.

... il y a eu une (1) exception, c'était la seule. Pour le moment, nous allons prendre les questions sur les impacts sur la santé.

320

Mme DIANE LACERTE :

Bonsoir, Madame la Présidente. Excusez, je me sens très nerveuse parce qu'une question comme celle-là, un sujet comme celui-là, me préoccupe énormément.

325

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Ne soyez pas nerveuse. Prenez tout votre temps. Si vous avez besoin d'un verre d'eau. Prenez le temps de poser votre question à votre rythme.

330

Mme DIANE LACERTE :

335

Merci. Quand ça pue, devrais-je dire quand ça sent mauvais, c'est qu'on présume qu'on respire des gaz, O.k., des gaz du dépotoir. Est-ce qu'ils sont toxiques? Est-ce que je peux, est-ce que les citoyens de la Presqu'île, puisqu'ils sont les principaux près du site, est-ce qu'ils peuvent être malades, avoir des problèmes de santé, par rapport à ces gaz-là?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

340

Alors, on va bien sûr aller vérifier auprès des personnes-ressources du côté de la santé et peut-être de l'environnement aussi. Mais on va aller voir du côté du promoteur d'abord.

Monsieur Viau, voulez-vous répondre d'abord? Mais, évidemment, on s'attend à ce que monsieur Loranger soit désigné. Bon.

345

M. SYLVAIN LORANGER :

350

Madame la Présidente, compte tenu que c'est une soirée thématique puis tel que c'est prévu, je vais faire un petit préambule très court et après je vais répondre à la question, si vous permettez.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

C'est parce que, vous avez un préambule, vous avez une...

355 **M. SYLVAIN LORANGER :**

Je veux juste présenter, parce que la question est très large...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

360

...présentation...oui?

M. SYLVAIN LORANGER :

365

... puis je veux juste présenter puis arriver à la question, parce que c'est quand même une question qui couvre beaucoup d'aspects. Puis je pense que les réponses que je vais donner, j'espère, vous aideront à vous faire une idée.

Mme DIANE LACERTE :

370

Je m'excuse, Madame la Présidente. N'avait-il pas été question, à un moment donné, que vous souhaitiez qu'il n'y ait pas de préambule?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

375

Pas de préambule, oui. Alors, j'allais le dire. Nous l'avons demandé pour les questions, monsieur Loranger. Et, à moins que vous nous disiez, bon, écoutez, je peux vous faire une présentation, parce que parfois nous avons soit des graphiques qui nous aident à comprendre, soit ça peut être de la part des personnes-ressources aussi, ça peut être de la part du promoteur. Sinon, je vous prierais de donner la réponse et au fur et à mesure que la Commission ou les citoyens vous poseront des sous-questions, apporter les compléments d'information.

380

M. SYLVAIN LORANGER :

385

Bon, d'accord. Je vais juste quand même faire afficher un diagramme et je vais répondre à la question. Bon.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

390

Ça va?

M. SYLVAIN LORANGER :

Ça va. De toute façon, ce n'est pas important. J'y viendrai quand ça sera à l'écran.

395

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Parfait.

400

M. SYLVAIN LORANGER :

405

Bon. La première chose, je pense que c'est bien légitime et tout à fait normal d'avoir des préoccupations de santé, là. Ce n'est pas un parc écologique qu'il y a là, c'est un site d'enfouissement. Puis ç'a des impacts. Ç'a des impacts sur la santé, puis c'est évident. Je veux dire, il ne faut pas se le cacher.

410

La chose qui est importante que je veux préciser aussi, parce qu'on va parler de santé, la santé ce n'est pas juste de tomber malade, là. La santé c'est aussi un aspect de qualité de vie, hein? Je pense que vous êtes tous conscients qu'une nuisance, même si vous ne tombez pas malade, c'est désagréable. Ça peut même vous causer des problèmes de sommeil, surtout si la fréquence, à votre perception, est grande. Donc, c'est un aspect. Donc, c'est important de considérer que ce n'est pas juste ne pas être malade mais aussi, une question de qualité de vie.

415

Ce que je veux essayer de vous présenter ici, c'est des faits, les plus objectifs possible, pour essayer de vous faire comprendre la problématique, et d'identifier le mieux possible les sources potentielles, là, de maladie ou d'inconfort ou des problématiques reliées à la santé.

420

Vous mentionnez des aspects qui touchent l'odeur, puis il y a des composés toxiques là-dedans, est-ce que, si oui ou non, il y en a. On va regarder rapidement juste le -- est-ce que je peux me lever, si vous permettez, je vais...

425

Bon. Ce que je présente ici, c'est un peu la table des matières de ce soir, dans le fond. Parce que l'aspect santé, ça couvre, comme je vous disais, pas juste des aspects associés à des maladies, à des cancers ou des choses comme ça, mais ça couvre aussi des aspects associés à des nuisances.

430

Or, ici, on parle de biogaz. On va revenir là-dessus. C'est un terme qui est générique. On va voir de quoi sont composés ces biogaz.

On parle des odeurs, parce que c'est une des nuisances manifestes, puis, je pense que je n'ai pas à vous le prouver.

435

Les risques d'explosion, parce que c'est un potentiel. C'est des gaz, là, je veux dire, sous pression. On peut s'imaginer que ça peut exploser.

Donc, ces trois (3) premiers là touchent des aspects associés aux biogaz, en fait. O.k.?

440 Les trois (3) autres points touchent le lixiviat. Je pense qu'on en a parlé un petit peu. On sait que c'est suite aux précipitations atmosphériques, l'eau qui s'écoule à travers les déchets génère une eau contaminée qui s'appelle le lixiviat. On va en parler un peu plus tard; la question ne porte pas là-dessus.

445 Les goélands, c'est une préoccupation, c'est une nuisance. Ça peut vous affecter. Ça peut vous déranger, à un point tel que ça vous stresse. Donc, ça peut créer des problèmes de santé.

Le bruit, on va y toucher aussi, parce que ça peut être un impact associé à des opérations de BFI.

450 C'est le préambule que je voulais faire. Je m'arrête là. Je vais essayer de répondre à votre question.

Les biogaz. Qu'est-ce que sont les biogaz?

455 Peux-tu me mettre la... Ici. Bon. Les biogaz, je vais vous donner une appréciation toxicologique, là. Je ne suis pas dans le détail technique. Il y a des spécialistes ici qui pourront répondre à ça. Mais, de façon générale, les biogaz sont composés de méthane. Ici, on parle d'environ cinquante-six pour cent (56 %).

460 Ces données-là, je vous le précise, c'est des données mesurées, qui ont été captées, toute la tuyauterie, là, qui draine le site, capte des biogaz, qui les amène à la centrale. Juste avant de rentrer dans la centrale, c'est les concentrations que l'on mesure. Donc, c'est des chiffres réels.

465 Donc, cinquante-six pour cent (56 %) sont composés de méthane. Trente-sept pour cent (37 %) de CO₂, donc de gaz carbonique. C'est ce qu'on expire quand on prend une respiration d'oxygène, on expire du CO₂ et de l'eau. De l'air.

Pourquoi de l'air dans les biogaz? C'est que c'est un *vacuum*, hein? C'est une pression. Donc, on aspire les biogaz et on aspire aussi de l'air atmosphérique, de l'air de l'atmosphère.

470 Ce qu'on retrouve ici, c'est ça, là. Ça va être plus spécifique à votre question. On retrouve du H₂S ou de l'anhydride sulfureux, qui est la composante majeure de l'odeur que l'on perçoit. O.k.? Les oeufs pourris, là, c'est le H₂S. Il y a plusieurs sources de H₂S mais là, on parle, par exemple, on va parler de la source à l'heure actuelle. Donc, on voit que les pourcentages, c'est moins de un pour cent (1 %) du biogaz, de façon globale.

475 Ensuite, une plus faible proportion mais où, en fait, l'autre proportion, bien, quand même mineure, moins de un pour cent (1 %), ce sont les composés qu'on dit organiques volatils. Qu'est-ce que c'est? C'est des composés organiques qui sont gazeux. O.k.?

480 Et le graphique que j'ai préparé vous les divise en deux (2) catégories. Il y a des composés qui sont réputés cancérigènes ou qui sont possiblement cancérigènes sur la base d'études

animales, où on a exposé des animaux pour voir s'il y avait des effets cancérigènes, ou sur des études humaines, comme par exemple sur le benzène, il y a des études qui ont été faites chez les humains.

485

Donc, il y en a point zéro quatre pour cent (0.04 %) de la somme des biogaz qui sont cancérigènes. Et l'autre proportion n'est pas cancérigène.

490

C'est comme je vous disais, ce n'est pas parce que ce n'est pas cancérigène mais si ça pue, ça dérange. O.k.? Ce n'est pas nécessairement nocif pour la santé mais, de façon à avoir une maladie ou un cancer, mais disons que ça peut déranger.

Ça c'est la composition du biogaz.

495

Donc, à savoir... il y a beaucoup de sous-questions à votre question. Question d'odeurs, O.k., ce qu'on perçoit dans les quartiers qui sont exposés aux vents dominants, c'est des composés essentiellement à base de soufre. O.k.? Des composés sulfurés. On a parlé qu'il y avait une ventilation, là, que le ministère... les soufres totaux -- je réduis, là, j'essaie de me rappeler du terme -- de toute façon, les soufres totaux réduits que le ministère parle dans sa future politique, si je ne m'abuse, c'est quand même, le H₂S, c'est quatre-vingt-dix (90 %), quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) de ces composés totaux.

500

505

Côté santé, si on parle du H₂S, ce qu'on sent -- je parlerai des COV cancérigènes après -- ce qu'on sent n'est pas toxique, au sens où on ne développe pas nécessairement une maladie, comme un cancer ou une bronchite nécessairement, associé à cette exposition au H₂S. C'est sûr que l'exposition, c'est fonction de plusieurs facteurs.

Être exposé, cet aspect-là demande d'être bien compris. Pour être exposé, bon, c'est fonction de trois (3) choses :

510

De la durée. C'est-à-dire combien de temps je suis exposé. Est-ce que c'est une (1) heure, deux (2) heures, trois (3) heures?

515

De la fréquence. Combien de fois par année? Combien de fois par jour je suis exposé? C'est le deuxième facteur.

520

Et le troisième, c'est la concentration ou le niveau, ou l'intensité. Si c'est très faible, même si c'est très souvent, ce qu'on ne perçoit pas, on ne le perçoit pas. Donc, il y a un seuil de perception qui existe.

525

Il faut savoir que ce qu'on sent, quand on le sent, c'est bien en deça du seuil où on aurait des effets, disons, sur la santé, comme des vomissements, des maux de tête, des symptômes très aiguës, c'est-à-dire suite à une exposition, comme si vous étiez, finalement, le nez dans le puits. C'est bien en deça de ça. Quand on le perçoit, c'est parce que c'est une substance qui se perçoit rapidement et facilement.

530 Donc, en général, quand vous sentez du H₂S, c'est une nuisance que vous allez avoir mais pas nécessairement un effet, pour la majorité des gens. Il se peut qu'il y ait des gens qui soient plus sensibles que d'autres à ces odeurs-là, et même qu'ils détectent bien en deçà de nos appareils qui le détectent. Donc, c'est important de voir qu'il peut y avoir des gens qui sont plus sensibles, des gens qui ont peut-être même des problèmes de santé qui font que ça les stresse, ça leur cause indirectement des problèmes de santé, oui, c'est possible.

535 Donc, ça, c'est un aspect, c'est une réalité, là. Donc, vous me demandez : Est-ce que les biogaz contiennent des produits toxiques? Oui. Des produits qui me dérangent? Oui.

Je reviens aux produits toxiques maintenant.

540 Ce qui est bien important de voir, c'est que les concentrations, ça c'est ce qui est capté au site. Il y a des mesures qui sont faites aussi tout le tour du site. On appelle « à la limite de propriété ». Des mesures qui sont faites, je pense, quatre (4) ou huit (8) fois par année; on pourra vérifier. Des mesures, du suivi, quatre (4) fois par année, qu'on prend des mesures en périphérie, à hauteur d'homme ou à hauteur de la bouche.

545 Donc, on mesure. Qu'est-ce qu'on mesure? On mesure le méthane. Pourquoi on mesure le méthane? C'est quand même celui qui est en plus forte proportion. Puis si on le mesure, on a quand même une bonne idée. Parce que les proportions ne changent pas, hein, pour les gaz qui sont émis qui ne sont pas captés.

550 Parce que le problème, pourquoi on les sent? C'est parce qu'ils ne sont pas captés à cent pour cent (100%). Si c'était capté à cent pour cent (100%), personne ne sentirait rien. Ou, à la limite, on pourrait sentir les déchets, mais pas les biogaz.

555 Donc, comme ce n'est pas capté à cent pour cent (100%) mais à quatre-vingtquinze pour cent (95%), il reste un cinq pour cent (5%). Ce cinq pour cent (5%) là fait en sorte que, à la limite de la propriété, si je calcule le pourcentage de ce qu'on a, c'est une infime... la concentration, si on veut, à la limite de propriété, elle est très petite par rapport à ce qu'on a dans le puits.

560 Tellement petite que les simulations qu'on fait ou les calculs qu'on fait en toxicologie, c'est qu'on imagine une personne qui se tiendrait debout à la clôture, si on veut, de chez BFI, trois cent soixante-cinq (365) jours par année, vingt-quatre (24) heures par jour, et qui respirerait les concentrations qui sont émises à la hauteur des mesures qu'on fait. Sur la base des valeurs de référence toxicologiques qui sont reconnues par le ministère de la Santé, puisque c'est des données qu'on appelle de l'*USEPA*, ou l'Agence américaine de protection de l'environnement, ou de la base de données IRIS, on calcule un risque de cancer.

565 Quels sont les risques pour cet individu qui est là à l'année, vingt-quatre (24) heures par jour, de développer un cancer au cours de sa vie?

570 Nos calculs montrent que ce risque-là est négligeable, est infime. Disons qu'on a moins d'une (1) chance sur un million (1 M) d'avoir un cas de cancer. Donc, à peu près l'équivalent d'être frappé par la foudre ou par un avion dans sa cour. Ou même encore moins que ça.

575 Donc, l'idée c'est que, ce qui est cancérigène dans les biogaz et *a fortiori*, à un (1) kilomètre de chez vous, va être non détectable.

580 Si vous aviez quelqu'un qui prend des mesures autour du site, on n'arriverait pas à détecter ces COV cancérigènes. Vous en retrouveriez probablement beaucoup plus associés aux voies de circulation qui passent près de chez vous, comme le benzène, des choses qui sont détectables en plus forte concentration, associées à la 640 par exemple.

Donc, côté toxique, cancérigène, développer un cancer, l'exposition aux biogaz associés au site donne un risque qui serait non significatif d'un point de vue toxicologique.

585 Les émissions associées au site montrent que l'exposition associée au soufre ou aux produits sulfureux ou qui sentent les oeufs pourris, est réelle. Est réelle dans les zones sous les vents dominants et où il y a des populations.

590 Ce n'est pas juste les modèles qui le démontrent. Vos nez sont les meilleurs indicateurs qu'il n'y ait pas. Donc, il y a effectivement une présence de composés sulfureux, mais qui ne développera pas de cancer ou de maladie spécifique. Ils créent une nuisance qui peut entraîner un stress, qui peut entraîner, comme vous le savez, le stress ça entraîne des maladies.

595 Je pense que c'est sur cet aspect-là que je conclurais pour ici, pour essayer de... J'espère que j'ai répondu à votre question.

600 Une chose qui est importante -- et c'est pour la Commission -- les calculs, je parle que le risque de un (1) sur un million (1 M), je vais les déposer. O.k.? On va déposer ça pour le bénéfice de tout le monde, pour montrer que c'est des données mesurées, que les calculs, tous ceux qui veulent reprendre ces calculs-là et les refaire et regarder si la méthodologie est correcte, ça pourrait être fait. Donc, de façon à bien faire comprendre que, à tout le moins, au niveau cancérigène, l'exposition est négligeable. Donc, le risque est non significatif.

605 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Merci, monsieur Loranger.

610 Monsieur Bélanger, est-ce que vous voulez apporter un complément d'information? Moi, j'aimerais notamment avoir votre avis sur le risque et la façon dont monsieur Loranger l'a présenté, là, pour une personne qui serait à la limite du site et, par extension, pour ceux qui sont plus loin, puis reviendra peut-être après sur les taux d'émissions.

Dr MARCEL BÉLANGER :

615 Bien, certainement que j'ai -- je suis désolé -- des choses à rajouter sur ce qui a été dit. Ça, c'est certain.

Le premier élément, la question est: est-ce que l'exposition à ces odeurs-là peut me rendre malade? Malade étant entendu, vous causer des symptômes. Il n'y a qu'une (1) réponse qu'on
620 peut donner à ça, c'est oui.

Bien entendu, j'adhère à l'évaluation toxicologique. J'ai d'ailleurs commencé à répondre ça cet après-midi, là. Il n'y a aucune évidence que les concentrations qu'on peut retrouver dans ce cas-là en particulier puisse causer des maladies du genre cancer, du genre maladie irrécupérable.

625 Maintenant, que ça puisse causer des symptômes, c'est une certitude. C'est bien documenté qu'une odeur nauséabonde, une odeur désagréable, et même une odeur agréable, peut causer, entre autres, au niveau du système cardio-vasculaire, une augmentation de la tension artérielle. Ça augmente le rythme cardiaque. Ça peut causer des céphalées. Ça peut modifier
630 l'électro-encéphalogramme. Ça cause des problèmes digestifs bien évidents, des nausées, des vomissements, des pertes d'appétit.

Personnellement, je suis père d'un bébé, puis je n'ai jamais réussi à changer une couche parce que j'aurais vomi par-dessus. Moi, j'ai des problèmes. Alors, je reconnais que ça donne des
635 symptômes comme ça. Pas parce que ça me rend malade, parce que je ne tolère pas l'odeur.

Évidemment, ça donne des problèmes, qui sont bien documentés, somatiques, des problèmes de fatigue, de dépression, des problèmes de sommeil. Tout ça c'est bien connu.

640 Ça agit, finalement, globalement, comme un stress, un gros stress sur l'organisme. Alors, ça peut rendre malade.

Je reviens sur le point: est-ce que ça peut causer des maladies graves, irrécupérables, des maladies organiques, genre cancer? Dans ce cas-là, non.

645 Parce qu'on sait très bien que ce qui sent, c'est le H₂S, et on a un seuil de perception extrêmement bas au H₂S, de l'ordre du ppb. Donc, on sent bien, bien, bien, bien, mais alors beaucoup, beaucoup avant que ça puisse donner des problèmes toxicologiques. Ça c'est irréfutable. Je pense qu'il n'y a personne de compétent qui peut contester ça.

650 Alors, ça donne des problèmes. C'est clair.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

655 Monsieur Bélanger...

Dr MARCEL BÉLANGER :

Oui?

660

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

... je vous interromps, là, mais avant que vous n'alliez plus loin, quand vous dites ça peut.. vous avez énuméré une liste de symptômes que ça peut provoquer...

665

Dr MARCEL BÉLANGER :

Oui.

670

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

...en disant que c'était bien documenté. Est-ce que c'est d'ordre général ou si c'est par rapport à des niveaux ou à des fréquences d'exposition?

675

Dr MARCEL BÉLANGER :

C'est sur une exposition aiguë, instantanée. La réaction, en fait, dans le cas du H₂S, c'est très bien connu qu'il y a une accoutumance à l'odeur. Si on est exposé à des doses très élevées, ce n'est pas long qu'on ne le sent plus. Alors, le problème qui donne des réactions physiologiques du genre stress, c'est en termes d'exposition aiguë.

680

Maintenant, s'il y a une répétition continue, à tous les jours, à tous les instants, ou à ~~tous~~ les deux (2) heures, ç'a un effet cumulatif, au même type qu'un stress. Si vous entretenez le stress continuellement, longtemps, bien là, vous finissez par installer votre hypertension. C'est du même ordre.

685

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

O.k.

690

Dr MARCEL BÉLANGER :

J'ai d'ailleurs un document qui vient d'être produit, je ne l'ai pas déposé hier parce que j'attendais l'autorisation de l'auteur, qui va faire partie d'un *textbook* en santé environnementale, qui n'est pas encore sorti. Ç'a été écrit par le même auteur que le petit texte que j'ai déposé hier, mais c'est extrêmement mieux documenté, entre autres, sur les moyens d'évaluer l'odeur.

695

Alors, dans le cas qui nous concerne, je crois qu'on doit admettre que la population est exposée à des odeurs qui vont leur causer des problèmes de santé. Pas des problèmes graves, mais des problèmes tout de même, ils ne sont pas graves quand on regarde chez autrui, mais quand c'est nous autres qui les subissons, ce n'est pas agréable.

700

705 Et il y a un ensemble de citoyens qui sont exposés à ça périodiquement. Tout le monde parle toujours des vents dominants, mais il faut quand même penser aux vents non dominants. Ça peut se produire tout le tour, n'importe quand.

710 Ce qui est important dans ce cas-là, tant qu'à nous, en termes de santé publique, c'est de reconnaître le problème, d'identifier le problème, de localiser, savoir quels gens sont exposés, à quel niveau, à quelle fréquence, et il faut établir un barème de *tolérabilité*. Un barème ou un moment ou un certain niveau qu'on peut accepter les odeurs.

715 Autrement dit, je donne un exemple, on peut se dire: on va tolérer une exposition cinq pour cent (5 %) des jours et cinq pour cent (5 %) du temps par jour. Autrement dit, on tolérerait une exposition d'une (1) heure une (1) fois aux vingt (20) jours. Mais il y a un seuil qu'il va falloir établir parce que, malgré tous les efforts qui pourront être faits, il va continuer à y avoir des épisodes d'odeurs qui vont être désagréables pour les gens.

720 Ce n'est pas nécessairement une catastrophe, mais il faut que ce soit reconnu par tout le monde. Et il faut que les gens soient considérés pour cet élément-là, pour contrôler. C'est un risque, à la limite, qu'on peut qualifier de psychosocial. Et on doit s'adresser à ce risque-là, on doit lui répondre.

Maintenant, je demande à déposer ce texte-là...

725 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

730 **Dr MARCEL BÉLANGER :**

..qui est vraiment une perle. J'ai fait une revue de littérature sur les odeurs. Jusqu'à tout récemment, si vous cherchiez quelque chose sur les odeurs dans la littérature, il n'y avait à peu près rien.

735 Ç'a commencé avec l'industrie porcine, on a commencé à se soucier des odeurs. Maintenant, on se rend compte qu'on ne doit pas minimiser ce problème-là. Alors, c'est vraiment excellent comme document.

740 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Quel est l'auteur?

Dr MARCEL BÉLANGER :

745 C'est Benoit Gingras. C'est le même auteur qui a écrit le tout petit article que j'ai déposé hier. Mais là, ç'a été fait conjointement avec monsieur Christophe Guy, qui est du département de génie chimique de l'École polytechnique, et monsieur Thierry Pagé, qui est président d'Odotech.

750 Alors, les techniques d'évaluation des odeurs sont abordées et bien détaillées. C'est très, très intéressant. Ça pourrait être très utile au promoteur comme à tout le monde dans le cadre de ce dossier-là.

755 Parce que je considère que parmi les risques résiduels du projet, enfin, du site existant ou du projet à venir, c'est le risque majeur dont il faudra se préoccuper. Il n'est pas nécessairement facile à adresser, mais il y a des moyens de l'adresser. Je suis convaincu qu'il y a des moyens. Au même titre que les goélands, il y a des moyens de réduire au minimum et d'accepter, de reconnaître que les gens ont des problèmes, et de collaborer avec eux pour rechercher les solutions. Et, à la limite, pour les compenser, s'il n'y a pas d'autres moyens.

760 Leur installer un climatiseur l'été, ne pas ouvrir les fenêtres, je ne sais pas, là. Mais il y a des moyens de dire aux gens: on reconnaît votre problème, on fait ce qu'il faut pour le réduire et s'entendre. Il n'y aura pas d'autres alternatives de toute façon.

765 Alors, nous, la santé publique, c'était notre message peut-être dominant dans ce dossier-là. Et j'ai l'occasion de le donner à la première question; ça me fait plaisir.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

770 Juste pour continuer, vous avez parlé d'établir un certain niveau de tolérance, là, ou, en tout cas, tolérable par le milieu.

Dr MARCEL BÉLANGER :

775 Oui.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Est-ce que ça, ça reste à établir?

780 **Dr MARCEL BÉLANGER :**

785 Ah! Ça reste à établir, définitivement. J'ai donné l'exemple du cinq pour cent (5%) parce que, bon, quatre-vingt-quinze pour cent (95 %), cinq pour cent (5 %), c'est souvent dit, au-delà de quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) c'est significatif ou ça ne l'est pas, là. C'est un exemple, mais ça doit être établi. Et je pense que ça doit être établi conjointement avec la population, et de préférence par un groupement qui a une certaine indépendance, genre un comité de vigilance qui serait adéquat, là. Un vrai comité de vigilance.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

790

J'aurais peut-être...

M. JEAN-MARC VIAU :

795

Excusez-moi. Est-ce que je peux...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

800

Monsieur Viau, oui?

M. JEAN-MARC VIAU :

805

On a la chance d'avoir un des auteurs ici, monsieur Thierry Pagé, justement. C'est ça le nez électronique que l'on parlait au début. On pourrait peut-être permettre d'expliquer comment ça fonctionne. Ça va permettre peut-être d'éclairer un peu.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

810

Si vous me permettez, je voulais revoir madame Lacerte. Est-ce que vous avez une deuxième question?

Mme DIANE LACERTE :

815

Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

820

Bon. Monsieur Pagé, vous pouvez faire cet exposé brièvement? Oui. Et puis après nous retournerons à vous, docteur Bélanger. Monsieur Pagé.

M. THIERRY PAGÉ :

825

En fait, essentiellement, je ne peux pas commenter la partie qui est associée à l'aspect santé. Mais je peux vous dire que, dans la partie dans laquelle j'ai été impliqué, qui est purement technique, sur comment on mesure les odeurs, le livre consiste à expliquer de façon assez simple comment on peut arriver à mesurer objectivement les odeurs et les différentes techniques qui y sont associées.

830

Donc, ça fait référence notamment à l'olfactométrie, qui consiste à mesurer les odeurs de façon quantitative et objective. Technique qui est généralement utilisée au Québec et qui est prescrite.

Si vous voulez, je peux m'étendre dans les détails mais...

835 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Il y a peut-être d'autres questions où on pourra revenir.

840 Docteur Bélanger, est-ce qu'on doit quand même comprendre que les gens qui sont dans la ligne des vents dominants, sont encore beaucoup plus exposés que ceux... est-ce qu'il y a un coefficient que je ne connaîtrais pas, là, qui ferait en sorte que même ceux qui sont sporadiquement, parce que le vent est différent, reçoivent ces odeurs peut-être en concentration plus importante, est-ce qu'ils sont tout aussi irrités au plan de la santé que ceux qui sont dans le corridor des vents dominants?

845

Dr MARCEL BÉLANGER :

850 Tout aussi mais moins souvent, tout simplement. À partir du moment où il y a la détection, le nez n'est pas capable de distinguer, lui, si une odeur, si la concentration est très élevée ou si elle ne l'est pas. C'est d'ailleurs un des constats qui est bien décrit dans le document, là. On n'est pas capable de le faire.

Si vous nous mettez deux (2) tubes avec du H₂S à un niveau très élevé et à un niveau très bas, le nez ne peut pas le reconnaître.

855

860 L'élément important, c'est l'élément odeur désagréable. Comment vous dire? C'est comme si l'organisme reconnaissait une odeur désagréable comme le H₂S comme une menace. Et réagit à la menace, indépendamment que la menace soit dangereuse ou pas. Alors, le niveau a relativement peu d'importance dans la mesure où ça ne touche pas les niveaux toxiques. Mais dans un cas comme celui-là, ça m'apparaît tout à fait impossible.

865 Dans la littérature on dit, en général, autour d'un site d'enfouissement, c'est autour de quinze (15) ppb, le niveau de H₂S qui peut se produire de façon courante, là. Quand on pense que la norme de santé au travail est de dix (10) ppm, dix mille (10 000) fois plus, ou encore que le premier seuil d'irritation est autour de mille (1 000) ppb, bon, ce n'est pas un problème de santé.

870 On détecte l'odeur. Il y a des gens qui sont plus sensibles, comme on le constatait, il y a des gens qui sont plus sensibles, qui vont en vomir, d'autres qui vont très bien tolérer. Mais il n'en demeure pas moins qu'il y a une partie de la population qui va en être affectée et dérangée, indépendamment de la concentration.

875 Et c'est pour ça que le vent dominant, pas dominant, c'est sûr que si les gens sont plus dérangés, bien là, ça reste à évaluer selon le seuil tolérable. Si dans les régions qui ne sont pas sous les vents dominants, sont à peu près jamais dérangées significativement, bien peut-être que ce n'est pas eux dont il faut se préoccuper.

Mais il va falloir commencer par établir un niveau tolérable. Je ne dis pas que c'est facile. Je dis que ça peut se faire en termes, à tout le moins, de durée d'exposition.

880 Ça aurait pu être fait avec le site actuel. Quand j'étais à bord du comité de vigilance, j'ai demandé de faire une étude de perception des gens autour pour savoir s'ils étaient dérangés par ça ou non. C'est quelque chose qui peut être fait. Ça peut être fait par un questionnaire. Ce n'est peut-être pas très fiable.

885 Ce qui encore mieux c'est de le faire dans le temps. Si on est capable d'établir un réseau sentinelle qui déclare systématiquement et qu'on est capable de déterminer sur quelle surface ç'a eu lieu, bien, on connaîtra vraiment la problématique. Or, ce n'est pas le cas.

890 Tout ce qu'on a, c'est des études de dispersions. Et, bon, c'est bon quand on n'a pas autre chose, mais quand on a un nez plus sensible que toutes les études et que tous les détecteurs chimiques, eh bien on se sert du nez.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

895 Oui, bien, justement, en termes d'établir ces niveaux, moi j'aimerais demander au ministère de l'Environnement qui actuellement envisage de réglementer les composés du soufre, comment il entrevoit cet aspect-là du problème?

M. JEAN MBARAGA :

900

Monsieur Trudel va répondre à la question, Monsieur le commissaire.

M. CLAUDE TRUDEL :

905

J'ai mentionné cet après-midi que dans le règlement actuel sur la qualité de l'atmosphère, il y a une norme de H₂S au niveau de l'air ambiant qui est de quatorze (14) microgrammes par mètre cube. C'est une moyenne horaire. Il y a déjà eu comme proposition, dans le cadre de l'élaboration de la refonte de ce règlement-là, une proposition pour les composés de soufres réduits totaux, qui incluent le H₂S et trois (3) autres composés, qui était de six (6) microgrammes par mètre cube.

910

Nos évaluations jusqu'à maintenant, ce qu'on fait quand on a un projet de lieu d'enfouissement comme ça, ce qu'on demande au promoteur, c'est qu'il établisse au départ une modélisation pour déterminer la quantité de gaz qui est généré par les déchets qui sont enfouis, qui seront enfouis. Par la suite, on demande qu'il y ait une étude de modélisation de la dispersion des contaminants, qui va tenir compte aussi, là, des fameux vents dominants, des conditions météo appropriées aux secteurs visés, basé sur, entre autres, ce qu'on veut vérifier, comme je le mentionnais, c'est le respect de la norme de H₂S qui est actuellement en vigueur. Mais aussi, on évalue le projet en fonction du critère qui avait été proposé de six (6) microgrammes par mètre cube.

920

Pour revenir un petit peu, peut-être, sur les éléments plus un petit peu au niveau toxique, là, basé sur le respect de la norme de six (6) microgrammes par mètre cube à la limite de propriété, on parle toujours de vérifier ces concentrations-là par rapport aux limites de propriété, c'est-à-dire dès qu'on sort de la propriété de l'exploitant. Basé sur l'information qu'on a jusqu'à maintenant, ça nous démontre que lorsqu'on a respect du critère de six (6) microgrammes par mètre cube pour les SRT à la limite de propriété, les données provenant de lieux d'enfouissement sanitaire aux États-Unis, les quarante (40) quelques composés organiques volatils les plus fréquemment retrouvés provenant de lieux d'enfouissement sanitaire, si on compare les valeurs par rapport à nos critères de qualité de l'air qu'on a au Québec, les critères établis, là, c'est la même base qu'on mentionnait tout à l'heure, le fameux IRIS, là, de l'EPA, on a le respect aussi de ces critères-là.

Donc, au niveau toxique, on n'a pas de préoccupations à ce niveau-là.

C'est sûr qu'au niveau du fameux six (6) microgrammes par mètre cube pour les SRT, si je fais une petite comparaison, je n'ai pas le lien mais je sais que six (6) microgrammes par mètre cube de H₂S seulement, c'est équivalent à peu près à quatre (4) ppb. On est au-delà du seuil de détection des odeurs, c'est certain, à ce niveau-là.

Sauf qu'on va évaluer aussi, dans le cadre des études qui sont faites par le promoteur, la fréquence des dépassements, l'intensité des dépassements, et il pourra y avoir différentes mesures de mitigation qui pourront être mises en place par l'exploitant. Changer des méthodes d'exploitation un petit peu pour réduire les quantités d'émissions fugitives. Il peut y avoir aussi un suivi de la qualité de l'air ambiant qui peut être proposé à ce niveau-là pour effectuer, s'assurer qu'on n'a pas de problématique par la suite.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Madame Lacerte, on va venir à votre deuxième question. Mais, auparavant, on va aller voir, vous avez apporté, dans l'étude d'impact, vous nous parlez justement de mesures de mitigation. Mais au-delà de cela, les odeurs étant dénoncées comme elles le sont, est-ce qu'il y a un plus envisageable?

M. JEAN-MARC VIAU :

C'est ce qu'on parlait dans les contrôles du biogaz, les mesures physiques comme les mesures en surface, les mesures en surface *et caetera*, ça, ça se fait. On a augmenté notre capacité de soutirage du biogaz. Donc, moins d'émissions fugitives. Donc, moins d'odeurs.

Là, maintenant, ce qu'on est rendu à faire, c'est là qu'on est rendu en ce moment, c'est les essais de nez électronique. Ce nez électronique là, c'est la firme Odotech, c'est eux qui ont écrit l'article avec le professeur Christophe Guy. C'est un équipement qui permet, en fin de compte, c'est comme si chaque odeur avait une empreinte digitale. Donc, il faut qu'ils sensibilisent leur équipement.

965 Je vais laisser, je pense, monsieur Thierry Pagé plutôt expliquer ça. Mais, là, on a utilisé
une des méthodes aussi avant, de neutralisant d'odeurs, aussi. Il va vous expliquer aussi comment
il en arrive à expliquer ça, à appliquer le neutralisant d'odeur avec son nez.

Le neutralisant d'odeur a fait ses preuves cet été. On est comme assez satisfait de ça.
970 Mais il va vous expliquer, Thierry va être en meilleure mesure que moi.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, si vous voulez, monsieur Pagé, on va sûrement avoir l'occasion d'y revenir.
975 J'aimerais aller à la deuxième question parce que je suis persuadée qu'il y a d'autres citoyens qui
sont intéressés à poser des questions, et ça nous ramènera, sans l'ombre d'un doute, à ce fameux
nez. Hein? Nous y reviendrons.

Alors, madame Lacerte, votre deuxième question.
980

Mme DIANE LACERTE :

Merci. Avant de poser la question, j'aimerais juste faire mention qu'on a parlé de cancer,
alors que, moi, je précisais le terme « maladie », « malade ». Monsieur Bélanger, oui, en a fait la
985 liste, mais au niveau des promoteurs, ils mettaient plus d'emphase au niveau du cancer. Cette
maladie-là est loin d'être négligeable, c'est bien entendu, mais des problèmes respiratoires ou
d'autres problèmes de santé sont aussi... demandent à être cités et étudiés.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

990 Alors, je pense qu'on a fait le tour.

Mme DIANE LACERTE :

995 Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Ça nous a permis de faire le tour. Mais il y a aussi cet aspect, qui n'est nettement pas
1000 négligeable.

Mme DIANE LACERTE :

Oui.
1005

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Et nous avons eu l'ensemble de l'information grâce à votre première question. Et la deuxième.

1010

Mme DIANE LACERTE :

O.k. Et puis, aussi, le stress, je trouve que c'était peut-être une échappatoire, une forme d'évasion que de faire ressortir l'impact des maladies qui étaient causées par le stress, alors que moi je parle des maladies causées par l'existence du site.

1015

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors...

1020

Mme DIANE LACERTE :

Je viens à ma deuxième question. Merci.

1025

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Oui, parce que vous pourrez toujours revenir et plus analyser ce que vous venez de dire dans votre mémoire.

1030

Mme DIANE LACERTE :

Voilà. Merci. Ce que j'aimerais mentionner, c'est que dans l'étude d'impact, O.k., on dit que les biogaz ne sont pas dangereux pour la santé. Par contre, moi, j'ai déjà lu un article dans un journal qui disait qu'au niveau de Ville Saint-Michel, O.k., près de la Carrière Miron, du site Miron plutôt, qu'il y avait beaucoup plus de cas de cancer, justement. Est-ce que c'est vrai?

1035

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Docteur Bélanger, est-ce que c'est authentifié, ça? Est-ce que... vous avez évoqué, à un moment donné...

1040

Dr MARCEL BÉLANGER :

Oui, oui.

1045

MADAME LA PRÉSIDENTE :

... vous avez parlé de ça. Alors, pourriez-vous nous revenir là-dessus?

1050

Dr MARCEL BÉLANGER :

C'est évidemment la deuxième question. Parmi les maladies susceptibles de se produire à des très, très basses expositions, c'est très simple, il n'y en a qu'une (1).

1055 Les contaminants qui peuvent donner le cancer, peuvent donner le cancer à des très, très basses doses. En fait, on dit sur le plan toxicologique qu'il n'y a pas de dose seuil. À partir du moment où vous êtes exposés à une (1) molécule d'un contaminant, il y a un risque associé. C'est comme ça qu'on compte les choses.

1060 Dans la vraie vie, ce n'est peut-être pas tout à fait ça. Peut-être qu'il y a des niveaux seuils. Peut-être qu'il y a un niveau qu'on peut tolérer.

1065 Mais pour les fins de la science actuellement, on considère qu'il n'y a pas de seuil. Ce qui fait qu'on peut toujours mesurer un risque de cancer indépendamment de la dose. Ce qui fait que le risque cancérigène, c'est toujours lui qu'on vise à calculer. Parce que si on exclut un risque cancérigène en dessous d'un seuil significatif, encore là, qu'on se donne, eh bien, on peut dire: les chances sont *archi* minimes qu'un autre risque se produise.

1070 Bon. Vous posez la question : Est-ce que, oui ou non, autour de la Carrière Miron, il y a un risque de cancer?

1075 C'est quand même très récent qu'il y a une préoccupation à savoir, et qu'il y a des études, pour savoir si l'exposition aux biogaz autour d'un site d'enfouissement est de nature à donner un risque de cancer. La première étude -- à l'échelle mondiale, là, ce n'est pas rien, là -- c'est l'étude de Goldberg à Montréal, pour le site de la Carrière Miron.

1080 Son étude a été une étude qu'on appelle de type écologique. Ce qu'on fait c'est que, autour de l'endroit qui nous inquiète, on sort toutes les statistiques possibles, toutes les banques de données, et on analyse pour voir s'il y a des excès significatifs de cancers. C'est ce qu'on a fait dans le cas de la Carrière Miron. Et on a retrouvé un excès de cancers très léger, je veux dire, un (1) étant le niveau seuil, le niveau... parce qu'il y a des cancers indépendamment qu'on soit à côté de chez Miron ou ailleurs, on passait à un point zéro quatre (1.04), un point zéro huit (1.08).

1085 Maintenant, comme il y a une immense population autour de Miron, ces seuils-là étaient significatifs. Autrement dit, la conclusion de cette étude-là de quatre-vingt-quinze ('95), c'est que, effectivement, il y a un excès de risque de cancer de l'estomac chez les hommes et chez les femmes. Il y avait quelques autres cancers qui se démarquaient aussi: la vessie, le foie, le lymphome non Hodgkinien, et, curieusement, comme je l'ai dit cet après-midi, on a constaté une diminution du risque du cancer du sein.

1090 Maintenant, ce type d'étude là, il faut, d'abord et avant tout, dire ses limites. Le fait que l'on constate un excès de risque quelconque ne dit pas que la cause est là. Ce qu'on sait, c'est qu'on a constaté qu'il y a un excès.

1095 Je vais vous donner un exemple: on peut facilement répondre à ce constat-là que la population qui reste autour de ce site-là, il y a beaucoup d'Italiens. Or, les Italiens sont connus pour manger beaucoup de venaison, les aliments, les salamis qui sont fumés, et qui contiennent beaucoup de nitrites. Or, les nitrites sont connus pour pouvoir donner des cancers de l'estomac.

1100 Alors, le fait que l'on constate, dans une étude écologique, un excès de cancers, ne dit pas que la cause est là.

1105 Pour qu'il y ait une cause, à l'évidence, il faut remonter à l'exposition. Alors, ce qu'on a fait, bien évidemment, à la Carrière Miron, c'est qu'on a essayé d'évaluer la concentration des biogaz auxquels les gens pouvaient être exposés dans un rayon de deux (2) kilomètres. Parce que l'étude portait sur un rayon de deux (2) kilomètres. Et on l'a fait en mesurant avec des dosimètres sur les travailleurs.

1110 Or, ce qu'on a trouvé, c'est que les travailleurs, quatre-vingt-seize pour cent (96 %) des données d'exposition des travailleurs étaient en dessous de un pour cent (1 %) de la norme d'exposition pour le H₂S. On n'a pas documenté beaucoup l'exposition.

1115 Ce qu'on a conclu, finalement, c'est que l'exposition aux biogaz dans le rayon de deux (2) kilomètres, était à peu près du même ordre -- d'ailleurs c'est les mêmes produits -- de ce qu'on pouvait retrouver en bruit de fond dans une intersection achalandée d'une ville moyenne. Bon. On n'a pas pu documenter une exposition très élevée.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1120 Est-ce que ça répond à votre...

Dr MARCEL BÉLANGER :

1125 Ah! Ce n'est pas fini.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1130 Oui, vous n'avez pas fini. Ce que je veux dire, il y a eu, là, depuis le début, avec vos premières questions, il y a eu des exposés, est-ce que, au fil de la soirée, avec d'autres questions, on pourrait enchaîner et revenir sur ces sujets-là? Parce que je conçois, là, qu'il y a plusieurs personnes qui ont des questions. C'est très important et éminemment intéressant, tout ce que nous avons de livraison, de part et d'autre, d'informations qui nous arrivent. Mais je voudrais que la fréquence des questions et ceux qui veulent en poser n'en soit pas altérée. Alors, c'est dans ce sens-là.

1135 Est-ce que vous pouvez peut-être conclure et lorsqu'on reviendra sur le sujet, peut-être élaborer sur ce qui nous manquerait présentement dans ce que vous présentez? Est-ce que c'est possible?

1140 **Dr MARCEL BÉLANGER :**

Oui, c'est possible.

1145 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

O.k.

Dr MARCEL BÉLANGER :

1150 Pour vous dire qu'il y a eu, au grand total, quatre (4) études qui ont cherché à associer cancer et exposition autour d'un site. Il y en a...

Mme DIANE LACERTE :

1155 Je m'excuse, quand ont-elles eu lieu, ces études?

Dr MARCEL BÉLANGER :

Pardon?

1160

Mme DIANE LACERTE :

Les études dont vous faites mention?

1165 **Dr MARCEL BÉLANGER :**

Depuis quatre-vingt-quinze ('95).

Mme DIANE LACERTE :

1170

O.k.

Dr MARCEL BÉLANGER :

1175 Depuis quatre-vingt-quinze ('95). Il y en a eu une autre, la plus récente, à New York, où on a sélectionné trente-huit (38) sites mais là où vraiment l'exposition était réelle. On a pris les trente-huit (38) sites où on avait la preuve qu'il y avait une migration latérale des biogaz. Autrement dit, les biogaz, au lieu de sortir puis aller dans l'air, vont dans la terre et remontent en dessous, dans les maisons.

1180

Et on a fait des statistiques pour les trente-huit (38) sites où il y avait ce phénomène-là en dedans de deux cent cinquante (250) pieds. Et on a fait une étude de type écologie, encore une

1185 fois, et on retrouvé une incidence quatre (4) fois élevée de cancer de la vessie chez les femmes. C'est peut-être l'étude la plus conséquente et *achalante* mais, encore là, elle ne vaut que ce qu'elle vaut.

Il y a un autre élément gênant. C'est parce qu'il n'y a pas de contaminant, vraiment, dans le biogaz, qui a été associé, là, je parle sur le plan toxicologique, au cancer de la vessie.

1190 Le cancer de la vessie est relié à la cigarette, entre autres, et au HAP, mais ce n'est pas un contaminant important des biogaz, le HAP. Alors, ça continue de nous faire poser des questions.

Est-ce que c'est trop long?

1195 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Presque.

Dr MARCEL BÉLANGER :

1200 J'en ai deux (2) autres. J'aurai l'occasion de les dire.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1205 Bon.

Dr MARCEL BÉLANGER :

Écoutez, ça ne s'explique pas facilement.

1210

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1215 Non. Et puis, d'ailleurs, on vous suit, on comprend que vous avez à donner parfois certains détails qui ont une pertinence. Allez-y pour les deux (2) derniers. Vous êtes capable de nous ramener ça en deux (2) minutes, trois (3) minutes?

Dr MARCEL BÉLANGER :

1220 Je ferai de mon mieux.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

O.k.

1225 **Mme DIANE LACERTE :**

1230 Pourrais-je, Madame la Présidente, juste, j'aimerais savoir, les études qui ont été faites au niveau des sites d'enfouissement de New York et compagnie, est-ce que c'était vraiment des sites d'enfouissement ou on parlait de sites au niveau « un mont », là -- je ne sais pas comment le dire autrement, là -- mais en termes de superficie en hauteur? Est-ce que la comparaison était faite avec le site, le projet actuel?

Dr MARCEL BÉLANGER :

1235 Je n'ai pas de réponse. Non, certainement pas.

Mme DIANE LACERTE :

1240 Vous n'avez pas de réponse à ça? O.k.

Dr MARCEL BÉLANGER :

Le projet actuel n'était pas connu des gens qui ont l'étude de New York.

1245 **Mme DIANE LACERTE :**

O.k. Alors, donc, vous n'avez pas de réponse à ça. Merci.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1250 Les deux (2) dernières études que vous vouliez évoquer, là?

Dr MARCEL BÉLANGER :

1255 Les deux (2) dernières études. Devant tous ces doutes-là, disons, on va en citer juste une (1), parce que l'autre étude c'est la deuxième de Goldberg, qui, curieusement, a pu constater, il n'y avait plus de cancer de l'estomac à ce moment-là. Il y avait un problème de cancer de la vessie et du poumon mais plus de cancer d'estomac. Plus importante, c'est celle qui a été réalisée en Angleterre.

1260 Quand, dans le monde, il commence à sortir des éléments comme ça, les chercheurs s'inquiètent, font des études.

1265 Alors, il y a Elliott, en Angleterre, qui a fait une étude, lui, sur neuf mille (9 000) quelques des dix-neuf mille (19 000) sites. Encore là, une étude écologique.

1270 Ce qu'on a fait, c'est que là-bas, on peut déterminer la dispersion des maladies selon les blocs électoraux, selon les territoires électoraux. On a utilisé les cinq (5) territoires électoraux les plus proches des neuf mille (9 000) sites versus ceux qui étaient loin des neuf mille (9 000) sites. Neuf mille (9 000) sites, ça fait du monde ça, là. On n'a trouvé aucun excès de cancer.

Bref, je vais résumer. Les connaissances mondiales sur le lien entre le cancer et l'exposition aux biogaz ne sont pas très cohérentes. Je veux dire, elles se contredisent toutes. La première de Goldberg contredit la deuxième. Le cancer de la vessie est tout seul de son bord.

1275

S'il y avait des évidences, s'il y avait vraiment une problématique aussi réelle, il me semble que ce serait plus cohérent. Mais il n'y a toujours pas de réponse. Toutes ces études-là se concluent inmanquablement en disant: ce n'est pas concluant, il faudrait d'autres études.

1280

Alors, je n'ai pas vraiment de réponse à vous donner, sinon que ça ne semble pas très inquiétant.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1285

Merci beaucoup, docteur Bélanger. Merci aussi à monsieur Loranger, à monsieur Pagé.

Alors, ça va, madame Lacerte pour vos deux (2) questions?

Mme DIANE LACERTE :

1290

Oui, ça va. Je vous remercie. J'aimerais simplement faire remarquer une dernière fois à l'audience et à tout le monde ici présent que les études dont monsieur Bélanger nous a mentionnées n'étaient pas comparables avec celles d'un tel projet, puisqu'il n'avait pas l'information à savoir si c'était un mont ou vraiment des sites d'enfouissement. Et il n'y avait pas de mention au niveau de la superficie des sites en question.

1295

Alors, je pense qu'il serait intéressant de tenir compte de ça, puisqu'on ne compare pas les choses avec les mêmes choses.

1300

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Vous nous répétez ça dans votre mémoire en deuxième partie d'audience. Et nous y comptons.

1305

Mme DIANE LACERTE :

O.k. Merci beaucoup. Merci.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1310

Très bien.

1315 Alors, maintenant, j'aimerais demander si monsieur Martin Thivierge, madame Chantale Tremblay et monsieur Yvan Lavoie, est-ce que vous êtes dans la salle? Et est-ce qu'un (1) de vous trois (3) a des questions, ou vous trois (3), portant spécifiquement sur la santé?

Donc, monsieur Martin Thivierge, est-ce que vous êtes là? Bon.

1320 Madame Chantale Tremblay, est-ce que la question portait sur le secteur de la santé... sur le sujet de la santé?

Et monsieur Yvan Lavoie? Est absent. Bon.

1325 Madame Pauline Mongeon, est-ce que c'était une question sur le sujet de la santé? Bon.

Monsieur Michel Mercier? Très bien.

Mais je vous garde. Je vous garde en réserve. Ne vous inquiétez pas.

1330 Monsieur Michel Robert?

Est-ce que monsieur Mario Desrosiers avait une question sur la santé? Bon. Alors, si vous voulez bien vous présenter, monsieur Desrosiers. Bonsoir.

1335 **M. MARIO DESROSIERS :**

Bonsoir. O.k. Mon nom est Mario Desrosiers. Je demeure au 180 Desrosiers, secteur de la Presqu'île, en face du Parc Desrosiers, près du sentier de la Presqu'île. Et je suis père de trois (3) enfants, dont un qui a des problèmes respiratoires. O.k.

1340 Ma question, c'est pour le ministère de l'Environnement.

1345 Puisqu'un centre ambulatoire est en construction à quelques kilomètres du site de Lachenaie, puisque cet hôpital est affecté par les vents dominants qui passent au coeur du site précité, puisque ledit hôpital est aussi affecté des émanations des raffinerie de Montréal-Est, puisqu'il a été affirmé par un professionnel impliqué dans ce dossier qu'on y a installé un système sophistiqué, dispendieux et surtout coûteux en entretien annuel, puisqu'il serait essentiel d'assurer en tout temps la fiabilité de ce système, puisque le ministère ne peut laisser subsister de doute quand la santé publique est en jeu, ma question se présente en deux (2) volets: le ministère a-t-il
1350 l'intention de valider ces dires? Est-ce que la santé des citoyens qui habitent Lachenaie, Charlemagne, Le Gardeur, Repentigny, est moins importante que celle des personnes qui fréquenteront l'hôpital?

1355 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Alors, nous allons aller voir auprès de monsieur Mbaraga.

M. JEAN MBARAGA :

1360 Oui, Madame la Présidente. Je pense que l'organisme le plus habilité à répondre à cette question, c'est le ministère de la Santé. Et au cours, justement, de l'analyse du projet, nous allons consulter le ministère de la Santé, qui va valider cette information-là.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1365

Vous avez dit « nous avons » ou « nous allons »?

M. JEAN MBARAGA :

1370

Disons, nous avons consulté le ministère de la Santé et puis, je ne me rappelle pas, justement, s'ils ont validé cette information-là. Mais, au besoin, on va reconsulter avec cette question spécifique pour demander au ministère de la Santé s'il est capable de valider cette information-là.

1375

MADAME LA PRÉSIDENTE :

... refaire un tour chez monsieur Bélanger.

Dr MARCEL BÉLANGER :

1380

Est-ce que vous me rendriez le service de me répéter la question?

M. MARIO DESROSIERS :

1385

La question? O.k.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1390

Oui, monsieur Desrosiers, vous vouliez vérifier si la proximité de l'hôpital, au moment de l'installation... Enfin, allez-y, monsieur Desrosiers. Je vais vous laisser la reformuler vous-même.

M. MARIO DESROSIERS :

1395

Est-ce que la santé des citoyens qui habitent Lachenaie, Charlemagne, Le Gardeur, Repentigny, est moins importante que celle de personnes qui fréquenteront l'hôpital?

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

1400 Monsieur Bélanger, la question de monsieur Desrosiers est la suivante: L'hôpital va être équipé d'équipements coûteux pour assurer la qualité de l'air. Alors, c'est quoi le message qu'on envoie à la population par rapport à ce qu'on met sur l'hôpital?

C'est ça la question de monsieur Desrosiers.

1405 **Dr MARCEL BÉLANGER :**

Écoutez, je n'ai pas... Non. Je pense que les gens qui sont dans l'hôpital sont sous la responsabilité du ministère de la Santé et qu'on doit tout faire pour préserver leur santé.

1410 Est-ce qu'on a installé un équipement coûteux parce qu'il y a une contamination spécifique dans cet endroit-là? Écoutez, moi, je n'ai aucune information à cet égard-là. Je pense que c'est un bâtiment probablement scellé. Alors, je présume, en tout cas, là, ventilé et scellé. À ce moment-là, on a besoin d'un équipement très sophistiqué parce que l'air recircule à l'intérieur. Il n'y a pas beaucoup d'entrées d'air extérieur.

1415 Je pense que la qualité et la santé des gens de Lachenaie est, à tout le moins, aussi importante ou d'importance égale à ceux qui sont dans l'hôpital. Je n'ai pas d'autres réponses à donner à ça.

1420 Maintenant, votre préambule mentionnait que vous aviez des enfants asthmatiques. Je ne sais pas si la préoccupation d'une incidence d'asthme accrue, encore là causée par les émanations d'un site, vous intéresse. Je peux vous dire qu'il y en a d'autres qui s'y sont intéressés.

1425 L'ATSDR s'est intéressée au sujet et a fait une étude sur le plus gros site de la Ville de New York, qui s'appelle le *Staten Island*. C'est un (1) des trois (3) gros sites en Amérique du Nord, je veux dire, qui est du même ordre que la Carrière Miron, et qu'on aura dans le projet ici.

1430 Ce qu'ils ont fait, c'est qu'ils ont regroupé les cent cinquante (150) asthmatiques exposés aux biogaz sur la base des odeurs, ils leur ont donné un appareil aussi pour mesurer leur fonction pulmonaire et pendant six (6) semaines, ils leur ont demandé de noter quand il y avait des odeurs, de noter l'impact sur leurs symptômes et de faire un *peak flow*. Ça, c'est l'expiration maximale, le volume expiratoire maximal qui mesure la fonction respiratoire instantanément. Savoir, autrement dit, si l'odeur diminue leur fonction respiratoire. Et, en même temps, on a mesuré les biogaz.

1435 Ce que l'étude a constaté chez les cent cinquante (150) asthmatiques, des gens qui étaient véritablement asthmatiques, c'est que, effectivement, quand ils perçoivent l'odeur, ils ont aussi la perception que leur respiration est moins bonne. Maintenant, il n'y avait aucune corrélation entre la perception de l'odeur et leur perception de leur respiration et celle de la mesure de leur fonction respiratoire, ni celle de la mesure environnementale du H₂S.

1440

Alors, ils en concluent qu'effectivement, les odeurs peuvent modifier la perception de leurs symptômes, mais sans aucune corrélation avec l'exposition ou avec une mesure objective de la fonction respiratoire.

1445 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Voulez-vous juste nous préciser l'acronyme que vous utilisé au début?

1450 **Dr MARCEL BÉLANGER :**

ATSDR, *Agency for Toxic Substance and Disease Registry*. C'est l'organisme qui a été créé par le *Super Fund* aux États-Unis, qui a été créé en mille neuf cent quatre-vingt (1980), et qui était en charge d'évaluer mille (1 000) parmi les dix mille (10 000) sites de déchets dangereux les plus inquiétants aux États-Unis.

1455

Et, à ce jour, ils ont fait sept cent cinquante (750) évaluations de santé. Ce que vous demandez ce soir, eux, ils l'ont fait dans sept cent cinquante (750) cas, pour les pires sites aux États-Unis, les pires sites de déchets dangereux aux États-Unis.

1460

Alors, s'il y a un organisme qui a la compétence de parler en termes de santé versus les émissions des sites d'enfouissement, c'est l'ATSDR. D'ailleurs, je vous suggère, si ça vous intéresse, il y a un excellent document sur leur site qui dit tout, à peu près cent (100) pages, sur les biogaz, qui s'appelle *Landfill Gas Primer*.

1465 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que tous ces documents dont vous nous parlez, vous en êtes détenteur? Est-ce qu'on pourrait, par votre entremise, en avoir...

1470 **Dr MARCEL BÉLANGER :**

Bien, ils sont sur Internet.

1475 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Sur des sites?

1480 **Dr MARCEL BÉLANGER :**

Ils sont sur Internet.

1480

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Ils sont sur Internet.

1485

Dr MARCEL BÉLANGER :

Mais je vais vous en donner une (1) copie, si vous voulez. Mais c'est sur Internet. C'est à la disponibilité de tout le monde. Très facile à trouver. Très bien fait.

1490

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Parfait.

1495

Dr MARCEL BÉLANGER :

C'est fait pour les professionnels de la santé. Vous allez jurer à lire ça. C'est en anglais malheureusement.

1500

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, on va aller sur les sites Internet.

Monsieur Desrosiers, est-ce que vous aviez une autre question?

1505

M. MARIO DESROSIERS :

Non mais, dans ma question, j'avais deux (2) questions. Je voulais juste savoir, si je comprends bien, pour le ministère de la Santé, c'est aussi important pour les malades à l'hôpital que pour les citoyens, bon, O.k.

1510

MADAME LA PRÉSIDENTE :

C'est ce qu'on a compris dans la réponse que le docteur Bélanger vous a donnée, oui.

1515

M. MARIO DESROSIERS :

Bon. Ça veut dire que, à ce moment-là, est-ce que le ministère va défrayer les coûts d'installation aux citoyens des villes, qu'ils devront effectuer dans leur demeure, pour assurer eux aussi pour leur santé?

1520

Dr MARCEL BÉLANGER :

Si ça doit être fait, on va demander au promoteur de le faire.

1525

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Desrosiers, est-ce que vous aviez une deuxième question?

1530 **M. MARIO DESROSIERS :**

Oui, j'avais une question suite à la senteur désagréable tantôt.

1535 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

M. MARIO DESROSIERS :

1540 Moi, je demande à la Commission, je me demande pourquoi nous autres, les résidants de la Presqu'île, Charlemagne puis des environs, on est obligé de vivre avec cette senteur-là? On est obligé de vivre avec ça.

1545 Dans le fond, c'est un désagrément qui vient avec le site de BFI, O.k. Puis, si je me souviens bien, dans l'exposé qu'il y avait, hier, *supposément* qu'ils étaient supposés d'être capables de contrôler même les odeurs. C'est ce que j'ai entendu dire hier.

1550 Puis là, bien, hier, ç'a commencé hier les auditions, puis on arrive chez nous puis, tout de suite, ça sent. Puis je vous dis, là, c'est effrayant. Moi, je dis que ça le mort. Moi, pour moi, ça sent le mort. C'est désagréable, c'est effrayant. Je ne comprends pas comment ça se fait qu'on est obligé de vivre avec ça, nous autre.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1555 Hum, hum.

M. MARIO DESROSIERS :

1560 Pourtant, dans le fond, on n'a jamais demandé ça puis, on était là avant qu'eux autres soient là.

(APPLAUDISSEMENTS)

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1565 Oui. S'il vous plaît. S'il vous plaît.

1570 Tout à l'heure nous avons demandé à ce que monsieur Viau fasse la vérification en ce qui concernait hier soir, puisqu'un de vos concitoyens, monsieur Bernaquez, a soulevé précisément le cas d'hier soir. Alors, là, cette vérification-là, nous lui demandons, et il nous a promis qu'il allait faire vérification, comment il se fait que particulièrement hier soir, il y a eu un moment ou une durée plus prolongée de l'odeur.

1575 Alors, on attend de ses nouvelles, vraisemblablement, dans les vingt-quatre (24) prochaines heures.

1580 Tout à l'heure vous avez commencé, justement, à élaborer sur le plus que vous comptez faire dans l'éventualité que votre projet continue et voie le jour. Vous avez parlé d'un nez électronique, *et caetera*. Vous pouvez peut-être, là, aller un peu plus à l'avant, là, pour nous expliquer qu'est-ce que ça peut donner.

1585 Qu'est-ce que ça peut donner de plus à part que d'identifier que cela vient d'un tel endroit, que c'est bel et bien... ça caractérise une odeur? Est-ce que tout cela peut contribuer à diminuer la nuisance pour les citoyens qui vivent à proximité?

M. THIERRY PAGÉ :

1590 Alors, Madame la Présidente, je vais vous présenter, en fait, l'outil technologique que sont les nez électroniques. En fait, BFI nous a mandatés pour installer un système de nez électronique sur leur site d'enfouissement, en fait, qui est mis à l'essai.

1595 Un nez électronique, en fait, c'est quoi? C'est un équipement qui permet de mesurer les odeurs, un peu comme le ferait le nez humain. Le nez humain est constitué de multiples capteurs biologiques. Le nez électronique est constitué de capteurs physiques, si je pourrais dire.

1600 Donc, par un système d'intelligence artificielle, le nez électronique permet, donc, on peut apprendre au nez électronique, comme on apprend au nez humain, à distinguer les différents types d'odeurs. Que ce soit l'odeur de compostage, que ce soit l'odeur de biogaz, que ce soit l'odeur de déchets frais, que ce soit l'odeur de porcherie, peu importe le type d'odeur. Ça pourrait être l'odeur de lavande, peu importe le type d'odeur.

1605 Donc, on peut réussir à apprendre. C'est une nouvelle technologie qui permet de distinguer les types d'odeurs.

Deuxième chose. Ces nez électroniques là sont entraînés sur la perception réelle humaine, sur base d'analyses olfactométriques. Donc, ce qu'on fait c'est qu'on met un nez électronique à côté d'un jury de gens qui sont entraînés à sentir, et on évalue leurs réponses en fonction de l'exposition aux odeurs, pour que le nez électronique soit capable de dire un peu combien ça sent.

1610 Le principe de la technologie, en fait, est d'installer, donc, un nez électronique va ressembler un peu à un équipement qui va ressembler à ça, où, donc, les capteurs vont être dans une boîte qui va, en continu, prélever des odeurs en périphérie du site. Et va être capable de dire, donc, finalement, d'où proviennent les odeurs et à quel niveau d'intensité les odeurs sont mesurées par le nez électronique.

1615

Donc, essentiellement, ce que ça fait, c'est un outil de mesure en continu des odeurs. Ce que ça permet de faire, donc, ça permet, par exemple, aux limites du terrain, de dire d'où provient l'odeur et de dire combien ça sent.

1620 Puisque le système est relié à une tour météorologique, qui est déjà en place chez BFI, le système est capable, à l'aide d'un logiciel de dispersion atmosphérique, de prédire, par exemple, en fonction de la source, de prédire quelle va être l'exposition de la population. Donc, on a une modélisation en temps réel de l'exposition des citoyens qui sont riverains.

1625 On peut même, dans une certaine mesure, faire une prévision de l'impact. C'est-à-dire qu'en fonction des prévisions météorologiques d'Environnement Canada, on est en mesure de savoir quelle devrait être approximativement l'exposition des odeurs dans un intervalle de quatre (4) heures, de huit (8) heures, ainsi de suite.

1630 Donc, cet outil-là, en fait, c'est un outil de mesure en temps réel des odeurs qui va permettre, donc, au gestionnaire de faire un diagnostic sur, finalement, d'où proviennent les odeurs, qu'est-ce qui cause les odeurs; de faire une prévision, donc, c'est-à-dire que, en fonction... bon. Il faut réaliser qu'un site d'enfouissement, c'est relativement complexe. Il y a plusieurs opérations, et il y a moyen de gérer les opérations selon les règles de l'art pour essayer de minimiser les émissions d'odeurs.

1635 Donc, le principe c'est d'avoir un outil de mesure pour savoir si les actes que je pose permettent de réduire l'odeur ou pas. Sans technologie de ce type-là, c'est très difficile de savoir si une action sur le terrain a eu une incidence positive ou négative.

1640 Ça permet de faire une gestion. Gestion dans le sens où, comme les données sont enregistrées en permanence, c'est possible de faire une corrélation avec des observations d'odeurs qu'auraient pu faire des citoyens ou des plaintes.

1645 C'est aussi un outil de contrôle. Donc, par exemple, lorsqu'on utilise des neutralisants d'odeurs, c'est de savoir: est-ce que j'ai utilisé assez de neutralisant d'odeurs ou on doit en rajouter d'autre?

Donc, c'est un peu le principe de la technologie et ce à quoi ça peut servir.

1650 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Alors, est-ce qu'on peut demander à monsieur Viau, si un nez électronique vous disait, bon, il y a du H₂S, il y a tel vent qui s'en vient, quelles mesures prenez-vous à ce moment-là pour faire en sorte que vous atténuez le problème des citoyens voisins?

1655

M. JEAN-MARC VIAU :

Ça, ça va nous permettre, entre autres, par exemple, si on caractérise le biogaz par exemple, le biogaz va être caractérisé. Donc, si le nez électronique reconnaît du biogaz puis voit

1660 une augmentation, disons, de la concentration de biogaz, donc là on va savoir où aller chercher le problème. C'est probablement soit, si ce n'est pas la centrale électrique, dont on sait que c'est bien contrôlé là-bas, on sait quand est-ce qu'il y a une alarme, donc ça serait sur le champ d'extraction de biogaz qu'on pourrait aller chercher.

1665 Donc, ça nous donnerait une mesure instantanée plus réelle que l'on a actuellement. Donc, notre temps de réponse serait plus grand.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1670 Mais que feriez-vous? Du recouvrement immédiat? Qu'est-ce que vous feriez pour atténuer le problème, là? Et, même, pas rien que l'atténuer, est-il possible de presque l'annuler?

M. JEAN-MARC VIAU :

1675 C'est ça, pour le biogaz, on pourrait réagir rapidement étant donné que le réseau de captage est déjà en place. Pour, disons, le déchet frais, disons, ça sentirait le déchet frais, là ça pourrait dire, bien, le matériel de recouvrement ou encore, il y a un lot de déchets odorants qui est là, que l'on pourrait agir en mettant des neutralisants d'odeurs puis, en le recouvrant aussi, là, mettre les efforts.

1680 Autrement dit, ce serait de mettre nos efforts à la bonne place et plus rapidement.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1685 Monsieur Desrosiers, merci pour vos deux (2) questions.

M. MARIO DESROSIERS :

1690 Bien, c'est parce que, c'est juste par rapport à ce qu'il vient de nous donner, là, le monsieur qui vient de faire l'exposé, là. Moi, ce que je trouve qui est de valeur là-dedans c'est que là, on a un gros, gros problème d'odeurs, O.k. Le problème qu'on a c'est qu'on est en train de nous dire qu'on va avoir un site qui va être, quoi, cinq (5) fois plus gros que celui qui est déjà là, puis on va se fier sur une machine qui est à titre expérimental.

1695 On dirait que c'est une chose de marketing dans le fond. Je ne sais pas, là. Mais, je veux dire, je trouve ça drôle de voir qu'ils n'ont déjà même pas la solution pour un petit site puis ils vont en faire un cinq (5) fois plus gros, mais là, ils pensent qu'ils vont trouver une machine qui va fonctionner.

1700 (APPLAUDISSEMENTS)

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1705 Bon. Alors -- s'il vous plaît, s'il vous plaît, s'il vous plaît -- alors, monsieur Desrosiers, nous nous attendons à ce que vous gardiez l'argument que vous venez d'évoquer, que vous nous l'apporterez dans vos mémoires; il s'agit d'une expression d'opinion.

1710 Alors, maintenant, je vous demande encore, à ceux qui sont peut-être ou pas dans la salle, mais ceux qui sont là, si vos questions portent sur le sujet de la santé

Monsieur Gérald Gagné, est-ce que votre question portait sur la santé?

Monsieur Daniel Morrissette, est-ce que votre question porte sur la santé?

1715 Monsieur Richard Thibodeau?

Monsieur Marc-André Bernier? Votre question porte sur le sujet?

Bonsoir, monsieur Bernier.

1720

M. MARC-ANDRÉ BERNIER :

Bonsoir. Mon nom est Marc-André Bernier. J'habite le chemin de la Savane, dans le cul-de-sac.

1725

Moi, là, on a répondu un petit peu à ma question, mais il y a une petite chose. Je sais qu'il faut s'arrêter quelque part mais, moi, on le sait, on ne le sait pas, c'est dangereux, ce n'est pas dangereux. Mais concernant les chaînes d'alimentation, là, une grosse épicerie, là, on sait que des aliments, ça respire. On sait que des aliments, ça respire.

1730

Est-ce que, en fin de compte, là, les aliments, vous savez, comme je disais tantôt, c'est dangereux, ce n'est pas dangereux. On n'est pas sûr de notre affaire.

1735 Un aliment qui est dans une grosse épicerie peut-il être affecté aussi par certaines matières?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Et là vous parlez, donc, un aliment qui est à l'intérieur...

1740

M. MARC-ANDRÉ BERNIER :

Qui est à l'intérieur de l'épicerie.

1745

MADAME LA PRÉSIDENTE :

... d'un immeuble...

M. MARC-ANDRÉ BERNIER :

1750

Qui attend pour être vendu, qui attend pour être mangé. Est-ce qu'il peut être affecté lui aussi?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1755

Est-ce que vous parlez de cette affectation, à votre avis, serait-elle préalable à son arrivée à l'épicerie?

M. MARC-ANDRÉ BERNIER :

1760

Non.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1765

Au moment où il était encore dans le champ ou c'est au moment où il est à l'intérieur?

M. MARC-ANDRÉ BERNIER :

1770

Non, non, non. Rendu à l'épicerie, rendu à l'épicerie.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1775

Bon. On va aller voir le docteur Bélanger avec ça. Et peut-être monsieur Valcke, est-ce que vous avez quelque chose à dire là-dessus?

Dr MARCEL BÉLANGER :

Il va falloir inventer une langue électronique!

1780

M. MARC-ANDRÉ BERNIER :

Une langue électronique...?

(RIRES)

1785

Je ne déteste pas la question. Je ne déteste pas la question. Je ne déteste pas la réponse.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1790

Alors, est-ce que vous avez une deuxième question?

M. MARC-ANDRÉ BERNIER :

1795 Bien, je me rends compte qu'il n'y a pas de réponse à ma première, là. Ça fait que je vais passer à la deuxième. Je vais passer.

1800 Madame la Présidente, moi, je sais qu'on en a parlé peut-être un petit peu cet après-midi mais apparemment que la réponse n'était pas tout à fait complète. Moi, vous savez, le préambule va être très, très court.

1805 Vous savez que je demeure à proximité du site. Sur le chemin de la Savane, ce n'est pas vraiment, vraiment loin. Puis moi, j'aime, j'adore la nature. À un certain moment donné, puis je sais aussi qu'il y a beaucoup de chevreuils dans le bout, quand on entend une scie mécanique tourner, il y a des arbres qui vont à terre puis, à un certain moment donné, les *chevreaux* vont dans ce secteur-là et se nourrissent.

1810 Moi, c'est ce que j'ai fait un petit peu en arrière du site ici, à deux (2) reprises, O.k.? On sait où ils sont l'hiver. Et là, je sais qu'ils sont là. Là, je m'en viens un petit peu plus sur le site puis je me rends compte, là, que ça sent excessivement mauvais. Là, ce n'est pas compliqué, cette senteur-là, on sait que ça sent un déchet, une vidange, mais ce n'était pas, selon moi. Puis là, j'entends un petit sifflement d'un tuyau. Bon. Ça fait que, à un certain moment donné, bon, il y a un tuyau qui perd ici.

1815 À un certain moment donné, je reviens, pas longtemps après, mon tuyau perdait encore. J'avais toujours la même senteur.

1820 Mais aujourd'hui, en faisant -- merci, en passant, pour la belle visite que vous nous avez permis de faire, là -- en passant, nous autres, là, on a été deux (2) fois dans cet endroit-là, un petit peu plus loin, là, O.k., à la deuxième visite, O.k.? On a été auprès de ce tuyau-là qui fuyait, là.

1825 Vous savez, Madame la Présidente, quand ça respire, la main va se coller sur l'objectif. Mais quand ça souffle, la main a tendance à s'éloigner. On a été trois (3), quatre (4), cinq (5) personnes à mettre la main. Effectivement, la main s'éloignait. O.k.?

1830 On a vu qu'ils ont tenté de réparer ça parce qu'il y avait du diachylon gris. Vous savez, du diachylon gris, là, qui avait été collé par-dessus. Une réparation comme ça, sur un tuyau à pression, moi, je vous dis que c'est une petite réparation que moi, je vais faire *vitement* chez nous, mais pas une compagnie responsable.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Bon. Cette question, monsieur Bernier, a été soulevée cet après-midi...

1835 **M. MARC-ANDRÉ BERNIER :**

Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1840

... par un de vos concitoyens qui était sans doute avec vous. Sauf que, à un moment donné, il a évoqué, lui, le phénomène de la succion. Alors, là, j'aimerais bien qu'on démêle ça. Est-ce que c'était un phénomène de succion que vous avez ressenti ou un phénomène de... ou que la main s'éloignait?

1845

M. MARC-ANDRÉ BERNIER :

Moi, je...

1850

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Parce que nous attendons des nouvelles de monsieur Viau là-dessus, là.

M. MARC-ANDRÉ BERNIER :

1855

Moi, je vous assure que c'était un phénomène de pression. Puis, en passant, je n'étais pas ici cet après-midi. O.k.? Je n'étais pas ici cet après-midi.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1860

Ah oui mais, c'est pour ça que je vous raconte ce qui s'est dit ou passé.

M. MARC-ANDRÉ BERNIER :

1865

O.k. Merci.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, là, à partir de ce moment-là, et nous avons demandé à monsieur Viau...

1870

M. MARC-ANDRÉ BERNIER :

Oui.

1875

MADAME LA PRÉSIDENTE :

... d'aller vérifier cela et de nous faire rapport. Nous avons été aussi mis au courant, enfin, du diachylon, pas du diachylon mais du ruban gommé dont vous nous parlez. Alors, monsieur Viau nous a promis d'aller faire cette vérification et de nous faire rapport. C'est bien cela?

1880

M. MARC-ANDRÉ BERNIER :

O.k.

1885

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, nous avons demandé à ce que ça se fasse dans les vingt-quatre (24) prochaines heures.

1890

M. MARC-ANDRÉ BERNIER :

O.k. Parce que, quand même, moi, je suis allé il y a à peu près deux (2) semaines, je suis allé il y a à peu près deux (2) jours, puis je retourne aujourd'hui, puis c'est encore pareil.

1895

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, soit...

1900

M. MARC-ANDRÉ BERNIER :

Mais je dois rajouter aussi qu'en arrivant là, on voit des petites traces d'autoneige, O.k.? Bon. Merveilleux, hein? Quelqu'un a fait allusion: « Bon, une autoneige est passée ». Bon. Le monsieur qui nous conduit, l'ingénieur, il dit: « Bien oui -- il dit -- ils passent en autoneige pour faire la vérification de ces tuyaux-là. » Mais une vérification, je pense, qui se fait très, très, très, très rapidement. Parce que dans un cas comme ça, ça sentait puis ça menait du bruit.

1905

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Bon.

1910

M. MARC-ANDRÉ BERNIER :

Il me semble que, là, si on ne s'arrête pas à ça, on ne s'arrête à rien.

1915

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Cette vérification-là a été demandée, monsieur Bernier, et puis dès que possible, soit par l'intermédiaire de ce que vous lirez dans les *verbatim* ou si vous êtes présent au moment où la réponse nous arrivera...

1920

M. MARC-ANDRÉ BERNIER :

O.k.

1925 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

... vous serez informé de cela, parce que nous l'avons demandé spécifiquement.

1930 **M. MARC-ANDRÉ BERNIER :**

Finalement, je pense que s'il y a beaucoup de cas comme ça, on n'a pas à se poser de questions pourquoi ça pue. Ce n'est pas compliqué.

1935 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Alors, on va revenir.

1940 **M. MARC-ANDRÉ BERNIER :**

Merci.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Ça va. Merci beaucoup, monsieur Bernier.

1945

Maintenant, on va demander est-ce que madame Line Jetté avait une question concernant la santé? Alors, on vous attend, madame Jetté.

1950 **Mme LYNE JETTÉ :**

Mon nom est Lyne Jetté. J'ai deux (2) lots de terre à Mascouche sur le chemin de la Cabane ronde.

1955 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

1960 **Mme LYNE JETTÉ :**

Donc, BFI, là, il est directement dans ma cour en arrière, là. Alors, moi, je lisais un article de BFI Usine de triage, là, je l'ai en main. Il est écrit:

1965

« Par ailleurs, il convient de mentionner que BFI respecte les lois et les règlements relatifs à la santé et à la sécurité au travail. Ainsi, tous les travailleurs du site bénéficient d'un environnement sûr pour leur santé et leur sécurité. »

Alors, moi, ce que j'aimerais savoir c'est ce qu'ils font pour que je puisse l'employer.

1970 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Alors, monsieur Viau, vos employés, est-ce que des mesures spécifiques concernant leur santé, est-ce qu'il y a eu des problèmes autrefois, est-ce que vous pouvez nous assurer que la santé de vos employés est saine et que vous avez une carte parfaite à ce sujet?

1975

M. JEAN-MARC VIAU :

Nos employés ont reçu des examens médicaux à tous les deux (2) ans et un suivi qui se fait de façon à tous les deux (2) ans. Puis on n'a pas constaté de cas particulier chez nous dans ces cas-là.

1980

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Vos employés travaillent avec des masques? Qu'est-ce que vous avez prévu? Je pense que vous avez un plan ou un programme qui est évoqué dans votre... Alors, pouvez-vous élaborer là-dessus, nous dire comment sont-ils équipés, ceux qui travaillent en permanence? Et est-ce que ceux qui viennent livrer sur le site ont aussi soit des prérogatives ou des directives?

1985

M. JEAN-MARC VIAU :

O.k. On a un guide qu'on donne à notre clientèle, parce que c'est quand même les employeurs de notre clientèle à faire respecter nos codes de sécurité, dont les bottes de sécurité et tout ça. Ça, je pourrais vous fournir le feuillet, justement.

1990

Aussi, nous, on a quand même ce qu'on appelle les équipements de protection personnelle. Naturellement, les gants, les bottes, le casque de sécurité, ça fait partie de ça aussi.

1995

Au niveau du front de déchargement des déchets, il y a de la poussière. Donc, là-dedans, les gars devraient porter un masque tout simplement pour empêcher la poussière. Puis dans les équipements, bien, ils ont tous les équipements de filtres nécessaires, mais ce n'est pas une poussière qui s'en va loin. C'est une poussière strictement à cause que les déchets tombent du camion, là, et le roulement des camions sur le bord du front de déchets.

2000

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Et les odeurs?

2005

M. JEAN-MARC VIAU :

Non, les odeurs, il n'y a rien de particulier pour les employés concernant les odeurs.

2010

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

2015 Petite question à rajouter, monsieur Viau. Est-ce que l'examen médical dont vous parlez
tient compte de la problématique particulière, là, de l'exposition des travailleurs à certaines
substances qu'on ne retrouve peut-être pas ailleurs? Autrement dit, qu'est-ce qu'on vérifie, là,
quand on...

M. JEAN-MARC VIAU :

2020 C'est un peu particulier. Je pourrais regarder puis vous donner le protocole qu'on utilise.
Ce serait plus simple pour moi que de dire, là, on regarde certaines choses, là, mais de dire que
c'est particulier, c'est quelque chose qui a été fait il y a quand même... quand même adapté pour
les sites d'enfouissement, quand nous étions avec la compagnie américaine. Mais on l'a adapté ici,
2025 mais on l'a continué tout simplement. Mais pas de là à dire: aux produits quelconques, comme on
disait, l'exposition était quand même assez faible, là, sur le terrain même, il n'y a pas de cas
particulier.

2030 Mais je préfère donner plutôt la liste des choses qu'on analyse, plutôt que de m'aventurer
sur ce...

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

2035 D'accord.

Mme LYNE JETTÉ :

2040 Est-ce que ce serait possible d'avoir les rapports de la CSST de vos employés qui ont leur
examen médical à tous les ans? Tu sais, de voir ça?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2045 Il y a peut-être là-dedans, je vous réponds spontanément, là -- peut-être vérifier ça auprès
des avocats qu'il y a ici -- des renseignements d'ordre personnel concernant des citoyens. Et à
partir de ce moment-là, là, je vous dis, probablement qu'il y aurait des difficultés au niveau de la Loi
d'accès à l'information parce qu'il s'agit de renseignements nominatifs privés.

Mme LYNE JETTÉ :

2050 Parce que, souvent, dans d'autres organismes, si on détecte un problème spécifique auprès
des employés, ça devient public, là, tu sais.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2055 Si l'employé, lui, le révèle.

Mme LYNE JETTÉ :

Le désire.

2060

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Mais demander cela, je crois que c'est difficile parce qu'on touche des choses privées.

2065

Mme LYNE JETTÉ :

Ça fait que ce serait comme dans les journaux, de le demander.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2070

Oui, c'est ça.

Mme LYNE JETTÉ :

2075

O.k. Une autre question.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Deuxième question, oui.

2080

Mme LYNE JETTÉ :

Ma deuxième question, c'est une amie qui m'a demandé de vous la poser parce que, actuellement, elle est en traitement de chimiothérapie. Elle habite à Lachenaie, juste à côté de l'hôpital, du nouvel hôpital qui va se construire. Et puis c'est une *entraîneuse*, comme moi. Elle est en pleine forme physique. Et puis elle m'a donné cet article-là de Greenpeace.

2085

Alors, ce qu'il dit:

« Les femmes qui souffrent d'un cancer du sein auraient un taux de pesticides de BPC plus élevé dans leurs tissus que celles qui n'ont pas cette maladie. Et dans les régions où se trouvent des sites d'enfouissement des ordures, le risque d'un cancer du sein est six point cinq (6.5) fois plus grand que dans les secteurs où il n'y en a pas. »

2090

2095

Elle, elle vit dans ce secteur-là, elle a un cancer du sein qu'ils lui ont détecté en septembre cette année, deux mille deux (2002). Et puis, actuellement, elle a fondu à vue d'oeil, là. Elle est

2100 malade, malade. Elle est en *chimio*. Puis, elle espère s'en sortir. Puis là, bien, elle se demande si ce n'est pas dû à ce site-là.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2105 Quelqu'un a aussi évoqué cet article, je crois, cet après-midi. Et le docteur Bélanger devait faire des vérifications.

Est-ce que vous avez eu le temps? Est-ce que vous êtes au courant davantage que cet après-midi de ce qui a été écrit? Et si vous avez du neuf, on vous écoute.

2110 **Dr MARCEL BÉLANGER :**

Si je ne me trompe pas, c'est madame Duval, Johanne Duval, qui aurait posé cette question-là cet après-midi.

2115 Oui, évidemment, j'ai pris l'article et je l'ai lu. Article, c'est beaucoup dire. C'est une page qui comprend sept (7) entrefilets, qui a été écrit par Jacqueline Simoneau. Ça s'appelle, c'est la rubrique *Nouvelle santé*, octobre quatre-vingt-quinze ('95), la page 25, dans la revue *Coup de pouce*. Et ce que ça dit, ça rapporte, sans citer et sans aucune référence, que Greenpeace dit qu'il y a.

2120 Comme je vous ai dit, moi, j'ai fait le relevé de littérature pour tout ce qui concernait les relations entre cancer et exposition autour de sites d'enfouissement, et je n'ai jamais trouvé cette étude de Greenpeace. C'est bien entendu qu'avant de me prononcer sur l'étude de Greenpeace, il faudrait que je voie l'étude de Greenpeace.

2125 Maintenant, on ne me l'a pas donnée.

Mme LYNE JETTÉ :

2130 On va la chercher.

Dr MARCEL BÉLANGER :

2135 Il n'y a aucune référence dans l'entrefilet.

Mme LYNE JETTÉ :

2140 Parce que je ne sais pas où vous prenez vos études mais, moi, dans la salle, j'ai de la parenté avec moi, un oncle qui a justement un cancer de vessie, puis il n'a jamais fumé de sa vie. Puis tantôt, vous disiez que ça pouvait être dû à la cigarette, là. Il n'a jamais fumé, lui.

Puis j'ai une tante qui se bat avec le cancer, ça fait trente (30) ans, là, tu sais. Ça fait que, elle, elle pourrait vous en parler du cancer.

2145 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

2150 Adressez-vous à la Commission, madame. Adressez-vous à la Commission pour les questions. Le docteur a évoqué, à la suite de nos demandes et des demandes des citoyens qui se sont présentés avant vous, les études qu'il avait à sa connaissance. Vous en évoquez. Vous dites que peut-être il est possible, soit sur le site, le site, peut-être, de Greenpeace...

Mme LYNE JETTÉ :

2155 Oui, je vais m'informer.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2160 Et n'hésitez pas, si vous l'avez, nous la prenons et nous allons la déposer en provenance d'une citoyenne.

Mme LYNE JETTÉ :

2165 Parfait.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, vous pourrez l'apporter au cours des prochains jours.

Mme LYNE JETTÉ :

2170 Je vous remercie de m'avoir écoutée.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2175 Merci.

Mme LYNE JETTÉ :

2180 Bonne soirée.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, avant de -- oui, je vous reviens, docteur Bélanger, mais je dis tout de suite -- avant de passer à ceux, les quelques citoyens qui se sont inscrits cet après-midi et leur demander la même

2185 chose qu'à ceux qui... les précédents, nous allons faire une courte pause et puis nous
reprocéderons.

Alors, docteur Bélanger, vous aviez un mot à ajouter?

2190 **Dr MARCEL BÉLANGER :**

Tout petit. Tout petit mot. Je veux juste spécifier que le tiers de la population qui décède,
décède de cancers. Alors, quand les gens décèdent des cancers, il faut se garder d'attribuer les
cancers à une cause qu'on ne connaît pas.

2195

En tout cas, je trouve ça difficile de dire: parce qu'il y a un cancer à Lachenaie, c'est la faute
de ci ou de ça.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2200

Oui.

Mme LYNE JETTÉ :

2205 Juste avant de quitter, tantôt vous disiez que c'est Greenpeace qui a écrit ça, là, mais si
vous regardez au bas de la page, là:

*« Nous remercions de leur précieuse collaboration le docteur
Rosemonde Mandeville, chercheur à l'Institut Armand-Frappier et
spécialiste du cancer du sein. »*

2210

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, on peut peut-être aussi aller vérifier...

2215

Dr MARCEL BÉLANGER :

Ce n'est pas une sanction. Ça ne veut pas dire qu'elle l'a écrit. Je demande à voir l'article,
c'est tout.

2220

Mme LYNE JETTÉ :

Ah! Pas un bon docteur probablement.

2225

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Peut-être que sur l'article de Greenpeace vous aurez cette référence.

Mme LYNE JETTÉ :

2230

Mon compagnon fait demander comment ça se fait que vous êtes réducteur comme ça.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2235

Non. Alors, écoutez, adressez cette question à la Commission et puis lorsqu'enous...

Alors, nous nous retrouvons dans quelques minutes, après une pause.

-- À 9 h 20, SUSPENSION

2240

-- REPRISE DE L'AUDIENCE À 9 h 40

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2245

Je voudrais rappeler à tout le monde un article du code de déontologie des commissaires du BAPE, qui dit:

« Le commissaire suscite le respect mutuel de toutes les personnes qui assistent ou participent aux travaux de la Commission. »

2250

Alors, c'est dans cet esprit-là que je demande à tout le monde de garder ce principe du respect mutuel dans la participation.

2255

D'autre part, je voudrais vous dire que pour les personnes qui sont venues, ici, ce soir, pour poser des questions sur le sujet de la santé, il me reste quelques noms de cet après-midi que je vais... auxquels je vais demander si le propos touche le secteur de la santé.

2260

Cependant, nous allons ouvrir pour une dizaine de minutes, spécifiquement sur le sujet de la santé, le registre. Alors, ceux qui sont venus ce soir pour cela, allez pour une dizaine de minutes nous ouvrons le registre.

Et puis, dès que nous aurons terminé et les gens de cet après-midi et ceux de ce soir, tel que promis à tous les autres, s'il n'y a pas d'autres questions pour le moment sur la santé, nous allons passer aux autres sujets pour les gens qui sont dans la salle.

2265

Alors, j'aimerais donc demander à monsieur... les inscrits de cet après-midi, parmi ceux-là, il y avait monsieur Cloutier, est-ce que votre question concernait le sujet de la santé, monsieur Cloutier? Une (1)? Venez, on vous attends.

2270

Oh! Pardonnez-moi, voyez-vous, j'étais... je n'avais pas... je peux vous répéter simplement ce que j'ai dit, pour les gens de chez le promoteur qui n'étaient pas encore de retour.

2275 J'ai rappelé que le Code de déontologie du Bureau d'audiences publiques exige des commissaires de susciter le respect mutuel, et j'ai demandé aux citoyens qui étaient venus ce soir pour poser des questions sur la santé de s'inscrire puisque nous ouvrons pour une dizaine de minutes à cet effet le registre, pour ceux de ce soir.

Et maintenant, je reprends la suite des inscriptions de cet après-midi et monsieur Cloutier a dit qu'il avait une question au sujet de la santé.

2280 **M. BRUNO CLOUTIER :**

Merci, Madame la Présidente. C'est au sujet des études... je vais plutôt donner un exemple.

2285 Selon la Régie régionale de la Santé et des Services sociaux des Laurentides, en référence à une audience du BAPE cet été concernant Oka, dans l'étude de la *calcide* d'Oka, on parlait d'uranium, on parlait de radon.

2290 Mais la Régie nous a démontré, ou dans l'étude de leur document qu'ils ont déposé, que le nombre de personnes autour du site en question, en fait à Oka, mais ça pourrait être extrapolé vers les sites d'enfouissement, dans ce cas-là, le nombre de personnes n'était pas assez grand pour qu'une étude soit probable sur quoi que ce soit en rapport avec la santé, que ce soit les cancers, que ce soit... bon, un peu de tout ça. La masse critique de population n'est pas assez grande.

2295 Je voudrais savoir, c'est quoi la masse critique pour qu'une étude épidémiologique soit faite et valide, autant, là, dans le cas des sites d'enfouissement?

Est-ce qu'il y a assez de personnes autour pour qu'on puisse, justement, faire une étude ou ce ne sera jamais possible?

2300 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

2305 Alors, on va poser cette question-là, monsieur Cloutier, tant au ministère de la Santé qu'au ministère de l'Environnement.

Parce que, bon, tout à l'heure, le docteur Bélanger nous a cité des études beaucoup en Angleterre, beaucoup aux États-Unis et, bon, on se demande: est-ce qu'il y a, à votre connaissance, présentement, des études concernant les mêmes cas, les mêmes types de cas mais, d'ici, de chez nous?

2310 Et dans un deuxième temps, est-ce qu'il pourrait y en avoir et le cas échéant, qu'est-ce que ça prend comme masse critique pour qu'il soit jugé approprié de le faire?

2315 **Dr MARCEL BÉLANGER :**

Je vous ai donné l'exemple tout à l'heure, la première étude sur la relation entre cancer et exposition aux sites d'enfouissement, c'était la Carrière Miron à Montréal, et je parle de la première étude mondiale.

2320 Maintenant, la Carrière Miron, on avait un bassin de cent mille (100 000) personnes dans un rayon de deux (2) kilomètres. C'est bien entendu que si on parle du nombre de personnes dans le rayon de deux (2) kilomètres autour de Lachenaie, ça ne fait pas tellement, hein!

2325 C'est évident, le nombre de cas, le nombre de sujets à l'étude nécessaire dépend de l'événement qu'on recherche. Si on recherche un événement rare qui se produit dans un (1) cas pour un million (1 M), ça va prendre des millions et des millions et des millions de cas à analyser pour pouvoir conclure à une augmentation significative.

2330 Alors, ça dépend de la rareté de l'événement qu'on cherche. Et dans le cas du site de Lachenaie, je veux dire, si on utilise le même critère que Montréal a utilisé pour Miron, c'est clair qu'il n'y a pas d'étude épidémiologique possible.

2335 Si on cherche à prouver l'augmentation de cancer et qu'on a un grand total - je fais quelque chose d'hypothétique, - de mille (1 000) habitants, dans mille (1 000) habitants, les chances qu'on retrouve des cancers du poumon ça va être quoi sur cent (100) personnes?

2340 Prouver l'augmentation significative de cancer sur un groupe de cent (100) personnes, il faudrait que l'exposition soit tellement massive qu'on se retrouve avec deux (200) et puis trois cents (300) cancers.

Je ne sais pas si vous comprenez la nuance, là.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2345 Mais est-ce que...

Dr MARCEL BÉLANGER :

Ça prend beaucoup beaucoup de cas.

2350

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2355 Est-ce que le fait qu'il y ait un mégasite dans un milieu où la population est plus éparse ou moins nombreuse, est-ce que le critère peut, à ce moment-là, convenir? Est-ce qu'il n'y a pas un qui balance l'autre, là, là?

Dr MARCEL BÉLANGER :

2360 Tout dépend de l'exposition. Si véritablement avec le mégasite, l'exposition est méga, on peut s'attendre à ce qu'il va porter plus loin, que l'exposition significative va porter plus loin et, peut-être, englober plus de gens.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2365 Bref, est-ce que... là, je peux peut-être demander à monsieur Mbaraga, est-ce que tant le ministère de l'Environnement sur une question comme celle-là mais qui touche la santé quand même, il y a une sorte, je dirais, de relation, de co-relation, là, entre l'environnement et la santé?

2370 Est-ce qu'il serait... est-ce que vous... c'est hypothétique me direz-vous, mais émettriez-vous sur une telle demande, une telle réclamation, un commentaire positif sur l'idée qu'il y ait une étude épidémiologique?

M. JEAN MBARAGA :

2375 Oui, Madame la Présidente, en fait une seule... je ne ferai que renchérir sur ce que le docteur Bélanger vient de dire.

2380 La question de monsieur Cloutier réfère en fait au problème statistique qui est de retrouver un échantillon représentatif. Donc, pour trouver un échantillon représentatif d'une telle maladie qu'on voudrait étudier, effectivement, ça prendrait énormément, énormément de personnes. C'est tout ce qu'on peut dire.

2385 Mais s'il y a cent (100) personnes qui vivent autour du site, même si on fait l'étude épidémiologique, on n'aura pas un échantillon représentatif pour étudier, justement, cette maladie.

Dr MARCEL BÉLANGER :

2390 Oui, je pense que mon collègue, monsieur Mathieu Valcke aura des informations supplémentaires à donner.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Valcke, monsieur Mathieu Valcke, pour les besoins de la transcription.

2395 **M. MATHIEU VALCKE :**

2400 Merci, Madame la Présidente. Je rajouterai simplement que pour faire une étude épidémiologique, il y a deux (2) facteurs importants qu'il faut prendre en compte pour déterminer si elle est faisable ou non.

D'une part, il y a la rareté de l'événement qu'on veut mesurer, comme le mentionnait le docteur Bélanger, mais il y a également l'importance de l'augmentation qu'on veut mesurer.

2405 Par exemple, si dans un cas particulier, on veut mesurer dans une population de mille (1 000) habitants une augmentation d'un problème de santé, que ce soit cancer ou autre, de cinq pour cent (5 %), donc une petite augmentation, ça va prendre beaucoup de gens, un grand bassin de population pour observer quelque chose qui, statistiquement, par des procédures statistiques que je vous épargnerai, soit significatif.

2410 Par contre, pour cette même population-là, pour un même effet, si on veut observer, on veut valider une augmentation d'un problème de santé, qui là, on ne parle plus de cinq pour cent (5%) mais on parle de cinquante pour cent (50 %) plus de cas ou de soixante pour cent (60 %) de plus de cas, ça va prendre beaucoup moins de monde en terme d'ampleur d'étude pour dire: cette augmentation-là est vraiment significative. Donc, ça dépend de l'ampleur qu'on veut valider.

2415 Si je dis cinq pour cent (5 %) d'augmentation sur dix (10) ou sur cent (100) personnes qu'on va mesurer, ça ne va peut-être pas être significatif. Mais si on dit, on mesure une augmentation de cinq pour cent (5 %) sur un bassin de population de dix mille (10 000) ou cent mille (100 000) personnes, là, oui, ça va être significatif.

2420 Et ce que ça veut dire, c'est que si on étire la sauce, on peut trouver statistiquement, les mathématiciens vous le diront, on peut trouver que n'importe quelle augmentation, même un pour cent (1 %), si on fait une étude sur dix millions (10 M) ou cinquante millions (50 M) de personnes, on va finir par trouver qu'effectivement c'est significatif.

2425 Et il y a des procédures mathématiques pour déterminer, en plus, l'échantillonnage, donc le nombre de personnes dont on va avoir besoin dans un cas précis pour mesurer l'ampleur du risque, donc l'augmentation et la signification statistique de cette observation.

2430 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Moi, j'aimerais revenir sur les propos du docteur Bélanger plus tôt dans la soirée.

2435 Vous avez semblé insister notamment pour les études faites en Angleterre, là, sur le grand nombre de voisinage de sites, là, qui avaient été examinés.

2440 Donc, pour l'ensemble des études que vous nous avez parlé, est-ce qu'elles sont toutes affectées du même handicap ou certaines avaient suffisamment de données pour pouvoir, éventuellement, tirer des conclusions même si on n'a pas pu mettre de risque, d'augmentation du risque en évidence?

Dr MARCEL BÉLANGER :

2445 Les études que je vous ai citées et les conclusions que je vous ai citées, des augmentations de cancer sont, dans tous les cas, des augmentations statistiquement significatives. Dans tous les cas.

Maintenant, ça ne règle pas le problème de la causalité dans le cas des études qu'on a là, de type écologique.

2450

On constate la chose, mais ça ne dit pas pourquoi.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

2455

Parce que l'étude n'était pas planifiée pour ça. Elle ne visait pas à chercher la cause.

Dr MARCEL BÉLANGER :

2460

Le type même de l'étude ne le permettait pas. Je veux dire, quand on choisit la population d'après une zone territoriale, ça ne répond pas à la cause du problème. On ne recherche pas la cause, on calcule un phénomène sur un territoire donné. On peut faire l'hypothèse de la cause, mais ça ne le prouve pas.

2465

Alors, toutes ces études sont statistiquement significatives mais non concluantes. Autrement dit...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2470

Non probantes.

Dr MARCEL BÉLANGER :

2475

... ne permettent pas de conclure que la cause est bien le centre de la zone qu'on a recherchée.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Cloutier, ça va? Est-ce que ça répond à votre question?

2480

M. BRUNO CLOUTIER :

Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2485

Bon. Alors, merci.

M. BRUNO CLOUTIER :

2490 Puis-je rester inscrit sur le registre, puisque j'ai une autre question, mais je peux passer mon tour et puis attendre.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2495 Je vais vérifier, oui, s'il y a d'autres personnes pour le secteur de la santé.

M. BRUNO CLOUTIER :

Oui.

2500

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Parce que votre autre question... vous vous étiez réinscrit, mais ce n'était pas pour la santé, c'est ça?

2505

M. BRUNO CLOUTIER :

Oui, c'était après-midi. Bon, on n'a pas eu le temps. J'ai pondu la question sur la santé rapidement...

2510

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Parfait. Alors, là...

2515

M. BRUNO CLOUTIER :

Je sais que, par expérience, les thématiques peuvent être troublantes pour les gens qui ont déjà préparé leurs questions.

2520

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Oui. Et, là, je voudrais que ceux qui sont allés s'inscrire puissent aussi venir les poser.

2525

M. BRUNO CLOUTIER :

Je leur laisse ma place.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2530

Bon, merci beaucoup.

M. BRUNO CLOUTIER :

2535 Merci infiniment.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2540 Alors, de cet après-midi, je demande, est-ce que monsieur Ménard, monsieur Karel Ménard avait une question concernant la santé? Une? D'accord, on vous attend.

Il y avait madame Johanne Duval aussi. Est-ce que c'était une question sur la santé? Non, oui, non? Bon. Alors, il restera deux (2), trois (3) personnes, là, je vais vous appeler tout à l'heure.

2545 **M. KAREL MÉNARD :**

Bien, bonsoir, Madame la Présidente.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2550 Bonsoir, monsieur Ménard.

M. KAREL MÉNARD :

2555 Bonsoir, monsieur Haemmerli. Juste peut-être une question de procédure. Peut-être que je me trompe, mais tout à l'heure une personne a demandé si c'était possible d'avoir les documents de la CSST concernant les employés de la compagnie BFI.

2560 Est-ce que ce serait possible pour vous de les demander à la compagnie et de juger si, oui ou non, on peut les déposer?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2565 Bon, on peut regarder. Dans le type de dépôt, vous savez les documents confidentiels... mais le phénomène du renseignement personnel et nominatif...

M. KAREL MÉNARD :

2570 Bien, ce serait à vous de juger si par exemple...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2575 Je crains que ce ne soit que cela, voyez-vous, dans un tel... c'est comme un dossier médical.

M. KAREL MÉNARD :

2580

Mais si un (1) employé sur dix (10), d'après la CSST, supposition très très vague, là, très large. Si, par exemple, il y a un élément significatif qui ressort des documents déposés, peut-être ce serait bon de...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2585

Oui.

M. KAREL MÉNARD :

... d'en faire part aux citoyens.

2590

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, monsieur Viau, est-ce que...

2595

M. JEAN-MARC VIAU :

Bien, il n'y en a pas... à la CSST, on n'a pas besoin de déposer les rapports médicaux des gens.

2600

Je n'y ai pas accès moi non plus, là, c'est le...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Il faut le demander à la CSST, à ce moment-là? C'est ça que vous dites, là?

2605

M. JEAN-MARC VIAU :

Non. Je ne dépose rien à la CSST, moi.

2610

MADAME LA PRÉSIDENTE :

O.k. Ça va.

2615

M. JEAN-MARC VIAU :

Les examens que je paie c'est tout simplement... les examens sont donnés à notre médecin, parce que je n'ai pas le droit de voir les examens des employés, c'est carrément personnel et privé.

2620

Et aussi, c'est donné au patient, donc à notre employé. Je n'ai pas d'interaction entre le médecin et l'employé.

Moi, tout ce qu'il faut que je sache, si j'ai une incidence pour son travail, c'est notre médecin qui détermine ça. Il n'y en a pas eu. Et le cas, quelque chose de personnel, je n'ai pas d'affaire à ça. C'est personnel.

2625

MADAME LA PRÉSIDENTE :

C'est ça, alors, là, ça se situe là, entre l'individu, votre employé, le médecin, ou l'individu et son médecin à lui.

2630

M. JEAN-MARC VIAU :

C'est carrément personnel.

2635

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Oui, la situation est différente, là. Je pense que c'est des documents de médecin à son patient.

2640

M. KAREL MÉNARD :

Je veux juste voir si au niveau technique, il n'est pas possible que l'information demandée par la personne qui m'a précédé était accessible par la présidence. C'est tout.

2645

Quand on parle de un (1) cas sur un million (1 M) ou de un (1) cas sur cent (100), ou un (1) cas sur dix mille (10 000) de cancer causé par un lieu d'enfouissement sanitaire, c'est un (1) cas de trop.

2650

Je veux dire, si on peut l'éviter, pourquoi on ne l'évite pas? Ça veut dire, jouer sur les probabilités de. Si c'est possible ou non, on ne le sait pas. Il n'y a rien qui le prouve.

2655

Je trouve que c'est très dangereux. Je ne veux pas dire irresponsable, mais... et ce n'est pas un commentaire. Ma question c'est qu'on joue avec l'inconnu actuellement. Si le site, le projet est accepté tel quel, tel que le veut le promoteur, ce serait le septième plus gros dépotoir en Amérique du Nord, pas juste au Québec ou au Canada mais États-Unis, Canada, Mexique, tout compris.

2660

Le septième pour Montréal, plus gros que Chicago, toutes les grandes villes américaines.

Et monsieur Bélanger l'a dit, il n'y a pas d'étude récente, la plus vieille date de quatre-vingt-quinze ('95), si je ne me trompe pas, corrigez-moi, monsieur, sur la Carrière Miron à Montréal.

De mémoire, c'est vingt-huit mille (28 000) tonnes. O.k.

2665 On parle de quarante mille (40 000) tonnes plus une quinzaine de millions d'autres tonnes, on parle de cinquante-cinq millions (55 M) de tonnes à peu près. C'est énorme.

Donc, il n'y a pas de comparable. Donc, je pense qu'il faudrait vraiment prendre ça en considération.

2670

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Dans le fond, ce que vous demandez, c'est s'il y a un principe de précaution, là, qui est retenu.

2675

M. KAREL MÉNARD :

Bien, de...

2680

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que dans les évaluations que vous avez faites, le principe de précaution au niveau de la santé, dans les commentaires que vous avez faits, est-ce que vous en tenez compte, monsieur Mbaraga et monsieur Bélanger?

2685

M. JEAN MBARAGA :

Voulez-vous répéter, Madame la Présidente, la question?

2690

MADAME LA PRÉSIDENTE :

C'est que, monsieur Ménard évoque le principe de précaution, en fait. Est-ce que, bon, lorsqu'il y a des études, c'est toujours après coup, on dit, bon, là, on évalue dans une population donnée, il y a des cas de telle maladie, telle autre chronique ou autre, bon.

2695

Est-ce que dans les évaluations que vous faites sur des projets qui vous sont soumis, ce principe précis de précaution fait partie des critères de votre analyse?

2700

M. JEAN MBARAGA :

Madame la Présidente, sans être nommé cité comme ça, en fait, pour tout ce qui est évaluation environnementale, justement le... on fait ces études-là avec toujours la précaution, justement, de ne pas engendrer les impacts sur l'environnement et ce de façon évidemment large. L'environnement comprenant aussi la santé humaine.

2705

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2710 J'ouvre une parenthèse pour dire que j'ai les noms de ceux qui viennent de s'inscrire. Je referme momentanément le registre pour ce qui est du secteur de la santé, de telle sorte que, tel que promis, nous reviendrons au registre sur les questions plus générales, dès que possible.

Monsieur Bélanger, brièvement, ou monsieur Valcke, là-dessus?

Dr MARCEL BÉLANGER :

2715

Bien, moi j'ai un tout petit... juste une précision sur ce que vous disiez.

2720 Le site de Miron, c'est trente-huit millions (38 M) de tonnes, et il n'y avait aucun système de captage des biogaz jusqu'en quatre-vingt-douze ('92), quatre-vingt-dix ('90), quatre-vingt-douze ('92), je crois, alors qu'il a commencé en soixante-huit ('68).

C'est juste une petite correction, là, c'est un site avec une exposition beaucoup plus significative, s'il en est.

2725

Mon collègue a un commentaire sur le principe de précaution.

M. MATHIEU VALCKE :

2730 Quand on compare un projet et qu'on dit que dans une certaine mesure on considère qu'il est ou non sécuritaire selon le cas, on le fait souvent en comparant aux normes.

2735 On parlait des normes, tantôt, on comparait aux normes en milieu de travail. On parle des normes dans le milieu ambiant. On parle également, quand monsieur Loranger exposait le principe qu'on évalue le risque qu'une personne développe un cancer en étant, en demeurant trois cent soixante-cinq (365) jours par année, vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24) à la périphérie du site, on utilise pour faire ces calculs-là des paramètres qui sont tirés d'une bonne gymnastique, là, mathématique et toxicologique, mais qui sont tirés, le plus souvent, d'études animales.

2740 Et, ensuite, ce qu'on fait, c'est qu'on prend la valeur, par exemple, un rat qui a été exposé à... ou je dirais, un groupe de rats qui ont été, par exemple, exposés à une certaine concentration d'un produit, on a observé tel effet. Et bien ce qu'on va faire, c'est qu'on va ensuite transposer cette valeur, cette dose-là, cette concentration-là et on va dire: la dose équivalente, chez l'humain, ce serait « tant ».

2745 Et quand on fait cet exercice-là, on extrapole en se disant; bon, maintenant la dose équivalente ce serait tant, ce serait quoi la dose qu'on voudrait avoir pour s'assurer qu'il n'y ait pas d'effets?

2750 Et, à ce moment-là, on va diviser cette dose équivalente chez l'humain par une série de facteurs pour, justement, se donner un certain niveau de sécurité quand on établit les normes.

2755 Et, donc, c'est comme ça que les normes sont établies. Et la norme qu'on observe, ce n'est jamais une valeur où on a observé un effet dans une étude animale. C'est une valeur qui résulte d'un calcul entre une dose qu'on a divisée par plusieurs facteurs d'incertitude pour se donner une marge de sécurité.

Et les facteurs d'incertitude qui se sont appliqués dépendent du contexte dans lequel l'étude animale a été faite.

2760 Donc, pour répondre... ça répond un peu indirectement à la question de monsieur. C'est-à-dire que quand on évalue un dossier précis, dans ce cas-ci le cas du projet de BFI, quand on le compare, les valeurs qui sont mesurées à des normes et bien on implique, d'une certaine façon, le principe de sécurité, parce que les normes ont été établies avec des principes de précaution.

2765 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup, monsieur Valcke. Ça va? Est-ce que ça répond à votre question, monsieur Ménard?

2770 **M. KAREL MÉNARD :**

Oui, sauf que je veux dire, on est encore dans l'inconnu. On n'a jamais eu affaire à un tel site, et c'est basé sur des calculs mathématiques.

2775 En tout cas, quand on parle de santé humaine et de...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Ce sont des...

2780 **M. KAREL MÉNARD :**

Ça va faire partie de notre mémoire.

2785 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Et de toute façon la Commission aussi, comme vous voyez, note toutes les réponses.

M. KAREL MÉNARD :

2790 Merci.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2795 Madame Johanne Duval, vous étiez, cet après-midi, est-ce qu'il s'agit de la question que vous avez posée? Est-ce que vous êtes dans la salle, madame Johanne Duval?

Alors, c'est probablement la question qu'elle était venue poser justement cet après-midi, sur la santé.

2800

Monsieur François Gemme, est-ce qu'il s'agissait, cet après-midi, d'une question sur la santé? Non, et madame Suzanne Caumartin, c'est une question sur la santé, cet après-midi?

2805

Monsieur Picard? Non. Et monsieur Valiquette, une question sur la santé? Je l'aurais parié.

Deux (2). Bon, oui. Vous y avez droit, monsieur Valiquette, vous y avez droit.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

2810

On va essayer de parler des vraies choses.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2815

De? Je ne vous ai pas compris, excusez-moi?

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

2820

J'ai dit: on va essayer de parler des vraies choses. Parce que, depuis tantôt, on parle de cancer. On parle, on passe sur des études et puis tout ça, mais écoutez, il y a d'autres maladies qui sont omniprésentes et que les gens de la Santé de Lanaudière connaissent l'existence.

Et, entre autres, les maladies respiratoires qui affectent...

2825

MADAME LA PRÉSIDENTE :

L'asthme.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

2830

Asthme, migraines, et d'ailleurs, il y a Mario Desrosiers qui est venu parler de son enfant. Moi, j'ai une fille aussi de six (6) ans qui a des maladies respiratoires.

2835

Alors, écoutez, on va parler des vraies choses. Arrêtons de parler des cancers. Oui, il y a des études sur les cancers, tout ça. Oui, docteur Bélanger a des recherches supplémentaires à faire.

Donc, ce soir, là, j'adresse ma question. Bien, je vous l'adresse à vous, je m'excuse, mais vous allez voir, c'est adressé à la Santé publique.

2840

J'ai déposé, moi, le vingt (20) janvier, une demande d'enquête à la Santé publique.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2845

Oui.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

2850

À l'intérieur de cette demande d'enquête là, je définissais le problème comme étant celui dont BFI fait partie. C'est que de la pollution, notre cours est pleine de pollution, et BFI pour nous est un pollueur supplémentaire. Un pollueur qu'on ne veut plus parce que notre cours est pleine.

2855

Et j'ai adressé ce problème-là d'une façon plus générale en disant: écoutez, on est dans l'Est de la ville avec tous les polluants qui sont omniprésents et tout ça, et on est déjà surtaxé en fait de pollution. Et d'ailleurs, les problèmes respiratoires de nos enfants, de nos aînés particulièrement qui sont le plus affectés, et dont nos hôpitaux, après vérification, ont certaines données qui sont disponibles pour faire des études rapidement.

2860

Alors, écoutez, je vais aussi déposer à la Commission les documents que j'ai obtenus. On est un comité et puis, ce n'est pas pour une question de mémoire, mais c'est dans le cadre de ma question. C'est que j'ai fait, moi, des recherches sur l'étude qui a eu lieu à Pointe-aux-Trembles. Et l'étude qui a eu lieu à Pointe-aux-Trembles, qui a été publiée dans La Presse, le vingt-quatre (24) décembre, qui disait, entre autres, que les enfants de zéro (0) à quatre (4) ans de cette région de Montréal avaient cinquante pour cent (50 %) plus de chance d'avoir des maladies respiratoires en habitant dans cet environnement-là.

2865

Alors, moi j'ai contacté le chercheur qui a fait cette étude pour qu'il m'explique comment ils avaient procédé et à partir de quoi et d'où émanait cette fameuse étude.

2870

Et, entre autres, ici, j'ai obtenu un document sommaire de leur étude et dans la problématique je vous nomme... je fais juste mentionner ça:

« Recommandation du BAPE deux mille un (2001), en rapport avec le projet Interquisa Canada 2000... »

2875

C'est un projet qui avait de la pollution. Alors, la recommandation du BAPE de deux mille un (2001), c'était d'analyser les statistiques sanitaires, évaluer les impacts de la qualité de l'air local sur la santé.

2880

Les résultats de l'étude, comme vous le savez, sont sortis. Cette étude-là, moi j'ai vérifié combien de temps ça leur a pris, alors c'est question de une demi-année (½) à trois (3) personnes.

Ils ont pu, à partir des informations des hôpitaux, des CLSC, colliger un grand nombre de ces informations-là pour arriver à s'apercevoir, à déterminer qu'il y avait, effectivement, dans la région, cinquante pour cent (50 %) plus de maladies respiratoires.

2885

Les origines peuvent être diverses. Évidemment, de façon générale, ces chercheurs-là parlent de la pollution environnante des secteurs.

2890

Et en parlant avec le chercheur, il m'a dit, il dit: « Écoute, dans votre secteur, la pollution est encore plus prédominante. Vous avez encore plus de pollution qui vient des eaux usées de Montréal, qui vient de la même pollution que nous avec les raffineries et puis avec la pollution de Montréal, et à ça vous ajoutez l'échangeur 40, 640. »

2895

Alors, ma question, et ma question s'adresse, évidemment, en rapport avec ma demande d'enquête.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2900

Enquête publique, oui.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

2905

J'ai déposé ça, le vingt (20) janvier. Et ma problématique attaque non pas juste le BFI, comme on dit, qui devient de trop, mais vraiment la problématique plus générale de toute la région. Et j'insiste là-dessus, parce que j'entends toujours monsieur Bélanger *surprenamment*, d'une façon réductrice un peu, ramener les problèmes juste à la situation à BFI.

2910

Mais parlons des problèmes réels de la santé de notre région! C'est ça qu'il faut adresser.

Et, d'ailleurs, je vous rappelle que la Cour d'Appel, dans un de ses arrêts, en rapport avec les travaux de la Commission, et je ne me souviens pas exactement de cet arrêt-là mais je vous promets de le déposer demain, la Cour d'Appel avait mentionné que les problèmes environnementaux devaient être étudiés d'une façon plus large que simplement au demandeur.

2915

Et, là, ma question, c'est qu'est-ce que la Santé publique, depuis le vingt (20) janvier, a entrepris de concret pour faire les études qu'on a demandées et rapporter le plus rapidement possible ces informations-là au BAPE et aux citoyens?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2920

On va aller voir auprès du docteur Bélanger. Un, vous aviez pris connaissance du dépôt de document par monsieur Valiquette, la semaine dernière. Quel est le cheminement qui est réservé présentement à cette demande au sein du ministère? Est-ce que vous êtes au courant comment cette demande a cheminé?

2925

Et d'autre part, est-ce que l'étude dont parle monsieur Valiquette, est-ce que vous avez copie de ces documents-là? Est-ce que ç'a été fait par une autre Régie?

2930 C'est parce que c'est une commande, avez-vous dit, de la Régie régionale de la région administrative de Montréal, zéro six (06), là?

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

2935 Écoutez, moi j'ai appelé à la Régie régionale et puis facilement, on m'a mis en contact pour que j'aie les documents.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2940 Bon. Est-ce que vous avez ces documents-là? Est-ce que vous êtes au courant? Est-ce que ça correspond à ce que vous avez dans vos propres dossiers?

Dr MARCEL BÉLANGER :

2945 On a obtenu ces documents-là, hier. Il faut bien... c'est une étude préliminaire, de type écologique.

2950 Ce qu'on a fait, c'est qu'on a étudié le taux d'hospitalisation entre mille neuf cent quatre-vingt-quinze (1995) et deux mille (2000) pour les enfants de zéro (0) à quatre (4) ans, pour des raisons d'asthme et de problèmes respiratoires. Et on conclut à une augmentation significative dans le secteur de Pointe-aux-Trembles. Il y a plus d'hospitalisation pour asthme et pour problèmes respiratoires dans le secteur de Pointes-aux-Trembles que dans le reste de l'île de Montréal. Ça, c'est le constat qui a été fait.

2955 On est en mesure, nous, de reproduire des études, je veux dire pas équivalente, un, parce qu'on n'a pas les chercheurs, deux, on n'a pas les ordinateurs, mais on a accès au même fichier de données. C'est le fichier *Med-Écho* d'Hospitalisation du Québec, et on a pu ressortir certaines données, vite, vite, vite.

2960 Bon, c'est clair qu'on n'est pas trois (3) chercheurs six (6) mois, là, ç'a été fait dans un après-midi par un chercheur chez nous. Et on peut ressortir ce qu'on peut ressortir.

Je peux vous donner quelques éléments qui pourront vous donner des réponses.

2965 Ce qu'on a fait, nous, c'est la même chose, c'est les taux d'hospitalisation pour maladies respiratoires versus asthme pour les enfants entre un (1) et quatre (4) ans dans Lanaudière.

Ce qu'on a pu faire assez aisément, c'est classifier par MRC, les MRC où les taux d'hospitalisation sont les plus élevés.

2970 Bon, pour l'asthme, la MRC où il y a le plus d'hospitalisation, le taux d'hospitalisation est le plus élevé pour l'asthme, l'enfant de zéro (0) à quatre (4) ans toujours, c'est Joliette.

2975 Le second, c'est Matawini. Bon, pour... et commençons par la fin, Des Moulins est sixième (6^e) et Montcalm cinquième (5^e) et L'Assomption quatrième (4^e). Ça dit ce que ça dit, là.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Vous allez nous déposer ça, s'il vous plaît, ce document.

2980 **Dr MARCEL BÉLANGER :**

Avec plaisir.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2985 Est-ce qu'il est possible de le déposer?

Dr MARCEL BÉLANGER :

2990 Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2995 Est-ce qu'il est possible aussi d'avoir le document en provenance de la Régie régionale de la région voisine, là, mais ça fera partie de l'ensemble de...

Dr MARCEL BÉLANGER :

3000 Bien, c'est de Montréal.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Oui. Puisque vous l'évoquez. Et est-ce qu'on peut savoir aussi ...

3005 **Dr MARCEL BÉLANGER :**

Je n'ai pas fini.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3010 ... comment a cheminé le dépôt, la demande d'enquête publique faite par monsieur Valiquette, la semaine dernière, dans un dépôt de document?

Dr MARCEL BÉLANGER :

3015

Comment la demande a cheminé? Il a envoyé une lettre au directeur régional, à mon directeur...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3020

C'est ça, oui.

Dr MARCEL BÉLANGER :

3025

... qui m'en a fait suivre copie. Et il a demandé à notre équipe de recherche de faire ce qu'il pouvait pour répondre à la question, ressortir les statistiques comparables à celles qui avaient été faites à Pointe-aux-Trembles, et de produire le rapport. Mais je n'ai pas terminé, là, le rapport.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3030

Mais sur la demande précise d'une enquête publique plus large, est-ce qu'une telle demande, au sein du ministère, chemine à d'autres étages, si je peux bien me faire comprendre?

Dr MARCEL BÉLANGER :

3035

Quelle enquête? Ce qu'on est en mesure de sortir, je vous ai dit, c'est des statistiques de même acabit de celles qui ont été sorties à Montréal. J'ai commencé à vous donner les résultats.

3040

Quelle autre enquête? Est-ce qu'on veut une enquête épidémiologique? Quelle enquête veut-on?

3045

Je peux ressortir... écoutez, ce que j'étais en train de vous dire, et vous m'avez interrompu, c'est ce qu'on a réussi à sortir, nous, avec les données, les mêmes fichiers, les mêmes banques de données, *Med-Écho*.

Et je crois que, eux, ont eu eux aussi accès aux banques de données de la RAMQ, ce qui est beaucoup plus compliqué et beaucoup plus sophistiqué.

3050

Nous, ce qu'on a pu travailler, c'est *Med-Écho*. C'est une banque de données qui est gérée par Statistiques Québec sur les hospitalisations, les causes d'hospitalisation, la résidence des gens, on est capable de sortir des données.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3055

Et c'est le document que vous allez nous déposer, là?

Dr MARCEL BÉLANGER :

Oui.

3060

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Bon.

3065

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

Madame la Présidente, en complément de question, si vous voulez. Je ne peux pas comprendre comment monsieur Bélanger peut se permettre, ce soir, de déposer des documents aussi préliminaires.

3070

Tant qu'à moi, ce que je dirais, probablement, là, je dirais: écoutez, je vais contacter le chercheur pour voir de quelle façon eux ont procédé. Voir quelles pistes, quelles hypothèses ils ont élaborées tout ça, et je ne me risquerais pas à déposer des informations comme ça qui sont très préliminaires. Parce que, écoutez, dans l'étude, il touche bien des aspects et tout ça.

3075

Ce que je veux dire par là, c'est qu'on a fait une véritable demande d'enquête publique et il faut que cette enquête publique-là soit faite.

3080

Ce que je dis, c'est que préliminairement, probablement avec un travail de quelques semaines, ils peuvent probablement arriver à découvrir, à voir la pointe de l'iceberg et, évidemment, après ça, pousser les recherches pour faire une étude épidémiologique.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3085

Ce que je crois aussi comprendre, monsieur Valiquette, et je pense qu'on... peut-être les moyens mis à la disposition par bassin de population sont peut-être proportionnels. Alors, il y a ça aussi qu'il faut entrer en ligne de compte mais je...

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

3090

On parle de la santé des gens.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3095

C'est ça. Alors, je vais demander à monsieur Bélanger de, peut-être, revoir avec votre directeur de service où en est la demande précise de cette enquête et, en fait, peut-être revoir le document déposé et peut-être nous revenir là-dessus, s'il vous plaît. D'accord?

3100

Votre deuxième question, monsieur Valiquette, parce que vous avez des concitoyens qui veulent parler aussi.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

3105 Oui, tout à fait. Je vais, cependant, juste, question de procédure, Madame la Présidente, si vous le permettez.

3110 Tantôt, Karel Ménard a demandé des documents de la CSST, en vertu de vos pouvoirs de commissaire d'enquête, Madame la Présidente, vous pouvez demander, sauf votre respect, là, en vertu de vos pouvoirs, vous pouvez demander d'avoir accès à la CSST à ces documents.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

C'est qu'il fut précisé, monsieur Valiquette...

3115 **M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3120 ... qu'il s'agissait plutôt de relation de médecin à client et qu'il n'était pas question de la CSST.

3125 C'était l'employé avec le médecin de la compagnie et l'employé avec son propre médecin. Nous pouvons très difficilement aller demander à un médecin, à moins que l'employé lui-même veuille le révéler, mais, la Commission...

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

3130 O.k. Je vais vous donner, peut-être vous proposer une autre façon de fonctionner. Vous pourriez demander à la compagnie de vous fournir, pour chaque employé, les congés de maladie pris durant les dernières années, employé par employé. Vous pourriez avoir accès à ça.

3135 Ça pourrait, peut-être, donner un indicateur qu'on aille fouiller un peu plus loin.

Si les employés prennent régulièrement des congés de maladie, on pourrait se poser des questions.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3140 Bon, on peut, peut-être, aller voir du côté de monsieur Viau, là-dessus. Est-ce que vous avez, vous pouvez nous fournir ça? Est-ce que vos employés sont syndiqués? Comment... avez-vous... quel est le type d'organisation du travail que vous avez chez vous?

3145 **M. JEAN-MARC VIAU :**

On fournit... bien, en fait, nos employés ne sont pas syndiqués chez nous. Ils ont comme avantage social aussi quatre (4) jours de maladie payés déjà d'avance. Je peux vous dire que tout le monde les prend les quatre (4).

3150

Donc, ce n'est pas nécessairement signe d'absentéisme. Ils ont l'occasion d'en prendre. Donc, s'ils veulent prendre une journée de congé, ils ont le droit à ces quatre (4) journées-là. S'ils ne les ont pas pris en maladie, ils peuvent les prendre en journées de congé.

3155 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Alors, monsieur Valiquette, est-ce que... vos deux (2) questions sont posées, parce que je voudrais donner la place à vos...

3160 **M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

Je m'excuse, j'ai une autre question très importante. Ça, ce n'était pas... c'est une question de procédure.

3165 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Vous aviez droit à deux (2) questions. Vous m'avez promis deux (2) questions.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

3170

Je m'excuse, mais, regardez, Madame la Présidente, la question que j'ai traitée, c'est une question de procédure. Alors, ce n'est pas une question sur le fond.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3175

O.k. Bon. Alors, allez-y pour votre deuxième question. Et je voudrais faire remarquer qu'il y a monsieur Grenon qui est le prochain intervenant inscrit.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

3180

Monsieur Bernaquez, je m'excuse, me faisait dire que le médecin de la compagnie était obligé de déclarer les problèmes de maladie au travail à la CSST.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3185

Bon. Alors, on va retourner vérifier ça chez le promoteur.

M. JEAN-MARC VIAU :

3190 Je pourrais faire la demande à notre médecin, pour qu'il puisse vous répondre. Je pense que c'est la meilleure chose à faire.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3195 Alors, faites cette vérification-là de votre côté. De notre côté, nous allons voir aussi quelle est la portée de notre pouvoir et de nos prérogatives là-dessus.

Alors, monsieur Valiquette, votre dernière question, s'il vous plaît.

3200 **M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

Oui. Ma dernière question réfère aux procès-verbaux du Comité de vigilance que j'ai en main.

3205 Le dix-huit (18) janvier mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998), monsieur Bélanger, Marcel Bélanger, a demandé de se retirer du Comité de vigilance et de n'être, à l'avenir, qu'un invité sur ce Comité. Décriant, éventuellement, par cette action, son désaccord avec la façon dont ce Comité pouvait fonctionner.

3210 Je veux savoir, à ce moment-là, compte tenu que c'est un Comité de vigilance, pour quelle raison la Santé publique n'a pas plutôt décrié les choses et resté sur le Comité plutôt qu'en sortir et ne plus y participer.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3215 Alors, est-ce qu'on peut savoir, monsieur Bélanger, les motifs de cette position, de cette décision.

3220 Et puisque le Décret, je crois, demandait à ce qu'il y ait au Comité de vigilance un représentant de la Régie, est-ce qu'il y a eu un remplacement? Est-ce que le Décret est toujours respecté pour ce qui est du Comité de vigilance?

Dr MARCEL BÉLANGER :

3225 Bon, pour ce qui est du Comité de vigilance, moi j'ai été le premier demandeur, enfin, peut-être pas le premier mais j'ai été un demandeur de ce qu'il y ait un Comité de vigilance aux audiences de mille neuf cent quatre-vingt-quinze (1995) et, je ne sais pas s'il s'agit d'un hasard mais, immédiatement après ma présentation de mémoire, la compagnie a acquiescé à la volonté de créer un Comité de vigilance. Et c'est avec enthousiasme que je me suis présenté au Comité de
3230 vigilance, avec beaucoup d'espoir.

Dans notre lettre d'acceptation, il a été très clair, par contre, que nous on participerait au Comité de vigilance si sa structure et son fonctionnement répondaient aux attentes de la Santé publique, à nos attentes concernant un Comité.

3235

Et je peux vous résumer quelles sont nos attentes versus un Comité. La première chose, c'est qu'un Comité de vigilance doit avoir une indépendance à tout le moins relative et idéalement parfaite envers le promoteur.

3240

Autrement dit, la structure et la composition du Comité de vigilance doit lui garantir *a priori* sa crédibilité.

3245

Moi, je crois qu'un Comité de vigilance est un outil très intéressant, entre autres, pour la gestion des risques psychosociaux d'une population, à la condition expresse de sa crédibilité, laquelle ne peut être garantie que par une structure indépendante, une composition indépendante, dominée par des citoyens, avec la présence au minimum de citoyens en provenance des quartiers et des citoyens qui souffrent de quelque façon, qui sont concernés, doit avoir un financement qui lui est garanti sans aucun espèce de contrôle.

3250

Autrement dit, ce que j'ai toujours proposé, c'est que ce soit en fiducie, qu'il y ait un montant en fiducie qui soit à la discrétion et suffisant, à la limite, pour commander et payer ses propres contre-expertises.

3255

J'ai, à partir du début, demandé systématiquement ces conditions-là, pendant deux (2) ans, jusqu'au jour où je me suis fait aviser que j'étais tannant. Et j'ai renoncé à pouvoir faire quoi que ce soit pour modifier et j'ai considéré que je ne pouvais rien apporter au Comité.

3260

Maintenant, j'ai démissionné sur une base personnelle, tout simplement. Personnellement, je ne pouvais rien apporter au Comité et je considérais que le Comité ne pouvait rien apporter aux préoccupations de Santé publique. Et on n'a pas pu me remplacer pour des raisons de ressources.

3265

Par contre, dans la lettre de démission qui a été adressée par mon chef, on a précisé que s'il y avait des questions de Santé publique qui devaient être soumises, c'était avec plaisir qu'on les considérerait et qu'on donnerait nos avis. Ce n'est pas arrivé dans les quatre (4) ans suivants.

3270

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Ça va, monsieur Valiquette. J'ai plusieurs de vos concitoyens, là, que je ne voudrais pas...

3275

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

Oui, je vais quitter. Peut-être juste mentionner que c'est inquiétant que la Santé publique n'ait pas remplacé monsieur Bélanger et qu'on laissait à BFI le soin de soulever des questions de santé.

3280 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Et monsieur Haemmerli a peut-être une sous-question et nous voulions... c'était notre intention de questionner, à un autre moment, là, cependant, sur le Comité de vigilance. Alors, nous aurons l'occasion d'y revenir. Monsieur Haemmerli?

3285

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Moi, j'aimerais juste valider avec le ministère de l'Environnement, étant donné que le Comité de vigilance fait partie du Décret, comment vous traitez des cas comme ça?

3290

Est-ce que c'est vous qui vérifiez le fait que le Comité de vigilance fonctionne? Est-ce que c'est à vous qu'il se rapporte? Comment fonctionne la chose?

M. JEAN MBARAGA :

3295

Monsieur Claude Trudel va vous dire généralement ce qu'on entend par le Comité de vigilance et si possible le mandat qui est donné, ce mandat-là qui, en fait est de vérifier si les conditions du Décret sont bel et bien appliquées.

3300 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Juste pour vous mentionner que dans le document qu'on vous a fourni concernant le projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles, la version d'octobre deux mille (2000), vous allez retrouver les éléments concernant le Comité de vigilance, parce que c'est un élément nouveau qui est amené dans le projet de règlement.

3305

Aux articles 63 à 76, vous avez, entre autres, la formation du Comité, comment doivent fonctionner, les règles minimales de fonctionnement de ce comité-là sont mentionnées à ces articles-là.

3310

C'est sûr que l'arrivée de Comité de vigilance s'est fait dans le cadre des projets qui ont été assujettis aux évaluations environnementales.

Si je ne me trompe pas, dans tous les cas, il y a eu un Comité de vigilance qui a été formé. C'est sûr que les règles ont varié d'un endroit à l'autre, dépendamment des préoccupations qui auraient pu être soulevées lors de l'étude d'impact comme telle et lors des audiences aussi.

3315

Donc, si vous remarquez à l'article 63 du projet de règlement, il n'y a pas spécifiquement quelqu'un de représentant de la Santé qui est précisé.

3320

Mais par contre c'est mentionné, à l'avant-dernier paragraphe, où c'est dit:

3325

« Font aussi partie du Comité, le représentant de l'exploitant et toute autre personne pouvant être affectée par les activités du lieu et désignée par le ministre de l'Environnement lors de la délivrance. »

3330

Donc, il y a un certain minimum requis à ce niveau-là. Et il y a... le ministre peut quand même fixer quelqu'un d'autre dépendamment, là, de la problématique qui peut être soulevée, là. Il faut comprendre que les problématiques peuvent être très particulières d'un endroit à l'autre.

Pour ce qui est du Comité de vigilance, c'est sûr que si c'est une condition qui fait partie du Décret, à ce moment-là, elle doit être respectée par l'exploitant.

3335

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, nous y reviendrons, sans l'ombre d'un doute. J'appelle maintenant Danick Grenon, s'il vous plaît. Bonjour, Danick, peux-tu avancer?

3340

M. DANICK GRENON :

Bonsoir, Madame.

3345

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Bon, c'est très bien comme ça. Parle tout près du micro et peut-être abaisse-le pour qu'il soit près de ta bouche.

3350

M. DANICK GRENON :

D'accord. Moi, j'ai deux (2) questions à vous poser.

3355

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Oui.

3360

M. DANICK GRENON :

Premièrement, y a-t-il du danger pour mon jardin et est-ce que je peux manger mes tomates ou mes concombres sans danger, sans avoir peur d'avoir une maladie?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3365 Bon, tout à l'heure quelqu'un a parlé de fruits de légumes à l'intérieur d'une épicerie et, là, cette fois-ci, on parle de quelqu'un qui a un potager, *et caetera*.

3370 Alors, est-ce qu'on peut demander, du côté du ministère de la Santé, monsieur Valcke, est-ce qu'il peut y avoir de la contamination dans les potagers avoisinants ou toute autre participation horticole dans les secteurs?

M. MATHIEU VALCKE :

3375 Bien, pour savoir si un produit du potager peut être contaminé, peut être pollué par un contaminant, il faut évidemment se demander si les produits dangereux peuvent rentrer dans la plante.

Or, la façon habituelle, pour un contaminant qui puisse entrer dans la plante, c'est par la façon dont la plante mange, c'est-à-dire par les racines.

3380 Donc, bon, dans certains cas, il peut y avoir aussi une très légère accumulation de produits qui se retrouvent dans l'air et puis qui voyagent jusqu'aux feuilles, par exemple, de tes aliments.

3385 Comme tes concombres et puis tes tomates, comme tu dis, sont plantés dans le potager chez toi et que les substances, les produits dont parlait monsieur Loranger tantôt, qui sont émises du site ne seront pas dans ton sol, la probabilité que tes concombres et tes tomates soient contaminés, moi je dirais: tu peux les manger sans problème.

3390 Bon, est-ce que les gaz qui s'échappent peuvent aller autour de tes plantes et les contaminer? Disons qu'on n'a rien qui montre, qui nous assure à cent pour cent (100%) assurés qu'il n'y en aura pas, mais c'est très très très très très peu probable, que ça arrive. C'est le plus loin que je peux aller.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3395 Ça va?

M. DANICK GRENON :

3400 O.k.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, la deuxième question, Danick?

3405 **M. DANICK GRENON :**

Tantôt vous avez dit qu'une des solutions serait d'avoir un air climatisé chez moi ou n'importe qui et puis de fermer les fenêtres quand il y a des gros... des odeurs qui viennent assez fortes.

3410

Bien, moi, l'été, je n'aime pas ça être enfermé en dedans et puis souvent je vais me baigner, je fais quoi? Je mets un masque, ou? J'aime souvent ça aller me baigner l'été, je mets un masque? Je ne sais pas.

3415

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, on peut, peut-être, cette fois-ci, aller voir du côté du ministère de l'Environnement. Est-ce que les atténuations présentées par le promoteur semblent soulever encore des inquiétudes?

3420

Est-ce que des situations comme celle-là, où les gens se disent: bon, on a des inconvénients, vous les analysez aussi de votre côté? Dans la démarche qu'on a déjà, dans ce que vous avez envoyé comme directives, dans ce que vous avez fait comme analyse, est-ce que vous tenez compte, vous avez tenu compte de cas comme celui que Danick nous présente?

3425

M. JEAN MBARAGA :

Madame la Présidente, monsieur Claude Trudel va répondre à votre question.

3430

M. CLAUDE TRUDEL :

Je l'ai mentionné un petit peu au courant de la journée, c'est que le ministère évalue les projets en fonction des normes qui sont dans les règlements et aussi va au-delà, dans certains cas, pour évaluer la problématique de la qualité de l'air, entre autres, là, on a parlé de critères de qualité de l'air aussi.

3435

Donc, c'est sûr qu'on va s'assurer, lors de l'analyse environnementale du projet, on a fourni une directive qui est assez élaborée, là, au promoteur pour qu'il puisse faire toutes les études requises pour nous permettre de faire notre analyse environnementale du projet, de façon à s'assurer qu'il n'y a pas de problématique.

3440

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Et du côté du promoteur, vous tenez compte de ce que Danick a posé comme question. Vous êtes sensible au fait qu'il ne veut pas passer son été enfermé, alors qu'est-ce que vous avez à lui répondre?

3445

M. SYLVAIN LORANGER :

3450 Non, je comprends la problématique. Ce qui est important de comprendre, comme j'ai dit tantôt, l'exposition aux composés, aux produits chimiques, là, qui sont dans l'air ne t'affecteront pas dans la mesure où t'auras pas d'effet de maladie qui vont se déclarer de façon, comme je parlais, des cancers ou des choses comme ça.

3455 Ça se peut que si tu sors dehors, ça sente les oeufs pourris puis que ça t'incommode ou tu ne trouves pas ça agréable. Mais disons que ça risque d'être le plus grand inconfort que tu vas avoir. Puis je te dirais, si tu es sous l'eau, tu n'en sentiras pas du tout, là.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3460

Mais il ne passera pas tout son temps sous l'eau.

(UNE PERSONNE NON IDENTIFIÉE PARLE DANS LA SALLE HORS MICRO)

3465 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Un instant! Un instant, s'il vous plaît! S'il vous plaît!

M. SYLVAIN LORANGER :

3470

Excusez, excusez.

(UNE PERSONNE NON IDENTIFIÉE DANS LA SALLE PARLE HORS MICRO)

3475 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

S'il vous plaît! S'il vous plaît. Bon, s'il vous plaît, s'il vous plaît, monsieur... Alors, ce qu'on comprend, c'est que dans les mesures d'atténuation « plus », sur lesquelles nous aurons peut-être l'occasion de façon plus technique...

3480

(UNE PERSONNE NON IDENTIFIÉE PARLE DANS LA SALLE HORS MICRO)

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3485

...de revenir... s'il vous plaît, s'il vous plaît! Monsieur, s'il vous plaît!

Alors, s'il vous plaît, je demande encore le respect mutuel.

3490

Ce que je veux, nous allons revenir, nous vous l'avons demandé, dans les mesures d'atténuation supplémentaire, tout ce que vous nous avez expliqué, mais une sensibilité supplémentaire, nous pourrions y revenir de façon plus technique mais, j'aimerais que vous me reparliez encore un peu là-dessus, sur cette attention de la mesure de mitigation plus.

M. JEAN-MARC VIAU :

3495

D'accord. Ce qu'on peut faire, en fin de compte, pour réduire directement les émanations de biogaz, des échantillonnages de surface peuvent être augmentés et les fréquences pour justement voir, disons l'intégrité du système de captage.

3500

On peut, c'est sûr, ce qu'on fait aussi, étant donné que ça va être la même ampleur d'opération, garder quand même le front de déchets, comme vous avez vu ce matin, le front de déchets, justement c'est gardé le plus petit possible et avoir le matériel de recouvrement le plus près possible aussi pour le recouvrir progressivement pour avoir la surface ouverte la plus petite possible. C'est des choses comme ça qu'on peut faire.

3505

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Nous allons faire une dernière bifurcation pour toi, Danick, auprès du ministère de l'Environnement et puis après ça, j'appelle madame Manon Fortin, s'il vous plaît.

3510

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

3515

Est-ce que monsieur Mbaraga ou monsieur Trudel, l'information que vous demandez au promoteur vous permet de vous assurer -- et je reprends les termes, là, du docteur Bélanger, il y a quelques moments, -- qu'on ne dépassera pas une certaine fréquence et un certain niveau d'odeur?

3520

Et comment ces éléments-là pourraient constituer des conditions de l'autorisation du projet, de sorte qu'on s'assure qu'on n'ait pas affaire aux épisodes, là, que Danick nous a mentionnés?

M. JEAN MBARAGA :

3525

Monsieur Claude Trudel avait déjà fait allusion, justement, aux études qu'on a demandées au promoteur et va vous le réexpliquer brièvement.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

3530

Mais ce que j'ai compris... O.k. je vais faire la synthèse, là, puis vous me dirai si j'ai mal compris.

3535

Ce que j'ai compris, c'est que le projet de règlement, là, sur la qualité de l'air et puis les choses que vous demandez, il adresse, là, une norme d'exposition d'une (1) heure, à un certain niveau.

Mais en ce qui a trait à la fréquence et à des niveaux d'exposition répétée ou occasionnelle, comment vous vous adressez à cet enjeu-là?

M. CLAUDE TRUDEL :

3540 J'ai mentionné tout à l'heure, c'est ça qu'on demande au promoteur, qu'il y a certaines études qui soient faites, modélisation de la quantité de gaz qui va être générée, modélisation ensuite de la dispersion de ces contaminants-là dans l'atmosphère en fonction des conditions météo locale.

3545 C'est sûr que ces études-là nous donnent une indication autant s'il y a respect ou non des critères ou des normes en vigueur, mais vont nous donner aussi de l'information sur la valeur maximale qu'on est susceptible d'atteindre à telle distance.

3550 On va avoir des cartes, des précisions sur les concentrations qu'on va retrouver aux environs du lieu, et aussi sur la fréquence de ces dépassements-là.

3555 Donc, il y a une évaluation du projet, de l'impact du projet, à savoir, tout ça est pris en considération, à savoir, là, quelle est la fréquence de dépassement et puis l'intensité maximum qu'on peut atteindre, là.

Je ne sais pas si ça répond à votre question?

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

3560 Oui, pour l'instant, je vais m'en tenir là.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3565 Bon. Alors, merci beaucoup Danick pour tes questions, tes deux (2) questions. Et nous demandons maintenant à madame Manon Fortin de...

M. DANICK GRENON :

3570 Est-ce que je peux juste dire quelque chose avant?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3575 Si c'est un commentaire, on te demanderait soit de nous le présenter dans un mémoire ou au sein de... non, écoute, non, non, je présume que tes parents peut-être ou...

(UNE PERSONNE NON IDENTIFIÉE PARLE DANS LA SALLE HORS MICRO)

M. DANICK GRENON :

3580 Ça prend rien que deux (2) secondes.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Oui?

3585

M. DANICK GRENON :

Mes parents et puis l'école me disent de respecter les autres mais cette compagnie-là ne me respecte pas du tout.

3590

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Je présume que...

3595

(APPLAUDISSEMENTS)

MADAME LA PRÉSIDENTE :

S'il vous plaît. S'il vous plaît. Je présume que tes parents ou enfin les gens autour de toi pourront tenir compte de ton commentaire et l'ajouter, et nous en tiendrons compte aussi lorsque arrivera la deuxième partie de l'audience. Et nous tiendrons compte de ton commentaire.

3600

(UNE PERSONNE NON IDENTIFIÉE PARLE DANS LA SALLE HORS MICRO)

3605

MADAME LA PRÉSIDENTE :

S'il vous plaît, madame, encore une fois, nous tenons à ce que cette période soit une période d'information. Tous commentaires, nous les attendons, vos expressions d'opinion, lorsque arrivera la deuxième partie de l'audience publique.

3610

Toujours dans ces principes du respect qui sont toujours la marque des audiences du BAPE, s'il vous plaît.

Est-ce que maintenant madame Manon Fortin peut venir poser ses questions?

3615

Mme MANON FORTIN :

Madame la Présidente et Monsieur le Commissaire.

3620

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Oui?

3625

Mme MANON FORTIN :

3630 Probablement que ma question a été formulée, mais concernant les biogaz, vous dites que vous faites des prélèvements à « x » pieds du site d'enfouissement. Moi, j'aimerais qu'on vienne prendre des études dans ma cours, parce que quand ça sent les biogaz, des fois je ne me sens pas bien, j'ai des maux de tête. Mon enfant, la semaine passée, il a été malade.

Par rapport que ce matin quand on a été visiter le site, monsieur Bernier a mentionné qu'il y avait une pompe qui fuyait depuis deux (2) semaines...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3635 Ça, comme vous le savez...

Mme MANON FORTIN :

3640 ... là, je me pose des questions à savoir si cela a eu un impact sur mes enfants, sur moi qui me sens fatiguée. Puis ces prélèvements-là, j'aimerais ça qu'ils viennent les prendre dans ma cours, étant donné que je demeure sur la rue Jean-Pierre, à proximité du site d'enfouissement.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3645 Alors, on va aller voir du côté de monsieur Trudel ou de monsieur Mbaraga. Est-ce que... bon, le règlement, selon ce qui nous a été expliqué, bon, cela se fait, à la limite comme madame vient de nous le dire, du terrain du promoteur.

3650 Est-ce que, règlement ou hors du règlement, des prélèvements d'air ou autres pourraient se faire en dehors et plus loin que ces limites, et est-ce que ça se fait?

M. JEAN MBARAGA :

3655 Oui, Madame la Présidente, monsieur Trudel va répondre à votre question.

M. CLAUDE TRUDEL :

3660 C'est sûr que si je reviens aux termes du règlement, on a un certain suivi qui est requis, là, de la part de l'exploitant, à une certaine fréquence. Il y a des normes aussi, concentration, entre autres, maximale de méthane à la limite des propriétés.

3665 C'est sûr qu'il peut y avoir un suivi qui pourrait être requis de la part de l'exploitant en fonction de l'analyse environnementale qu'on va faire du projet, en fonction des répercussions qu'on est susceptible de constater lors de l'analyse du projet.

Habituellement, c'est assez embêtant pour nous au ministère, étant donné qu'on fait... ça se fait sur une tierce propriété, ça prend l'approbation de la personne concernée pour qu'on puisse faire cette analyse-là.

3670

Si on est en mesure de croire qu'on a une problématique particulière, par le biais de nos directions régionales, le ministère peut être appelé à faire certaines vérifications, répondre à certaines plaintes ou à aller faire des constatations sur le terrain même.

3675

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Voilà, c'est la question que je voulais peut-être, en sous-question, poser.

3680

Madame Fortin, vous écrivant une plainte ou enfin vous exprimant un problème particulier et précis et récurrent, vous êtes sensible à ça. Votre direction régionale pourrait agir, si je comprends bien ce que vous venez de me dire?

M. CLAUDE TRUDEL :

3685

Tout à fait.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, madame Fortin, bon, vous venez d'entendre la réponse.

3690

Mme MANON FORTIN :

Si je comprends bien, c'est que je peux donner une autorisation qu'ils viennent chez moi prendre des prélèvements.

3695

MADAME LA PRÉSIDENTE :

C'est ce que je comprends, en tout cas, moi.

3700

Mme MANON FORTIN :

Je les attends demain matin.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3705

Et votre deuxième question, madame Fortin?

Mme MANON FORTIN :

3710

Ma deuxième question, je vais laisser monsieur Valiquette la formuler pour moi, vu que c'est de l'ordre juridique.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3715 Et c'est votre deuxième question que vous déléguez à monsieur Valiquette, oui?

Mme MANON FORTIN :

C'est ma deuxième question.

3720

MADAME LA PRÉSIDENTE :

On vous écoute, monsieur Valiquette.

3725

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

Voici la question, est une question de clarification aussi, parce qu'on parle souvent du « projet » de règlement. Et aussi les documents d'étude d'impact sont faits en parlant énormément de ce projet de règlement qui reste un projet et un nouveau gouvernement qui pourrait venir au pouvoir pourrait changer ce projet de règlement là et, éventuellement, le mettre encore plus rigide ou encore plus... mettant des balises, souhaitons-le.

3730

Mais ceci dit, BFI, actuellement est régie par le Décret et le Comité de vigilance est défini dans ce décret-là. Les membres du Comité de vigilance, et je veux bien confirmer pour les gens si c'est exact, que BFI actuellement est bien soumis à ce qui est marqué ici:

3735

« Le promoteur devra désigner un représentant et inviter les intervenants suivants à désigner un représentant pour faire partie de ce Comité: La Ville de Lachenaie, la MRC Des Moulins, la Régie régionale de la Santé, trois (3) groupes de citoyens actifs dont un groupe environnemental local, et le ministère de l'Environnement et de la faune. »

3740

C'est bien exact?

3745

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, on va aller bien préciser cela. Est-ce que ce sont bien les termes du Décret, monsieur Mbaraga?

3750

M. JEAN MBARAGA :

Oui, Madame la Présidente, c'est bel et bien les termes du Décret.

3755

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3760 Bon. Alors, on va aller du côté du promoteur. Selon vos documents, monsieur Viau, il y a, pour le moment en tout cas ce que j'ai lu, deux (2) représentants de BFI, il n'y en a plus du côté de la Régie et pour ce qui est des trois (3) groupes de citoyens actifs dont un (1), un groupe de l'environnement local, de mémoire, j'ai vu quelqu'un du Club Optimiste, j'ai vu quelqu'un représentant les Chevaliers de Colomb et l'autre, du Comité environnement de la Ville de Terrebonne.

3765 Est-ce que ma mémoire est exacte. Et est-ce que c'est bien ça, là?

M. JEAN-MARC VIAU :

Je vais laisser monsieur Chamberland répondre, c'est lui qui est au Comité de vigilance.

3770 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Chamberland, oui? Bon.

M. HECTOR CHAMBERLAND :

3775 C'est le Comité environnement de Charlemagne et non de Terrebonne.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3780 De Charlemagne, on apporte la précision, oui.

Bon, alors, puisqu'il y a... je reviens, à ce moment-là, si vous me permettez, au ministère de l'Environnement, puisque selon ce qu'on nous confirme, là, il y a une différence entre le Décret et ce qu'il y a présentement, qu'est-ce que vous faites avec ça?

3785 **M. JEAN MBARAGA :**

Monsieur Claude Trudel va répondre à votre question, Madame la Présidente.

3790 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Si j'ai bien compris votre question, c'est que vous semblez dire qu'il y a une différence.

3795 Je vous l'ai mentionné tout à l'heure, quand on a élaboré les différents décrets, si vous regardez les différents décrets d'autorisation qu'on a donnés au ministère, chacun a ses particularités en ce qui a trait au Comité de vigilance.

3800 Ce que j'ai mentionné qui apparaissait dans le projet de règlement, c'est suite à une évolution de notre façon de voir les choses et que, étant donné, que ce n'est pas prévu dans un règlement comme tel, mais qu'on a l'intention de le mettre dans un règlement, c'est sûr qu'il y a

certaines distinctions qui sont faites. Mais à la base c'est quand même sensiblement la même chose qu'on retrouve.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

3805

Mais précisément lorsque la composition du Comité ne correspond plus aux exigences du Décret sans que celui-ci ait été modifié, c'est quoi le...

M. CLAUDE TRUDEL :

3810

Je vous reviens...

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

3815

... comment vous gérez ça?

M. CLAUDE TRUDEL :

3820

Je vous reviens avec une précision qu'on a aussi, qu'on retrouve dans le règlement et qui a peut-être été mentionné. Je ne suis pas familier avec les termes précis du règlement.

C'est mentionné, à un moment donné, je vous réfère à l'article 63, et puis je pense qu'on a lu à peu près le même genre de libellé, là, qui pourrait apparaître dans le Décret où on dit:

3825

« L'exploitant de tout lieu d'enfouissement technique doit, dans les six (6) mois suivant le début de l'exploitation, former un Comité de vigilance.

3830

Pour ce faire, il invite par écrit les organismes et groupes suivants à désigner chacun un représentant. »

Donc, il envoie une invitation. On ne veut pas que ce soit lui-même qui désigne la personne comme telle. Mais il envoie une invitation à ces groupes-là. Les groupes doivent réagir et désigner un représentant. C'est leur responsabilité, à ce moment-là, de faire partie du Comité.

3835

Il y a quand même un autre... à la fin de l'article 63, le dernier paragraphe, puis ça je ne le sais pas si ça apparaît comme tel dans les conditions du Décret, mais je pense qu'on a mentionné tantôt, « il désigne... », il faut que ce soit le groupe comme tel qui désigne un représentant. On dit:

3840

« À défaut par un organisme ou un groupe de désigner son représentant, l'exploitant peut le désigner lui-même. »

Mais c'est sûr qu'il faut qu'il y ait une certaine volonté de la part de l'organisme concernée à se désigner un représentant.

3845

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Bon.

3850

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Et qui est le représentant du ministère de l'Environnement sur le Comité de vigilance?

3855

M. HECTOR CHAMBERLAND :

Présentement, c'est monsieur Jacques Levasseur.

3860

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Merci.

3865

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup.

3870

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

Madame et Monsieur les Commissaires, il n'a pas répondu à la question. La question, actuellement, ils sont en défaut depuis plusieurs années.

Qu'est-ce qu'ils ont fait pour...

3875

MADAME LA PRÉSIDENTE :

S'il vous plaît! S'il vous plaît dans la salle.

3880

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

Qu'est-ce qu'ils ont fait pour corriger ça? Quelle action concrète? C'était ça votre question. Il n'a pas répondu. Il nous répond encore; dans le futur ça va être ça.

Ce n'est pas ça. Ils sont en défaut, qu'est-ce que le ministère de l'Environnement a fait pour corriger la situation?

3885

M. JEAN MBARAGA :

Excusez, pour ce qui est de la Direction régionale, Marie-Josée Gauthier va répondre à votre question.

3890 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Bon, d'accord.

3895 **Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

Je peux peut-être ajouter une précision. La condition 18 du Décret, de la façon qu'elle est libellée, ce n'est pas une obligation pour la Régie régionale d'assister au Comité de vigilance.

3900 L'obligation était pour le promoteur de mettre sur pied un comité, ce qui a été fait, et d'inviter les personnes ou les organismes qui sont cités dans le Décret. Et, nous, on a considéré que ce mandat-là était respecté.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3905 Alors...

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

3910 Il y a eu désistement de la Santé, mais les autres membres étaient là. On a considéré qu'UTL avait respecté son obligation d'inviter les gens.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3915 Bon. Alors, là, on comprend mieux, là. On comprend que le Décret demandait, exigeait, plutôt, du promoteur de faire l'invitation à ces organismes décrits...

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

3920 En fait, de mettre sur pied un comité d'abord.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3925 De mettre sur pied, de lancer l'invitation et, bon, si les groupes n'acceptent pas ou ne sont pas là, bon, alors, je pense qu'on comprend la nuance un peu plus là.

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

À ce moment-là, le Décret ne précise pas.

3930 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Alors, voilà, c'est la réponse.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

3935

C'est une question d'interprétation, on s'entend?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3940

Voilà! Alors, maintenant, j'appelle monsieur René Cyr, s'il vous plaît.

Merci beaucoup, madame Fortin, monsieur Valiquette.

3945

Monsieur Cyr, est-ce qu'il est dans la salle? Ah oui, il y avait un obstacle. Il y avait eu une nuisance entre nous, hein, bon!

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

3950

Ah! Il y a en a plusieurs.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Voilà, monsieurCyr, on attend vos deux (2) questions.

3955

M. RENÉ CYR :

Madame la Présidente, bonsoir.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3960

Bonsoir.

M. RENÉ CYR :

3965

Madame la Présidente, j'ai deux (2) questions. J'en aurais plus mais je pense que le temps va me manquer. J'espère qu'on va avoir la chance, c'est juste une question de procédure, mais j'espère qu'on va avoir la chance, peut-être pas ce soir, parce qu'on travaille aux petites heures du matin, nous autres, qu'on va pouvoir avoir une façon de réadresser ces questions-là, Madame la Présidente.

3970

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Oui, vous pourrez vous réinscrire. Ceux qui... si, par hasard, les spécialistes plus pointus ne sont pas là, on pourra soit leurrediriger la question et vous faire avoir la réponse rapidement.

3975

M. RENÉ CYR :

Parce qu'étant donné qu'il y a beaucoup de sujets qu'on n'a pas touchés, comme... on n'a pas parlé du bruit encore...

3980

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Du bruit, oui c'est ça.

3985

M. RENÉ CYR :

On n'a pas parlé des vents, des panaches de diffusion. Il y a un paquet de choses qu'on n'a pas parlé encore ce soir.

3990

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, on va les... de toute façon, la Commission aussi a... c'est des points que la Commission voulait soulever, à un moment donné, aussi. Alors, vous pourrez trouver dans les *verbatim*, si par hasard le moment où nous posons la question vous n'êtes pas là, nous vous ferons savoir ou quelqu'un vous fera savoir que telle question a été posée et puis vous pouvez, vous aussi, vous réinscrire.

3995

M. RENÉ CYR :

Merci, Madame.

4000

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, allez-y pour votre première question.

4005

M. RENÉ CYR :

Je vais commencer avec ma première question. Ma première question concerne le H₂S.

4010

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Oui.

M. RENÉ CYR :

4015

J'aimerais savoir de quelle façon et avec quel instrument BFI effectue ses mesures de H₂S? C'est-à-dire à quelle hauteur, quel type d'instrument on utilise et puis quelles sont les fréquences de ces lectures?

4020 Étant donné que nous savons que le H₂S, même en petite quantité, les études le prouvent
au niveau industriel, même qu'il y a des grands débats là-dessus, que le H₂S, à long terme, finit par
jouer beaucoup sur la qualité du sommeil des gens, sur leur agressivité aussi.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4025 Hum, Hum.

M. RENÉ CYR :

4030 Donc, j'aimerais avoir la réponse de BFI, là-dessus.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4035 Alors, tout à l'heure, de fait, tout ce que vous venez d'évoquer nous a été expliqué. J'ai cru
comprendre aussi du côté du promoteur que c'était au niveau du nez et de la bouche que ça se
faisait. Que ça se faisait à la limite du terrain du promoteur.

4040 Les différents instruments, là, évidemment, peut-être que mon collègue, ici, ingénieur,
pourra vous en reparler, mais on peut aller revoir aussi, peut-être, si vous pouviez nous résumer
brièvement le type d'instrument, mais je sais que lui a compris plus précisément que moi les termes
scientifiques.

4045 Et, d'autre part, nous avons également appris, comme l'a dit tout à l'heure monsieur Trudel,
que le cas échéant, le ministère peut avec sa Direction régionale aller voir un petit peu plus loin que
la limite qui nous avait été expliquée par le toxicologue monsieur Loranger.

 Alors, est-ce qu'on peut vous demander, peut-être, sur ce que je n'ai pas été capable de
vous donner comme réponse...

4050 **M. RENÉ CYR :**

 Oui, j'aimerais savoir quel type d'instrument qu'on utilise.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4055 Oui, c'est ça. Pourriez-vous l'expliquer, peut-être le vulgariser pour que des gens qui ne
sont pas ingénieurs comprennent ce que ça fait?

M. JEAN-MARC VIAU :

4060 D'accord. De façon très simple, le H₂S est tellement en faible concentration, ça prend des
instruments assez précis pour pouvoir le prendre.

4065 Ce qu'on fait, c'est que quelqu'un vient échantillonner le gaz chez nous, il va l'analyser dans un laboratoire, soit en gaz chromatographe ou autrement dit une colonne spécialisée pour cet effet. Là, on a le rapport de laboratoire comme ça.

C'est de cette façon-là qu'on prend les concentrations de H₂S.

4070 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Mais comment le prélèvement est effectué sur place?

4075 **M. JEAN-MARC VIAU :**

Il est fait souvent sur les collecteurs principaux au niveau de la centrale électrique, comme vous avez vu, là, avant d'entrer dans les torchères.

4080 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Et pour ce qui est des mesures de biogaz diffus au-dessus du terrain?

4085 **M. JEAN-MARC VIAU :**

Ça, ce n'est pas nous qui faisons ces mesures-là, c'est Biothermica, eux pourraient plus vous donner leur méthode qu'ils utilisent.

4090 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

S'il vous plaît.

4095 **M. GUY DROUIN :**

Donc, il y a trois (3) méthodes. Première méthode, pour le contrôle des émissions surfaciques de méthane, nous procédons avec un appareil à ionisation de flammes qui est relié à un GPS, qui est *Global Positioning System*.

4100 Alors, c'est un technicien qui marche le site avec un appareil qui peut prendre une mesure à chaque seconde, de l'émission de méthane à six (6) pouces du sol.

4105 Donc, pour l'ensemble du site, c'est plusieurs milliers de données accumulées dans un *computer*, un ordinateur portable, qui est accroché à son dos, et chaque fois qu'une mesure est prise, elle est géoréférencée par rapport au système international de coordonnées « x » et « y ».

4110 Ces données sont ramenées au bureau, traitées sur informatique pour faire des cartes en trois (3) dimensions des émissions de méthane à la surface du site d'enfouissement.

4110

Je pourrais vous montrer un exemple que j'ai, ici, de ce type de carte. Cette carte montre très bien les cheminements préférentiels du méthane, montre très bien la moyenne générale de la concentration de méthane qui émane à travers le sol.

4115

Deuxièmement, on a tout un système de surveillance autour du site qui consiste en des puits de surveillance de biogaz. Il y en a dix-huit (18) où nous mesurons, une (1) fois par mois, douze (12) fois par année, les migrations latérales de méthane.

Nous mesurons donc la teneur, s'il y a, méthane dans ces puits de surveillance. Et, donc, nous mesurons s'il y a une teneur détectable de méthane.

4120

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Vous la mesurez comment, monsieur, vous la...

M. GUY DROUIN :

4125

On la mesure avec un appareil très simple, portatif, *Landgen 2000*. Je pourrais vous déposer toutes les spécifications de ces appareils, très précis, qui donnent un pourcentage.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

4130

Oui, vous pourriez les déposer. Ce serait plus simple pour que monsieur puisse les consulter...

M. GUY DROUIN :

4135

D'accord.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

4140

... et puis avoir ses réponses sur le type d'instrumentation.

M. GUY DROUIN :

4145

Et, là, on vérifie par rapport aux conditions du Décret, s'il y a migration supérieure au vingt-cinq pour cent (25%) de ce qu'on appelle en anglais, *the lower exposive limit*, qui est standard, un point vingt-cinq (1.25) ou douze mille cinq cents (12 500) ppm.

4150

Aussitôt qu'il y a dépassement, nous avertissons le client. Sur neuf cent soixante quatorze (974) mesures prises depuis cinq (5) ans, il y a eu trois (3) dépassements, et on a répondu en quelques heures avec, question de gestion du réseau de captage, augmenter le vacuum, ouvrir une valve ou la fermer, *whatever*, là.

Alors, ç'a été corrigé dans les heures qui ont suivi et on a des graphiques pour le démontrer, ce sont des données de terrain.

4155 Et, enfin, nous avons également neuf (9) stations autour du site où nous *échantillons*, dans l'air ambiant, le méthane tout au pourtour.

On a également une série de données, tout ça peut être disponible, qui montrent ces moyennes. Et demain, lorsque viendra l'explication de la gestion du biogaz, il me fera plaisir de
4160 vous montrer quelques acétates qui vont vous montrer l'évolution de toutes ces mesures depuis cinq (5) ans.

Et, enfin, nous mesurons également, non pas dans des puits de surveillance, mais ce qu'on appelle en anglais des *bar punch*, nous mesurons la migration dans le sol à un (1) mètre de profond
4165 et nous faisons ce qu'on appelle, à la périphérie du site, nous faisons ce qu'on appelle des cartes de migration latérale à la superficie du site.

Tout ça étant inspiré de certaines réglementations américaines qui... ou dans certains états américains où on doit faire ce genre de travail, BFI nous a demandé d'exécuter ce type de travail.
4170

Or, l'ensemble de ces données-là permet de très bien quantifier comment le méthane a été mis, comment il migre latéralement, et qu'est-ce qui est capté par le réseau.

Je vous remercie.

4175

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Est-ce que la réponse et le fait que le promoteur va déposer les spécifications de ses appareils répond à votre question?
4180

M. RENÉ CYR :

Absolument pas, moi je parlais de H₂S, il me parle de méthane. Moi, j'ai parlé de H₂S toujours. C'est le H₂S que je veux savoir, là. Les hauteurs, le type d'instrument pour le H₂S.
4185

M. GUY DROUIN :

Pour le H₂S, monsieur Viau vous a répondu. Le H₂S, comme ç'a été dit, nous le retrouvons à la hauteur d'environ quarante (40), cinquante (50) parties par million dans le biogaz.
4190

Cinquante (50) ppm, le biogaz, on a dit qu'il y a cinquante-huit pour cent (58 %) du méthane, donc cinq cent quatre-vingt mille (580 000) ppm, le biogaz ou le CH₄, le méthane, c'est cinq cent quatre-vingt mille (580 000) ppm.

4195 Le H₂S, c'est quarante (40) ppm, donc c'est point zéro zéro zéro cinq huit pour cent (0.00058%), très bas.

Alors, lorsqu'il arrive dans l'air ambiant, il y a un important facteur de dilution, il est à peu près indétectable par des instruments de mesure.

4200

Alors, qu'est-ce qu'on fait? Qu'est-ce qui a été fait? C'est carrément de mettre une station d'échantillonnage d'air ambiant qui est là en permanence, avec des sacs de *Tedlar*, avec des petites pompes, et ça pompe selon un débit normalisé pendant des jours. On accumule un petit échantillon d'air ambiant moyen sur plusieurs jours, ça peut être, donc, des sacs *Tedlar* ou des *canister* ou des... bon, le terme anglais *canister*, c'est des cylindres métalliques, et c'est envoyé au laboratoire et c'est mesuré.

4205

C'est ce qui a été fait d'ailleurs dans le cadre de l'étude d'impact à la santé autour de la Carrière Miron, puisqu'on y a participé, nous, dans toutes ces analyses-là. C'est ce qui avait été fait.

4210

Il y avait des stations d'air ambiant qui ont fonctionné plusieurs mois et c'est tout simplement en échantillonnant à très long terme, un très petit débit de gaz, et souvent on concentre par des tubes de *Tenax*, je ne veux pas aller dans les détails techniques.

4215

Ce qui a été échantillonné de façon à être capable de détecter le H₂S. Ce type de mesure-là n'est pas faite à Lachenaie.

Donc, la mesure du H₂S n'est mesurée que dans le tuyau et nous pouvons, en connaissant l'émission de méthane, comme je viens de le dire dans l'air ambiant, connaissant la relation H₂S méthane, nous pouvons évaluer quelle serait, connaissant le pourcentage de H₂S dans le méthane et connaissant la concentration de méthane qui est cent mille (100 000) fois plus importante, si vous voulez, que le H₂S, connaissant la concentration autour du site, on peut par calcul, et donc par méthode indirecte, vous donner une idée de la concentration du H₂S, puisque nous mesurons autour du site la concentration du méthane.

4220

4225

Mais je vous dis tout le temps, en périphérie. On ne va pas mesurer le H₂S à un (1) kilomètre ou deux (2) kilomètres plus loin, ce serait indétectable par les mesures usuelles, sauf par des stations d'air ambiant qui pourraient être installées et qu'on pourrait mesurer sur plusieurs mois ce type de produit.

4230

Je vous remercie.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4235

Merci monsieur. J'ai oublié le nom de monsieur. Merci beaucoup, quoi qu'il en soit. Monsieur Cyr, votre deuxième question, oui?

M. RENÉ CYR :

4240 Juste pour finir, il ne m'a pas dit à quelle hauteur qu'il effectuait ses mesures, parce que le H₂S est un gaz plus lourd que l'air qui se maintient au niveau du sol et puis en général les détections doivent se faire à environ entre douze (12) et vingt-quatre (24) pouces du niveau du sol.

4245 C'est juste pour savoir pour le H₂S, vous ne m'avez pas répondu à celle-là non plus.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Peut-être pouvez-vous juste apporter cette précision?

4250 **M. GUY DROUIN :**

Mon nom est Guy Drouin.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4255 Monsieur Drouin, voilà.

M. GUY DROUIN :

4260 Comme je vous l'ai dit, la compagnie BFI ne mesure pas le H₂S en continu, elle le mesure dans le gaz...

M. RENÉ CYR :

4265 Merci.

M. GUY DROUIN :

... de temps à autre.

4270 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Monsieur Drouin, excusez-moi. Le méthane que vous mesurez et qui vous sert, par une règle de trois, à estimer le H₂S, lui, il est pris à quelle hauteur?

4275 **M. GUY DROUIN :**

Il est pris à la hauteur d'homme, la hauteur ordinaire.

4280 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Ah! C'est ça.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

4285

Voilà.

M. GUY DROUIN :

4290

Le méthane, à la hauteur d'homme.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4295

Voilà! Merci. Votre deuxième question, monsieurCyr.

M. RENÉ CYR :

4300

Ma deuxième question, ça concerne un sujet qu'on n'a pas parlé encore, c'est les goélands.

Les goélands sont considérés par plusieurs comme des rats avec des ailes, c'est comme ça qu'on les appelle à la station d'épuration...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4305

Oui, me permettez-vous? Nous aurons, jeudi soir...

M. RENÉ CYR :

4310

C'est parce qu'à soir dans...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4315

On peut en parler...

M. RENÉ CYR :

Il en ont parlé, ce soir, des goélands, l'incidence des goélands sur la santé, dans la présentation au début de BFI. Donc, ma question vient par rapport à ça.

4320

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Bon. Mais j'ouvre une petite parenthèse pour vous dire que... je peux maintenant le dire à tout le monde, jeudi soir, en début de soirée, nous aurons, par téléphone, mais la présence de monsieur, dont mon collègue va vous donner le nom...

4325

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

De monsieur Pierre Brousseau, d'Environnement Canada...

4330 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

... d'Environnement Canada.

4335 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

... qui s'occupe des goélands pour le ministère fédéral.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4340 Alors, je puis tout de suite vous le mentionner. Mais maintenant, allons-y pour la question plus précise.

M. RENÉ CYR :

4345 Je vous remercie. Donc, je recommence ma question.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4350 Oui, allez-y. Mais, c'était important que je le mentionne à tout le monde, j'allais l'oublier. Voilà.

M. RENÉ CYR :

4355 Merci, Madame.

Les goélands sont considérés par plusieurs comme des rats avec des ailes. Leurs cris ainsi que leurs fientes contribuent à détériorer l'environnement des citoyens du secteur. BFI n'a pas réussi à contrôler l'évolution de ces oiseaux.

4360 J'aimerais savoir quelles sont les incidences sur la santé des gens qui ont à subir ces désagréments, sachant aussi que les fientes salissent les maisons autour, ensembles patio et tout ce qui est à l'extérieur, c'est-à-dire les terrains.

4365 Nous savons aussi que les enfants ont souvent, les petits enfants se promènent sur les terrains, et puis, je peux vous dire qu'au printemps, ceux qui ont déjà été voir les oies des neiges, c'est le même *feeling* qu'on a dans les champs en arrière de chez nous, par rapport à la concentration de goélands qui s'y retrouve.

4370 Donc, j'aimerais savoir quelles sont les incidences sur la santé des fientes des goélands ainsi que leur cri et les désagréments.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4375 Alors, on va profiter de la présence de deux (2) toxicologues pour cet aspect-là. Et pour l'aspect du bruit, bien, on pourra peut-être voir quelques autres, quelques autres personnes qui pourront peut-être... qui ont peut-être de la documentation là-dessus.

4380 Alors, d'abord, monsieur Loranger, la fiente des goélands qui, comme vient de l'évoquer monsieur Cyr, peut toucher des humains, est-ce que vous avez évalué ce que ça peut apporter comme problème d'impact. Est-ce que c'est majeur? Est-ce que sur la santé, il faut être plus qu'attentif?

M. SYLVAIN LORANGER :

4385 Bon, l'impact, il faut préciser tout de suite que ce n'est pas un aspect toxicologique, les goélands, c'est plus microbiologique, l'impact sur la santé.

4390 Si vous savez, les fientes, Madame la Présidente, c'est surtout associé à des bactéries, à des virus, qui peuvent être transportés par les goélands via leur fiente qui se dépose ça et là sur leur trajet migratoire, là.

4395 Donc, effectivement, il y a un potentiel, là, de contamination par les excréments. C'est peu documenté. Il y a une étude dont on a fait mention, hier, par le ministère de la Santé, là, qui date, qui n'est pas récente, malheureusement, là, qui date de quatre-vingt-douze ('92), je crois, qui mentionne justement les impacts sur la santé associés.

4400 Il y a très peu d'étude, comme je disais, qui font un lien direct de causalité entre la présence de goélands et leurs activités et les maladies ou les symptômes. On parle vraiment de symptômes dans ce cas-ci, puisque si l'on parle de maladies infectieuses, souvent on a carrément un déclenchement d'une maladie avec tous les symptômes associés à soit un virus, soit une bactérie.

Donc, il y a, effectivement, un lien à faire indirect. Un lien direct, il n'y a pas d'étude, à ma connaissance, qui permette de faire un lien de cause à effet avec...

4405 Il y a une chose qu'il faut préciser. Les études qui ont été, en tout cas, les mieux documentées, c'est souvent dans des zones de forte concentration de goélands ou par exemple à la Plage Doré, je me souviens qu'il y a eu une étude bactériologique pour laquelle la présence de nombreux goélands fait en sorte que ça contribue, si l'on veut, à la dégradation bactériologique de via les sédiments et l'eau, *et caetera*. Donc, augmenter le potentiel d'infection dans ces zones-là.

4410 Mais comme je le dis, en terre ferme, il y a peu d'études qui ont permis de faire un lien de cause à effet sur ça.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4415

Et on va aller voir du côté du ministère de la Santé. Et je vais dire tout de suite, les gens qui sont encore sur la liste depuis hier et depuis cet après-midi, compte tenu qu'il reste, une... deux... trois... quatre... cinq (5) personnes spécifiquement inscrites pour le sujet de la santé, alors je vais vous prendre demain pour ceux qui seront là demain après-midi, je vais faire l'appel, et sinon

4420

demain soir ou je vais continuer à faire l'appel, sauf si vous vous allez dire à madame Giasson que vous avez un problème de disponibilité, là, j'aimerais que vous lui mentionniez.

Alors, j'aimerais informer tout le monde que je vais plutôt continuer avec les quelques personnes qui restent sur la liste de ce soir.

4425

Alors, docteur Bélanger, monsieur Valcke, est-ce que vous avez, vous, de votre côté, connaissance de documents, d'études. Est-ce qu'il y a eu des statistiques, à un moment donné, sur des maladies ou des virus attribuables à la fiente des goélands?

4430

Dr MARCEL BÉLANGER :

Bon, à l'évidence, je dois dire que monsieur Loranger a donné l'essentiel des réponses qu'on peut donner en l'occurrence.

4435

D'abord, c'est un sujet qui n'est pas très étudié. Assez curieusement, moi, j'ai fait une recherche de littérature sur le sujet goélands à bec cerclé et santé, tout ce qu'il y a de tangible ç'a été fait au Québec, ç'a été fait par Benoit Lévesque, c'est le rapport que je vous ai déposé hier qui s'appelle « Les Goélands à bec cerclé, un risque pour la santé humaine ».

4440

Dans ce document-là, on apprend et on n'est pas surpris, bon, la problématique des goélands, c'est un problème de fiente, c'est des matières fécales.

4445

Il n'y a pas de matières fécales d'aucune espèce animale que je sache qui ne posent pas un problème de santé. Dans toutes les matières fécales, il y a des bactéries qui peuvent causer des infections si on les absorbe en quantité suffisante.

4450

Dans le cas des goélands à bec cerclé, on connaît très bien les bactéries les plus fréquentes, là, c'est *salmonella*, *campylobacter* et *arsinia*. C'est toutes des bactéries qui sont capables, si on en absorbe la quantité suffisante, de créer des gastro-entérites, notamment.

4455

Aussi, aux États-Unis, le virus du Nil occidental est à la mode. On a entendu parler beaucoup. C'est documenté qu'on a retrouvé des goélands qui étaient contaminés par le VNO.

Donc, c'est très clair que des fientes de goélands, si un enfant qui va... moi, le risque qui m'inquiète, c'est particulièrement pour les enfants.

C'est très clair que si le bébé de deux (2) ans qui rampe par terre, prend un beau petit caillou blanc et se le met dans la bouche, je ne peux pas dire qu'il ne fera pas de gastro-entérite. C'est possible qu'il fasse des gastro-entérites.

4460

Maintenant, que ce soit connu, documenté, non. Je n'ai pas vu un seul rapport qui est capable de mettre en lien l'exposition aux fientes de goélands et un cas de gastro-entérite, mais c'est très probable que ça survienne. Et je ne pourrais certainement pas dire que ça ne survient pas.

4465

Alors, c'est clair que ça constitue un risque. On ne peut pas nier ça.

Dans tous les cas, c'est très clair aussi que quel que soit l'entourage volatil, ce risque-là est omniprésent. Je veux dire, même s'il n'y a pas une concentration de goélands, il y a d'autres oiseaux, la chose est toujours possible et elle est universelle. C'est très clair que ça demande des mesures d'hygiène.

4470

C'est très facile à dire pour les adultes. C'est beaucoup plus difficile à gérer pour une enfant de deux (2) ans. Alors, c'est très clair que, ça, ça constitue un risque.

4475

La solution à ça, elle est toute simple, c'est de réduire la population de goélands. Je crois que la compagnie a fait beaucoup d'efforts dans ce sens-là.

Et si je peux me permettre, j'ai une suggestion. Parce que, moi, dans ma tête, le goéland, puis ce n'est pas juste dans ma tête, au Québec, on sait très bien où on les retrouve. On les retrouve dans les haltes routières. On les retrouve à côté des *McDo*, on les retrouve où il y a de la bouffe.

4480

Alors, c'est très simple, si dans un site d'enfouissement, c'est possible de réduire la grandeur de l'assiette, il me semble qu'on va avoir moins de goélands. Il me semble que la concentration va diminuer. Il me semble qu'on va diminuer le risque.

4485

Moi, ce que je vois comme possibilité de contrôle, c'est de réduire vraiment le front d'enfouissement au minimum. Si on est capable de dire, il y a un front d'enfouissement qu'on doit limiter à tant de mètres carrés, bien il me semble que si... pour pousser ça à l'absurde, si on a un front d'enfouissement qui mesure trois (3) mètres carrés, il n'y aura pas trois mille (3 000) goélands au-dessus.

4490

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4495

Hum, Hum.

Dr MARCEL BÉLANGER :

4500 C'est quelque chose que je propose. Ç'a certainement été envisagé. C'est à peu près la seule solution que je vois. Mais c'est une idée que je veux mettre...

Et pour ce qui est du risque, oui, il est réel très certainement.

4505 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Bien sûr, on y reviendra jeudi soir, mais...

Dr MARCEL BÉLANGER :

4510

Pas très important, par contre.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4515 ... est-ce que vous pouvez très brièvement, est-ce que vous avez envisagé ce que le docteur Bélanger vient d'évoquer?

M. JEAN-MARC VIAU :

4520 Ça fait partie d'un moyen de contrôle aussi, réduire le front de déchets, c'est appliqué aussi.

On a déposé un document complet là-dessus, juste sur la condition des goélands et vous allez voir aussi dans les documents, des minutes du Comité de vigilance, il y a eu une (1) session carrément juste là-dessus aussi, où même les citoyens ont exprimé leurs inquiétudes aussi, à 4525 monsieur Mousseau, il était présent lors de... il a même fait une visite aussi à l'île Deslauriers, ici.

Il faut voir que nous autres, avec l'emploi des oiseaux de proie, depuis quatre-vingt-quinze ('95), nous, il y avait au moins quinze mille (15 000) goélands d'après les spécialistes dans le domaine qui font l'effarouchage, qui font l'effet d'effarouchage dans les aéroports et ici.

4530

Donc, ils sont très spécialisés là-dedans, ils vont même aux États-Unis, c'est une entreprise qui est du Québec. Eux, ils ont réduit ça, ici, à cinq mille (5000) goélands, notre présence.

4535 Mais l'île Deslauriers, il faut voir qu'il y en a cent mille (100 000) goélands, ici. C'est l'île où est-ce qu'il y a le plus de goélands. C'est une problématique qui, je pense, demain, va être intéressante.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4540 Ou jeudi.

M. JEAN-MARC VIAU :

Jeudi, excusez-moi.

4545

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Jeudi soir, on va reposer des questions précisément là-dessus, sur le nid et le lunch, hein, et le corridor.

4550

Alors, ça va, monsieur Cyr, pour vos deux (2) réponses?

M. RENÉ CYR :

4555

Oui, Madame la Présidente. Comme ça, si je comprends bien, zéro mètre carré, zéro goéland, c'est ce qu'on veut me dire.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4560

Alors, on va...

M. RENÉ CYR :

Je vous remercie, Madame la Présidente.

4565

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Vous allez sans doute nous redire tout ça dans votre mémoire, hein! Bon. Alors, nous vous remercions aussi, monsieur Cyr et nous appelons maintenant monsieur Richard Bernaquez, s'il vous plaît. Oui? Ah! vous êtes là. Je vous avais vu là-bas, là. Voilà.

4570

M. RICHARD BERNAQUEZ :

Rebonsoir, Madame la Présidente.

4575

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Rebonsoir, monsieur Bernaquez.

4580

M. RICHARD BERNAQUEZ :

Madame la Présidente, compte tenu que le thème de la santé, c'est un sujet fort apprécié, il y avait une soirée de prévue thématique, est-ce qu'on peut prévoir qu'il y aura une autre soirée?

4585

Moi, j'ai à peu près, juste en ma présence, vingt (20) à vingt-quatre (24) questions d'éclaircissement.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4590 Nous avons... bien présentement, jeudi, nous allons revenir précisément sur les questions que posait tout à l'heure monsieurCyr.

4595 Nous avons, nous, intention de revenir sur des aspects encore une fois plus techniques. Sur les biogaz, odeurs, les bruits aussi, là, nous avons des questions. La Commission a des questions à poser.

4600 Bien entendu, il y a toujours une corrélation où il y a un impact. Dans le fond, la santé est un sujet que je dirais un petit peu plus horizontal qui touche chacun des éléments de questionnement.

Alors, évidemment, il va en être question mais vous dire qu'il y aura une thématique, elle était prévue pour ce soir. Mais je vous répète que les questions concernant la santé peuvent revenir.

4605 C'est que ce soir, nous avons pu avoir la présence de deux (2) toxicologues, c'est pour ça qu'on avait organisé cette soirée. Si jamais il y a des questions qui nécessitent leur contribution professionnelle de nouveau, à ce moment-là, puisqu'ils ne seront plus ou probablement pas disponibles comme ce soir, nous les acheminerons soit par le biais de la séance ou par le biais de questions écrites ultérieures, selon ce que nous aurons de souhait de votre part.

4610

M. RICHARD BERNAQUEZ :

Si, advenant, Madame la Présidente, le nombre de questions serait suffisant pour faire revenir les intervenants, est-ce qu'on pourrait le faire? Est-ce que la Commission pourrait le faire?

4615

MADAME LA PRÉSIDENTE :

J'ai cru comprendre qu'il y a au moins un (1) d'entre eux qui serait en dehors du pays. Alors, nous avons des contraintes comme cela.

4620

Et comme vous savez, nous avons aussi d'autres sujets. Il y a des citoyens qui nous ont exprimé d'autres sujets. Au cours des jours qu'il nous reste ensemble, on va y revenir.

M. RICHARD BERNAQUEZ :

4625

Madame on n'en a pas de journée. On n'en a pas de journée. Le mandat même du BAPE, c'est d'écouter les citoyens.

4630 Moi, j'ai l'intention de poser des questions jusqu'au moment que j'aurai eu toutes ces réponses, Madame.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4635 Et nous sommes là pour cela. Et, comme vous le dites si bien, nous sommes au service des citoyens. Nous sommes au service aussi de ceux qui ont d'autres questions à poser.

4640 Alors, nous devons tenir compte de toutes les préoccupations de tout le monde. Alors, dans la mesure du possible, nous essayons de satisfaire tout le monde et nous allons entendre, hors thème, quand même, toutes les questions concernant la santé.

Alors, est-ce que vous voulez bien poser les deux (2) questions que vous aviez pour le moment précis, pour ce soir?

M. RICHARD BERNAQUEZ :

4645

Oui, Madame, une question qui va en amener plusieurs autres, là, sur un thème.

Madame la Présidente, est-ce que la radioactivité...

4650 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

M. RICHARD BERNAQUEZ :

4655

... est un risque pour la santé?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4660

Alors, on va aller revoir du côté du promoteur, monsieur Loranger, monsieur Valcke ou monsieur Bélanger, si vous avez des études là-dessus, est-ce que vous avez des connaissances là-dessus?

M. SYLVAIN LORANGER :

4665

Je vais présenter une figure. Bien, ce que je peux dire d'entrée, c'est que ça prend deux (2) composantes pour qu'il y ait un risque, on en a parlé ce soir.

4670 Ça prend de l'exposition, il faut être exposé aux substances radioactives. Parce que d'office, effectivement, les substances radioactives, en tout cas, certaines d'entre elles, émettent des rayons alpha, bêta, gamma, ça dépend de la source aussi.

4675 L'uranium est une source. Le radon en est une autre qu'on connaît bien, puisque c'est dans les roches. Il y a d'autres sources. Vous avez la centrale nucléaire de Gentilly qui émet aussi des substances radioactives.

Donc, c'est sûr qu'il y a des sources d'émissions. Donc, c'est sûr, s'il n'y a pas de source, il n'y a pas d'exposition. Même si on sait que dans la théorie les produits radioactifs sont dangereux, parce qu'ils émettent des... et puis ça l'attaque, ça l'affecte les êtres vivants.

4680

Donc, pour répondre à votre question: oui il y a un risque, dans la mesure où il y a une exposition. Pas d'exposition, même si on sait que c'est dangereux, il n'y a pas de risque. Donc, c'est la base du calcul du risque, si je peux dire.

4685 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce qu'on peut faire une vérification au ministère de l'Environnement? Peut-il y avoir des déchets radioactifs sur un site comme celui-là?

4690 **M. JEAN MBARAGA :**

Ce n'est pas supposé, Madame. Ce n'est pas supposé avoir des matières radioactives, justement, qui sont acceptées. Parce que c'est des matières dangereuses, elles ne sont pas acceptées dans les lieux d'enfouissement sanitaire.

4695

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Elles ne sont pas acceptées. Est-ce que vous avez les preuves qu'il n'y en a pas sur votre site?

4700

M. JEAN-MARC VIAU :

Nous avons, à l'entrée du site, comme je vous avais expliqué, des détecteurs de radioactivité, juste avant la guérite. Ils sont spécialisés pour détecter, justement, les matières radioactives.

4705

Et puis la méthode de gestion de ces matières radioactives là, on va les retrouver à la page 4.6, au paragraphe 4.2.6 du Programme de prévention des accidents environnementaux.

4710 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Déposé?

M. JEAN-MARC VIAU :

4715

Il a été déposé, oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4720 Déposé, oui.

M. JEAN-MARC VIAU :

À la page 4.6, au paragraphe 4.2.6.

4725

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Et, brièvement, ça dit quoi?

4730

M. JEAN-MARC VIAU :

O.k. Au niveau des produits radioactifs, il y a les rayons gamma qui peuvent passer seulement à travers le conteneur. Donc, c'est celui-là que va détecter le détecteur de radioactivité.

4735

Les autres sont de très faible radioactivité. Les alpha, bêta, donc, ça, nous on n'a pas besoin de faire de suivi de ça, c'est vraiment ceux qui sont dangereux. C'est vraiment les gamma, c'est eux qu'on décide.

4740

Et ces produits-là sont de juridiction fédérale, ça fait que c'est la Commission de l'énergie atomique que nous devons contacter, à l'exception, si c'est un sol, si le sol dans ce cas-là est contaminé, dans ce cas-là, c'est de juridiction provinciale.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4745

Hum, Hum. Est-ce qu'on peut aller, maintenant, du côté du ministère de la Santé, pour les risques pour la santé d'une exposition? C'est bien ça, hein, monsieur...

M. RICHARD BERNAQUEZ :

4750

Ce serait plutôt, Madame, est-ce qu'il y a un danger pour la santé, la radioactivité, tout simplement, oui ou non?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4755

O.k.

M. RICHARD BERNAQUEZ :

Mes questions vont venir pour la suite, Madame.

4760

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Ça va.

4765 **M. MATHIEU VALCKE :**

Oui, dans la mesure où on est exposé à un niveau suffisant pour créer des problèmes, parce que, monsieur Loranger mentionnait qu'il faut qu'il y ait une exposition, qu'il y ait un danger pour avoir un risque, et je rajouterai qu'il faut qu'il y ait une exposition à un niveau, à un certain niveau, parce que dans certains cas, il faut atteindre un certain niveau d'exposition pour avoir un risque.

4770 Mais ça varie d'une substance à l'autre, d'un rayonnement à l'autre, d'une molécule à l'autre, donc... mais de façon très succincte, générale, la radioactivité peut être source de risque, s'il y a exposition, oui.

4775 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Hum, hum. Monsieur Bernaquez?

4780

M. RICHARD BERNAQUEZ :

Est-ce que l'usine BFI possède un détecteur de radioactivité?

4785 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Je crois que vous avez dit à l'entrée. Est-ce que j'ai bien compris, là?

M. JEAN-MARC VIAU :

4790

Oui, il est à l'entrée, au niveau des balances.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4795 Oui, on l'a vu ce matin au moment de la visite, oui.

M. RICHARD BERNAQUEZ :

4800 Qui en fait la *calibration* de ce détecteur et quelles sont les normes ou le *set point de calibration* de cet appareil, s'il vous plaît?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Viau?

4805

M. JEAN-MARC VIAU :

4810 C'est la firme qui fournit le produit, là. Je n'ai pas en tête, je pense que c'est *Exploranium*, mais je pourrais trouver le nom exact.

Le niveau est réglé à... parce qu'il y a une radiation naturelle, qu'il faut tenir compte.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4815 Hum, hum.

M. JEAN-MARC VIAU :

4820 On se fait bombarder naturellement. Donc, ils lèvent ça d'un certain niveau, soit deux (2) ou trois (3) fois au-dessus du niveau, pour que ce soit une considération qui ne soit pas acceptable au niveau de l'environnement.

Ça, c'est au niveau du transport des marchandises dangereuses. Il y a des équivalences là-dessus, ça, c'est l'énergie atomique qui nous règle cette norme-là, en fin de compte.

4825

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Il y a une norme...

4830 **M. JEAN-MARC VIAU :**

Puis après ça, c'est à ce niveau-là qu'il faut les contacter. C'est eux qui vont décider qu'est-ce qu'ils vont faire avec le produit.

4835 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous pouvez demander à votre fournisseur de nous donner, par votre entremise, et que vous pourriez le déposer, le calibrage demandé par monsieur Bernaquez, s'il vous plaît?

4840 **M. JEAN-MARC VIAU :**

Il n'y a pas de problème.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4845

S'il vous plaît, merci.

M. RICHARD BERNAQUEZ :

4850 Et à quelle fréquence, Madame, que les...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Oui, et ajouter peut-être les questions...

4855

M. RICHARD BERNAQUEZ :

... qu'ils sont vérifiés, les instruments, on aimerait savoir.

4860

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Les fréquences où ils les vérifient.

M. RICHARD BERNAQUEZ :

4865

Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4870

Est-ce que vous avez une autre question de cet ordre-là qu'il pourrait en même temps demander à son fournisseur et nous déposer?

M. RICHARD BERNAQUEZ :

4875

Non, Madame la Présidente.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Ça va pour ces sous-questions-là?

4880

M. RICHARD BERNAQUEZ :

Oui.

4885

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, on va attendre, monsieur Viau, dans les prochaines heures, ce document.

M. RICHARD BERNAQUEZ :

4890

Question relative...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4895

Votre deuxième... est-ce que c'est votre deuxième question, là?

M. RICHARD BERNAQUEZ :

Non, non, toujours relatif à la radioactivité.

4900

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Oui?

4905

M. RICHARD BERNAQUEZ :

Est-ce vrai que... ou, serait-il arrivé, dans le passé, que BFI, suite à des... suite... les camions, les conteneurs, excusez-moi, les conteneurs, après avoir passé dans les appareils de détection, ait mis les conteneurs en quarantaine jusqu'à ce que les conteneurs ne dégagent plus de matières radioactives pour ensuite les enfouir? Seulement qu'un oui ou un non.

4910

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Oui, est-ce qu'on peut, oui, allez voir de votre côté.

4915

M. RICHARD BERNAQUEZ :

Seulement qu'un oui ou un non, va me contenter et contenter l'audience.

4920

M. JEAN-MARC VIAU :

La réponse, ce ne sera pas un oui ou un non, nous suivons les directives de la Commission de l'énergie atomique.

4925

Là, on sait que la radiation diminue au carré de la distance. Donc, on le place plus loin tout simplement, dépendant du taux d'exposition et tout simplement c'est pour...

4930

Si c'est un déchet hospitalier, par exemple, où là, vous êtes tous exposés dans un hôpital, il n'y pas de quoi en faire un drame. On n'a pas le droit de le disposer si la Commission nous demande d'attendre qu'il ait atteint un certain seuil avant de le disposer, tout simplement.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4935

Bon. Alors, là, on peut... ce qu'on comprend de ce que vous nous répondez, c'est qu'il peut y arriver sur le site par des déchets biomédicaux, qu'il y ait de la radioactivité, de la radiation, et est-ce que tout ça est conforme?

Là, on va aller revoir le ministère de l'Environnement là-dessus, là. Oui?

4940 **M. JEAN-MARC VIAU :**

Bien, juste faire... ce ne sont pas des déchets biomédicaux, c'est des déchets d'origine d'hôpitaux. Mais souvent il y a de l'iode, par exemple, 131, qui sont injectés dans les patients pour faire différents types de radiographies...

4945

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Ah! bon.

4950 **M. JEAN-MARC VIAU :**

... du technétium, des choses comme ça. C'est radiomédical, ce n'est pas dramatique, mais c'est juste... puis c'est de façon réglementaire. C'est eux qui nous demandent de le faire, tout simplement, là. Qui eux nous demandent: bien, contactez les hôpitaux. Et puis on doit gérer ça avec les hôpitaux.

4955

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que c'est la seule source de radioactivité qui entrerait sur votre site, là?

4960

M. JEAN-MARC VIAU :

C'est la seule source qui rentrerait sur notre site, à condition que... jusqu'à ce que ça diminue, parce que dans le temps, comme le technétium, je pense que c'est huit (8) ou neuf (9) heures, le temps de demi-vie. Au but de huit (8) ou neuf (9) heures, il y a la moitié déjà de son activité qui est perdue. Donc, il attend tout simplement la désactivation.

4965

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'on peut aller voir du côté du ministère de l'Environnement, tout ça, ce type de déchet qui entre sur le site, c'est conforme? C'est prévu?

4970

M. JEAN MBARAGA :

Ça concerne surtout le règlement sur les matières dangereuses. Je vais laisser Claude Trudel répondre là-dessus.

4975

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Oui.

4980

M. CLAUDE TRUDEL :

4985 Comme je le mentionnais tout à l'heure, l'article 3 du Projet de règlement, précise quelles sont les matières qui ne peuvent être enfouies comme telles.

On parle du terme « mise en décharge », c'est mentionné:

4990 *«Les matières dangereuses, au sens du paragraphe 21 de l'article 1 de la Loi...»*

Autrement dit, on ne peut pas enfouir de matières dangereuses.

4995 Je ne l'ai pas avec moi, je ne suis pas le spécialiste, là, au niveau du règlement sur les matières dangereuses, mais je peux vous revenir demain avec la précision concernant quel est le seuil à partir duquel on considère qu'une matière radioactive est une matière dangereuse.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

5000 Hum, Hum. Alors, on va attendre votre retour là-dessus. Monsieur Bernaquez, je voudrais juste vous faire remarquer, j'ai été généreuse avec vous parce que deux (2) questions...

M. RICHARD BERNAQUEZ :

5005 Madame, je vais me réinscrire et puis je vais revenir jusqu'à dimanche, lundi et mardi, s'il le faut, Madame, je veux avoir des réponses.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

5010 Je vous fais remarquer...

M. RICHARD BERNAQUEZ :

5015 J'ai beaucoup de questions encore sur la radiocativité, Madame.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

5020 Je vous fais remarquer qu'il y a quatre (4) de vos concitoyens qui sont encore inscrits pour ce soir.

M. RICHARD BERNAQUEZ :

5025 Je suis convaincu que mes concitoyens c'est tous des représentants pour la même cause que moi...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Et voilà.

5030 **M. RICHARD BERNAQUEZ :**

... ils vont être contents d'entendre les réponses pertinentes des gens qui sont ici présents, ce soir, Madame.

5035 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Et peut-être que justement, les questions que vous posez, ils voudraient les poser, eux.

(APPLAUDISSEMENTS)

5040 (UNE PERSONNE NON IDENTIFIÉE DANS LA SALLE PARLE HORS MICRO)

MADAME LA PRÉSIDENTE :

5045 Peut-être... bon. Peut-être que les questions que vous posez, ils voudraient aussi... c'est peut-être eux qui voudraient les poser. Vous auriez en même temps cette réponse.

Alors, je vous laisse continuer mais je voudrais que vous teniez compte de la présence de vos concitoyens qui aimeraient avant l'ajournement de ce soir poser ces questions. S'il vous plaît, d'accord?

5050

M. RICHARD BERNAQUEZ :

Merci, Madame.

5055 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

M. RICHARD BERNAQUEZ :

5060

Est-ce que c'est la voie normale d'acheminement des matières radioactives, pour le ministère de l'Environnement au Québec?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

5065

Alors, monsieur Trudel ou monsieur Mbaraga, est-ce que ce que demande monsieur Bernaquez ferait partie de la réponse que vous êtes supposé nous donner demain, ou si...

M. JEAN MBARAGA :

5070

Je n'ai pas très bien compris la question de monsieur Bernaquez, justement.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

5075 Bon, pourriez-vous la reformuler, s'il vous plaît, monsieur Bernaquez?

M. RICHARD BERNAQUEZ :

5080 Certainement, Madame la Présidente. Est-ce que le cheminement des matières radioactives, est-ce que le cheminement vers un site d'enfouissement pêle-mêle, est-ce que c'est le cheminement normal pour des matières radioactives, pour le ministère de l'Environnement du Québec.

M. JEAN MBARAGA :

5085 Excusez, Madame, monsieur Claude Trudel va répondre à la question.

M. CLAUDE TRUDEL :

5090 Je reviens toujours à la notion de matière dangereuse. Pour nous ce qui ne peut pas être enfoui dans un lieu d'enfouissement sanitaire, ce sont des matières dangereuses.

5095 C'est sûr qu'il y a un certain seuil minimum où il y a certains déchets qu'on peut appeler radioactifs mais c'est un seuil vraiment très bas pour lequel ça peut être admis à l'enfouissement, mais c'est le seuil des matières dangereuses pour lequel je vais vous revenir avec une précision là-dessus demain.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

5100 Bon. Alors, ça fera partie des... les deux (2) questions vous en tenez compte, et vous nous revenez avec ça?

M. CLAUDE TRUDEL :

5105 Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

5110 Bon.

M. RICHARD BERNAQUEZ :

5115 Dernière sur le sujet, Madame. Où sont entreposés les conteneurs qui ont été détectés de matières radioactives par la firme BFI?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Viau?

5120 **M. JEAN-MARC VIAU :**

Normalement, ils sont entreposés... bien, ils sont juste placés à un endroit où ils sont loin, justement, des gens, où est-ce qu'ils vont circuler.

5125 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Et plus précisément sur le site?

5130 **M. JEAN-MARC VIAU :**

Dépendant des endroits, s'il y a des travaux qui se font à tel ou tel endroit, on va essayer de les stationner à un endroit disons où est-ce qu'il n'y aura pas de monde.

5135 S'il y a des travaux qui se font à un endroit, on va les mettre à un autre endroit tout simplement. Il s'agit de les mettre le plus loin possible, là, dans la mesure du possible.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

5140 Est-ce qu'un endroit comme celui où on a vu des conteneurs ce matin pourrait correspondre à cette description?

M. JEAN-MARC VIAU :

5145 Ça pourrait, mais c'est un peu loin par contre, mais ça pourrait.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

5150 Hum, hum. Est-ce que quand vous les entreposez vous tenez compte de la proximité soit de citoyens mais aussi de places où vont vos employés. Est-ce qu'il y a un degré de dangerosité pour des êtres humains, dont vous tenez compte, là.

M. JEAN-MARC VIAU :

5155 O.k. On va mettre quelque chose au clair tout de suite, là. Quand ça vient des centres hospitaliers, là, les patients passent à côté, il y a des gens qui sont exposés directement, là, à côté.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Oui.

5160

M. JEAN-MARC VIAU :

Donc, c'est juste une question au niveau réglementaire. Il faut quand même voir que ce n'est pas un niveau de risque élevé, là.

5165

Les gens, l'infirmière qui l'injecte, il ne faut pas quand même exagérer le risque non plus, là.

On est le seul à faire... à avoir un détecteur de radioactivité. Ce n'est pas nécessairement ces produits-là qu'on veut détecter. On a détecté une (1) fois une barre de radium qui elle, il a fallu qu'elle soit envoyée à *Chalk River*, c'est ceux-là qu'on veut détecter dans le fond.

5170

Le restant, c'est juste une question entre le gouvernement canadien et la gestion avec les hôpitaux, c'est à eux à s'arranger...

5175

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Hum, Hum.

M. JEAN-MARC VIAU :

5180

... et nous autres, ont est pris entre les deux (2), parce qu'il y a un règlement qui existe et puis que la Commission, elle, veut faire respecter son règlement.

Nous, on va respecter cette entente-là, entre eux, ce n'est pas à nous à se mêler entre ça.

5185

Au niveau de dangerosité, il n'y a pas besoin d'en mettre plus là-dessus, il y en a plus dans un hôpital.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

5190

Alors, oui, monsieur Bernaquez?

M. RICHARD BERNAQUEZ :

5195

Madame la Présidente, deux (2), trois (3) constatations. Pour le bien de la Commission, des conteneurs ce n'est pas facilement déplaçable, il faut s'entendre.

Monsieur de BFI nous mentionne qu'il déplace les conteneurs au besoin. On est capable d'en prendre, là, mais pas trop.

5200

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Oui. Est-ce que le...

5205 **M. RICHARD BERNAQUEZ :**

Deuxième constatation, Madame la Présidente...

5210 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Oui?

M. RICHARD BERNAQUEZ :

5215 ... autrement dit, les infirmières, ce n'est pas dangereux, mais quand ça rentre sur le site d'enfouissement, c'est dangereux, il faut le mettre de côté. Encore une fois, on est capable d'en prendre, pas trop.

5220 Troisième constatation, Madame la Présidente, les mouettes, elles se promènent dans les conteneurs? La radioactivité, est-ce que c'est dangereux? Moi, je crois que oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que les conteneurs sont ouverts, monsieur...?

5225

M. JEAN-MARC VIAU :

Les conteneurs, pour aller sur la route, ils doivent avoir une toile, oui, ils sont fermés.

5230 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Ils sont fermés?

M. JEAN-MARC VIAU :

5235

Ou dépendant des... si c'est un compacteur arrière, par exemple, il n'y aura pas de toit. Sur la route, un camion doit avoir sa toile.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

5240

Oui.

M. JEAN-MARC VIAU :

5245

... donc pas accessible.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Bon. Alors, monsieur Cyr (*sic*), est-ce que vous avez une autre...

5250

M. RICHARD BERNAQUEZ :

Vous avez été indulgente, Madame, merci beaucoup.

5255

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Vous avez une autre question, votre deuxième question, là, s'il vous plaît?

M. RICHARD BERNAQUEZ :

5260

Certainement. Madame, ce soir on a parlé d'un type d'appareil, un nez intelligent, un nez électronique. Ça m'intéresse ça, j'ai beaucoup de questions sur le sujet.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

5265

Bon, là, vous étirez mon indulgence.

M. RICHARD BERNAQUEZ :

5270

Bien, Madame, il y a quelqu'un qui a apporté le point ce soir, j'aimerais le débattre.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

5275

Bon. Je vous rappelle que vous avez des concitoyens qui attendent pour poser la question, et que les règles...

M. RICHARD BERNAQUEZ :

5280

Je comprends, Madame. Mais l'expert est ici, ce soir, Madame.

(APPLAUDISSEMENTS)

MADAME LA PRÉSIDENTE :

5285

O.k. Les règles du jeu, les règles du jeu sont deux (2) questions sans sous-question.

Je vous ai dit, tout à l'heure, que si vous avez d'autres questions supplémentaires, nous les acheminerons et nous vous ferons connaître les réponses très rapidement.

5290 Alors, ce que je vous demande, c'est de poser... je vous ai laissé, là, du temps. Je ne veux pas créer de précédent et je vous prie de poser une (1) question et d'aller vous réinscrire ou de nous les communiquer et nous les enverrons et ferons que vous ayez les réponses.

M. RICHARD BERNAQUEZ :

5295 Madame la Présidente, je vais sauter le nez électronique mais je vais y revenir. Je vous le promets.

Je vais en poser une brève: le bruit.

5300

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Le bruit, oui.

5305 **M. RICHARD BERNAQUEZ :**

Ça fait partie des éléments de la santé, comme il a été exposé par messieurs de BFI.

5310 Si le bruit nous agace avec des cellules de basse élévation, donc le stress dont monsieur du ministère de la Santé nous a mentionné que c'est un élément qui amène les symptômes, la maladie et tout.

Imaginez là, on a des cellules basses et le bruit des machines de nivellement nous agace, nous fatigue, nous dérange. On dort mal la nuit. On entend les *bip, bip*. Ça va bien!

5315

Imaginez-vous avec un amoncellement de cinquante-cinq (55) mètres de haut, Madame, imaginons-nous cinquante-cinq (55) mètres de haut où des machines niveleuses vont pousser sans arrêt, parce qu'on parle de sans arrêt, on parle de quarante millions (40 M) de tonnes, mille (1 000) mètres de large par mille (1 000) mètres de long!

5320

Madame, c'est tout un territoire qui va tomber sous dépression.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

5325 Est-ce qu'il y a une...

M. RICHARD BERNAQUEZ :

Le ministère de la Santé devrait en prendre considération.

5330

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Bon. Votre question, est-ce que vous voulez dire...

5335 **M. RICHARD BERNAQUEZ :**

Qu'est-ce que BFI a prévu de faire pour éliminer le bruit?

5340 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Alors, monsieur Viau, est-ce que vous avez, vous pouvez répondre, là, à partir des documents déposés. Vous avez des mesures d'atténuation là-dessus?

5345 **M. JEAN-MARC VIAU :**

Pour ce qui est du bruit, nous avons fait des mesures de bruit. Je pense qu'il y a quelqu'un qui pourrait expliquer, ici, monsieur Chamberland pourrait expliquer ce qu'il en est.

Et puis, c'est sûr que la zone en opération, ça reste toujours le front de déchargement.

5350

M. CLAUDE CHAMBERLAND :

Alors, bonsoir, Madame la Présidente, Claude Chamberland, SNC Lavallin.

5355

Effectivement, on a procédé à une caractérisation du niveau sonore émis par l'exploitation actuelle de BFI, en quatre (4) points autour de la zone d'exploitation, au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest.

5360

Donc, à LeGardeur, à Lachenaie et à Mascouche, dont deux (2) points à LeGardeur, et puis ça l'a montré que actuellement les opérations de BFI sont audibles le jour et la nuit, principalement dans le secteur de la Presqu'île, et certainement aussi audible dans l'extrémité, là, du développement de Lachenaie, le Carrefour des fleurs.

5365

Donc, ça, c'est une chose qui a été remarquée. Par contre, les niveaux qui ont été mesurés la nuit, donc le moment où il pourrait y avoir les nuisances normalement auxquelles l'intervenant fait référence, sont conformes aux limites applicables dans ce cas-là.

5370

On fait référence, ici, entre autres, aux limites du ministère de l'Environnement qui sont de quarante (40) décibels, DBA, la nuit, et de quarante-cinq (45) le jour. Donc, ça, c'est pour la condition actuelle.

5375

Pour le développement proposé, l'agrandissement, on a procédé à une campagne de mesure des émissions sonores des équipements sur le site actuellement, puisque ce sont les mêmes équipements qui vont continuer d'opérer mais qui vont se déplacer sur le site plus vers le Nord.

5380 À partir de ces relevés d'émissions, on peut calculer quels seront les niveaux perçus, entre autres, à la Presqu'île, qui est le secteur le plus proche. Et, encore une fois, avec la mise en place de certaines mesures d'atténuation, qui sont des mesures de contrôle qui peuvent être implantées par BFI, le niveau sonore sera conforme aux exigences, là, de quarante (40) décibels «A » la nuit et quarante-cinq (45) le jour.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

5385 Est-ce qu'on peut demander, du côté du ministère de la Santé, c'est monsieur Bélanger, quand une augmentation, par exemple, de trois (3) décibels, comme il est écrit dans les documents, sont observés sur un point donné, une résidence donnée, qu'est-ce que ça fait ça?

5390 La nuit, par exemple, est-ce que c'est perceptible? Pouvez-vous nous évaluer ça et qu'est-ce que ça fait sur le... quel type de stress que ça donne?

5395 C'est ça dans le fond. Le fond de votre question, monsieur Bernaquez, c'est ça, hein? L'agacement, l'irritation même si c'est de « x » DBA de plus, là, qu'est-ce que ça peut provoquer chez l'humain ça?

Dr MARCEL BÉLANGER :

5400 Bon, le décibel est une échelle logarithmique, et vous pouvez assumer qu'une montée de trois (3) décibels décuple l'énergie sonore.

À toutes les fois que la mesure monte de trois (3) décibels, il y a dix (10) fois plus de bruit ambiant.

5405 Alors, c'est très clair qu'à partir du moment où il y a une augmentation de trois (3) décibels, c'est dix (10) fois plus de bruit.

5410 Maintenant, pour ce qui est de l'inconfort que ça peut causer, c'est connu, c'est documenté que notamment autour des aéroports, que le décollage des avions, qui lui fait quand même beaucoup de bruit, il est susceptible, par exemple, d'augmenter la tension artérielle.

J'en reviendrais aux mêmes effets, aux effets similaires, à ceux de l'odeur, similaire à un stress. Ça cause un stress et ça cause les réactions physiologiques liées au stress, à ces niveaux-là.

5415 Bien entendu, là, c'est un problème d'exposition environnementale, ça dépend du niveau du bruit. Il y a la surdité qui survient à des niveaux très élevés, quatre-vingt-dix (90) décibels et même quatre-vingts (80) décibels, c'est des niveaux qu'on n'a pas retrouvés ici dans l'environnement, pas du tout.

5420 À cinquante (50) décibels, on sait très bien que ça nuit à une conversation. On sait que la nuit, pour avoir un sommeil reposant, pour ne pas se faire réveiller, c'est trente (30) décibels, le seuil, à l'intérieur, là, j'entends, à côté du lit avec des pointes maximales à quarante-cinq (45) décibels.

5425 Ce qui veut dire qu'il y a des bruits qui peuvent être entendus. Si le fond de bruit la nuit est à vingt (20) décibels ou vingt-cinq (25) décibels, on peut entendre un bruit à trente-cinq (35) décibels, mais il ne nous réveillera pas.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

5430

Bon. Alors, ce qu'on voudrait comprendre, c'est que si on dort avec un bruit de trente (30) décibels sans être réveillé, qu'est-ce que trois (3) décibels de plus feraient, là, tout d'un coup, si c'est ponctuel ou si c'est...

5435 **Dr MARCEL BÉLANGER :**

Tout ce que je peux vous répondre, c'est que la norme c'est quarante-cinq (45) décibels qu'on recommande la nuit. Des pointes à quarante-cinq (45) décibels, qui sont le maximum normalement endurable, sans se réveiller.

5440

Mais je ne dis pas que personne ne se réveillera, là, attention! Ce sont les normes, les recommandations.

5445 Je vous ai déposé, hier, le meilleur document sur le bruit environnemental communautaire qui vient de l'OMS...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Bon.

5450

Dr MARCEL BÉLANGER :

... et qui est aussi disponible sur le site Internet. Très accessible à tout le monde en français.

5455

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Je voulais vous demander si c'était bien là-dessus, le document de l'OMS.

5460 **Dr MARCEL BÉLANGER :**

Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

5465

Alors, vous venez de répondre en même temps à ma question.

M. RICHARD BERNAQUEZ :

5470

Madame la Présidente...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

5475

Alors, monsieur Bernaquez, est-ce que ça va?

M. RICHARD BERNAQUEZ :

Pas tout à fait, Madame.

5480

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Oui?

M. RICHARD BERNAQUEZ :

5485

L'étude que la firme SNC a faite semble une étude de bruit continu. Ce qui nous agace, ce qui agace les gens environnants, c'est les bruits ponctuels.

5490

Imaginez, Madame, avec quarante millions (40 M) de tonnes, comment est-ce qu'il va y en avoir des bruits ponctuels.

Ça va toujours aller en augmentant, Madame.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

5495

Est-ce que...

M. RICHARD BERNAQUEZ :

5500

Il faut penser aussi à tous les bruits engendrés par le transport additionnel qui va y avoir, pas juste pour nous de la Presqu'île, les gens de Lachenaie, les gens de Charlemagne, les gens de Montée Dumais.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

5505

Selon ce que nous avons lu, là, pour le moment, là, dans l'ensemble de la documentation déposée, de mémoire vous avez... vous parlez aussi des bruits ponctuels.

5510 Alors j'aimerais que vous précisiez pour l'ensemble des gens ici, quelles sont les mesures d'atténuation que vous prévoyez pour les bruits ponctuels et qui seront, par le nombre, en tout cas, augmentés, qui seraient par le nombre augmentés, et aussi ce que vous venez de nous expliquer, là, pour les bruits en continu, s'il y a des mesures d'atténuation et lesquelles?

M. CLAUDE CHAMBERLAND :

5515 Madame la Présidente, au niveau des mesures, j'aimerais spécifier qu'il y a eu deux (2) types de relevés de faits.

5520 Entre autres, dans le secteur de la Presqu'île, il y a eu des relevés en continu de faits sur vingt-quatre (24) heures. Donc, ça, ça l'a permis de caractériser ce qui se passe là, aussi du côté de Mascouche.

Et en plus, il y a eu des relevés ponctuels de vingt (20) minutes à tous les points de mesure.

5525 Pour qu'est-ce qui est des mesures d'atténuation, les critères dont on fait référence, ici, ce sont des critères qui sont exprimés en niveau équivalent, on peut... le niveau équivalent est similaire à une moyenne sur une période de une (1) heure.

5530 Donc, lorsqu'on parle de mesures, les niveaux dont j'ai rapporté tantôt, étaient des moyennes exprimées sur une (1) heure et la même chose pour les niveaux sonores projetés.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

5535 Monsieur Chamberland, dans l'étude de... attendez un peu, je ne veux pas me tromper. Datée d'octobre deux mille un (2001), l'étude de conformité sonore sur l'agrandissement du secteur Nord.

5540 Vous avez, à l'annexe «A », les résultats de vos mesures sur le site. Vous avez aussi des tableaux qui nous présentent des niveaux de bruit qui correspondent d'un peu plus près à la question de monsieur Bernarquez qui sont les niveaux de bruit dépassés un pour cent (1 %) du temps, dix pour cent (10 %) du temps, vingt pour cent (20 %) du temps, *et caetera*.

Lorsque, par ailleurs, vous faites vos simulations pour le climat futur, vous nous donnez des cartes avec des niveaux équivalant une (1) heure.

5545 Alors, pour les trois (3) endroits, pour les quatre (4) endroits que vous mentionnez sur vos cartes et pour lesquels vous avez évalué les LEQ une (1) heure, est-ce qu'il serait possible d'obtenir, pour les simulations, le même niveau de précision qu'on a obtenu pour les données actuelles, c'est-à-dire des niveaux de bruit dépassés un pour cent (1%), dix pour cent (10 %), vingt pour cent (20 %) du temps?

5550

M. CLAUDE CHAMBERLAND :

5555 Ce n'est pas possible d'obtenir ce genre d'information, parce que la distribution statistique, ce à quoi vous faites référence, les niveaux dépassés un pour cent (1%) du temps, deux pour cent (2%), cinq (5) ou... c'est une chose que l'on peut faire avec un instrument de mesure au moment de la mesure.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

5560

D'accord.

M. CLAUDE CHAMBERLAND :

5565

Donc, ça, c'est un...

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

5570 Par analogie? Par analogie en se basant sur une distribution statistique des bruits qui est similaire à celle qu'on a... qui est exactement similaire à celle qu'on a mesurée en condition actuelle, est-ce qu'on ne peut pas faire ce transfert-là?

M. CLAUDE CHAMBERLAND :

5575

Pour faire ce que vous demandez, on aurait besoin de connaître la distribution statistique de chacune des sources de bruit sur le site de BFI, et cette distribution-là n'est pas disponible.

5580 Donc, ce que nous avons comme information, dans le fond, pour répondre aux demandes du ministère de l'Environnement, nous demande de faire des prédictions sur les niveaux sonores équivalents moyens sur une (1) heure, donc, l'information qui est disponible, couramment disponible, ce sont les niveaux sonores d'émissions moyens des équipements.

5585 Par contre, il faut voir que ces paramètres-là que l'on dit «niveau d'émissions moyens», sont ceux qui sont reconnus pour avoir un lien entre le niveau de perception des gens et ce niveau moyen.

Donc, il y a des liens qui sont reconnus entre ce paramètre de mesure et ce paramètre de prédiction, et la réaction des collectivités ou des gens.

5590

M. RICHARD BERNAQUEZ :

5595 Madame, je crois que la Commission conviendra avec moi que le son voyage avec le vent. Moi, je voudrais savoir, est-ce que l'étude dont monsieur fait mention, est-ce qu'on peut faire référence à des relevés de vent de météo-média ou de d'autres choses ou des données très précises et intègres, s'il vous plaît?

Parce que des chiffres, on connaît tout ça. On peut faire dire ce que l'on veut, puis une étude la même chose.

5600 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Alors, on voulait revenir sur la question des vents, oui?

5605 **M. RICHARD BERNAQUEZ :**

On peut en prendre mais pas trop, Madame!

MADAME LA PRÉSIDENTE :

5610 On va revenir là-dessus. Alors, sur la question du vent, est-ce que vous avez une réponse brève, là, rapide là-dessus? Puisque la Commission avait intention précisément, et je le dis d'ailleurs à tout le monde, sur différents éléments du dossier, de revenir avec la question qu'il faut tenir compte du vent.

5615 Alors, si vous pouvez au moins nous donner un bref aperçu?

M. CLAUDE CHAMBERLAND :

5620 Oui, effectivement, le vent va avoir un effet sur la propagation sonore, pas seulement le vent, le soleil, la température de l'air, l'humidité, donc une foule de facteurs.

5625 Ce qui se passe normalement, c'est que le jour, le soleil chauffe l'air et le son a tendance à courber vers le haut, alors que, quand on passe dans la transition du jour vers le soir, l'air va se refroidir. Il peut y avoir des conditions particulières qu'on parle, d'inversions de température, qui vont rabattre les ondes sonores au sol.

Ça, ça se produit surtout quand les vents sont faibles. Et vous avez aussi les conditions de vent portants qui vont transporter le son et le rabattre au sol.

5630 Donc, pour qu'est-ce qui est de la section mesure du rapport, vous avez les données météorologiques pour lesquelles ç'a été fait, les relevés ont été faits.

5635 On fait toujours ça par temps sec, lorsqu'il fait beau. Lorsque le pavé est sec. Donc, on ne veut pas mesurer le bruit des pneus sur l'eau. Et aussi lorsque le vent est inférieur à vingt (20) kilomètres à l'heure.

La raison pour ça en est fort simple, c'est que un vent de vingt (20) kilomètres à l'heure sur un micro avec une boule anti-vent va produire un niveau sonore de l'ordre de quarante (40) DBA. Donc, on mesurerait la turbulence.

5640

MADAME LA PRÉSIDENTE :

On va revenir là-dessus, parce que la Commission a des questions à vous poser.

5645

M. CLAUDE CHAMBERLAND :

Merci.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

5650

Alors, merci, monsieur Bernaquez.

M. RICHARD BERNAQUEZ :

5655

Pardon, Madame. Est-ce que les données dont il mentionne sur l'environnement, la météo, les vents, est-ce que c'est des données intègres ou c'est des données qu'eux ont pris?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

5660

Alors, là-dessus, nous allons... la Commission vasous-questionner là-dessus. Oui?

M. RICHARD BERNAQUEZ :

5665

Est-ce que le ministère de la Santé pourrait avoir une opinion. J'aimerais avoir une opinion du ministère de la Santé à propos de la santé mentale versus le bruit.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

5670

Alors, c'est la dernière question, monsieur Bernaquez, là-dessus, nous en convenons tous les deux.

Alors, je vais, une dernière fois, monsieur Bélanger, monsieur Valcke si vous voulez... bien, monsieur Valcke peut-être pas, mais monsieur Bélanger.

5675

Et je vous remercie, monsieur Bernaquez.

Dr MARCEL BÉLANGER :

5680

Je ne sais pas quoi répondre. Je ne sais pas quoi répondre. Le stress, effectivement, comme je vous ai dit et expliqué tout à l'heure, le fait que le bruit cause un stress, oui, le stress peut avoir une influence sur la santé mentale, en autant que on devient plus stressé.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

5685 Tout dépend du degré de DBA, là?

Dr MARCEL BÉLANGER :

Oui.

5690

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Et de la fréquence et de la durée, dans le fond, là. C'est ce que vous nous expliquiez tout à l'heure.

5695

Dr MARCEL BÉLANGER :

Vous m'aidez beaucoup.

5700

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Bien, c'est ce que j'ai compris de vos propos de tout à l'heure.

Dr MARCEL BÉLANGER :

5705

Oui, oui, c'est ça.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

5710

Bon, c'est ça.

Dr MARCEL BÉLANGER :

5715 C'est la seule influence que je peux voir directe, là. Ça ne cause pas de schizophrénie, ça ne cause pas de dépression.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, j'appelle monsieur Sean Morgan, s'il vous plaît.

5720

M. RICHARD BERNAQUEZ :

Dernièrement, une mère de famille a été retrouvée morte, elle s'est suicidée parce que... un diagnostic mal prononcé à propos d'une otite. Elle s'est suicidée.

5725

Je voulais que la Commission entende. Merci.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

5730 Bon, on va le noter et, vous reviendrez, sans doute, sur cette information aussi dans votre mémoire.

Monsieur Sean Morgan, s'il vous plaît.

5735 **M. SEAN MORGAN :**

Bonsoir.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

5740

Bonsoir, monsieur.

M. SEAN MORGAN :

5745 Ma question va être assez brève, il est tard. J'ai entendu beaucoup de choses ce soir, depuis dix-neuf heures trente (19 h 30).

J'ai entendu des normes. J'ai entendu des règlements. J'ai entendu des parties par million.

5750 Mais une chose que je pense que j'ai compris, c'est qu'il y a quand même un danger réel que cette compagnie nous expose et veut continuer à nous exposer.

Je pense que j'ai compris, bon, c'est calculable, c'est tangible. Il y a un principe dans mon milieu de travail que... un principe directeur que la loi nous dicte, éliminer le danger à la source.
5755 C'est-à-dire l'éloigner le plus loin possible ou l'enrayer si c'est possible.

Ma question est la suivante: quelles sont les conditions requises pour respecter un principe comme celui-là? Ou si vous voulez, qu'est-ce qui nous empêche de le suivre pour protéger ma santé et celle de tout le monde autour de moi?

5760

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Chez monsieur Viau ou monsieur Loranger?

5765 **M. SYLVAIN LORANGER :**

Bon, je reviens à ce que j'ai présenté tantôt comme acétate, c'est que je veux juste un aspect sémantique. Je pense qu'il faut se comprendre là-dessus.

5770 Ce que monsieur parle, je crois qu'on parle du risque, parce que... il y a toujours trois (3) facteurs, là, on va le voir à l'écran bientôt.

5775

Ça prend une exposition. Ça prend un danger. Ça peut être une substance. Ça peut être une substance radioactive, non radioactive. Ça peut être... en tout cas, parlons de substance à ce stade-ci.

5780

L'exposition, bien, ça dépend s'il y a une source d'exposition. S'il y a une concentration qui est émise. Ça dépend s'il y a une... Donc, pour qu'il y ait un risque, ça prend ces deux (2) éléments-là.

5785

Je fais souvent l'analogie, moi j'ai des enfants et puis, dans le sous-sol, je mets sous clé, par exemple, la térébenthine. Je le sais que c'est dangereux. Mais mon enfant n'est pas exposé. Donc, zéro (0) fois un danger, il n'y a pas de risque.

Donc, c'est seulement cet aspect-là que je veux mettre en lumière que, effectivement, s'il y a une source contamination, il y a un potentiel d'exposition. S'il y a un potentiel d'exposition et qu'il y a un danger potentiel aussi, il y a un risque potentiel.

5790

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'on peut aller voir du côté du ministère de l'Environnement, là-dessus, monsieur Trudel ou monsieur Mbaraga?

5795

M. JEAN MBARAGA :

Voulez-vous répéter la question, s'il vous plaît.

5800

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Morgan demandait; est-ce que d'éliminer le danger à la source, est-ce que ce n'est pas la meilleure façon d'éviter le risque?

5805

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Et sa question plus précisément était, dans le cas particulier, qu'est-ce que ça prend dans ce cas-là pour enlever le danger à la source.

Autrement dit, on revient à la question de tantôt, sur le principe de précaution.

5810

M. JEAN MBARAGA :

Monsieur Trudel va répondre à la question.

5815

M. CLAUDE TRUDEL :

Je reviens toujours sur l'analyse environnementale du projet qui est faite en fonction des normes. Qui est faite en fonction aussi de toutes les directives et choses qui sont demandées au promoteur, les études qui sont faites.

5820 C'est sûr qu'on va tenir compte aussi des mesures de mitigation qui sont proposées. Si on juge que ces mesures de mitigation là ne sont pas appropriées pour s'assurer du respect, tant des normes que des critères de qualité ou de tous les éléments qu'on prend en considération, on va émettre des conditions d'acceptation du projet, s'il y a lieu.

5825 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

C'est la réponse effectivement que vous nous avez faite tout à l'heure sur le principe de précaution.

5830 **M. SEAN MORGAN :**

Donc, si j'ai bien compris, il n'y a pas de façon d'éliminer le risque et c'est des règlements, des normes, auxquels le risque doit être accepté par les populations environnantes.

5835 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

5840 C'est ce que nous avons compris. C'est-à-dire que nous avons compris qu'il n'y a que les normes, que les analyses que le ministère fait à partir des normes et des règlements. Et les populations, par la voie de ce que vous exprimez, ici, et par le BAPE, va, dans le rapport du BAPE, va s'exprimer.

M. SEAN MORGAN :

5845 Si vous me permettez, est-ce que d'éloigner la source, donc d'éloigner l'exposition à la population, pourrait respecter ces directives-là, c'est-à-dire d'enrayer... d'éliminer le danger pour les population avoisinantes?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

5850 On peut aller voir chez monsieur Mbaraga, oui?

M. JEAN MBARAGA :

5855 Oui, Madame, c'est une question de localisation, monsieur Trudel va répondre à la question.

M. CLAUDE TRUDEL :

Je l'ai mentionné aussi tout à l'heure, je pense que c'est peut-être cet après-midi, par contre.

5860 J'ai parlé de notion de zone tampon autour d'un lieu d'enfouissement. C'est sûr que, ça aussi c'est pris en considération. Il y a un minimum qui est prévu dans la réglementation de cinquante (50) mètres autour des zones de dépôt de matières résiduelles et des zones de traitement des eaux de lixiviation.

5865 C'est certain que si l'on considère, encore une fois, avec les études qu'on a en main, que si on a conservé seulement une (1) zone tampon de cinquante (50) mètres et qu'on arrive avec un impact qu'on considère non acceptable, à la limite de propriété, on pourra demander à l'exploitant d'agrandir cette zone tampon là, soit en acquérant des terrains à l'extérieur ou de réduire la superficie d'enfouissement de façon à ce que ça devienne acceptable.

5870

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Bon. Alors, vous pourrez revenir à l'occasion de votre mémoire, à la suite de ce que vous aurez relu et appris.

5875

M. SEAN MORGAN :

Merci.

5880

MADAME LA PRÉSIDENTE :

J'appelle maintenant madame Diane Lacerte, s'il vous plaît. Rebonsoir, madame Lacerte.

Mme DIANE LACERTE :

5885

Une personne de BFI a mentionné tantôt, ironiquement, que si les odeurs dérangeaient, on pouvait toujours fermer nos fenêtres, se fier à la climatisation et demander aux enfants qui se baignent de nager le plus possible sous l'eau.

5890

J'aimerais savoir, ça, c'était dans les situations où on sentait les gaz, ...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Oui, oui.

5895

Mme DIANE LACERTE :

... dans les cas où il y avait des odeurs. J'aimerais savoir si... qu'est-ce qui arrive s'il y a des gaz inodores? Quels sont les risques pour la santé?

5900

Est-ce que je dois conclure que c'est seulement quand ça sent que c'est dangereux?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

5905 Alors, nous allons poser la question. Est-ce qu'il y a, du site, des gaz, dans tout ce que vous nous avez évoqué, parce que je considère qu'à ce niveau-là, n'étant pas ingénieur ou biologiste, là, je suis une ignare à ce niveau-là.

5910 Est-ce que dans tout ce que vous nous avez donné comme composés, tout à l'heure, il y a de ces gaz qui sont inodores et qui, comme dit madame, sont dangereux?

M. JEAN-MARC VIAU :

5915 Je voudrais dire, par contre, je vais laisser monsieur Loranger répondre, mais il n'y a pas personne qui a dit des choses avec des fenêtres ou tout ça. Je n'ai pas vu quelqu'un parler de ça, de chez nous.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

5920 Bien, on va aller au fond de la question. Est-ce qu'il y a du danger pour la santé sur les gaz qui ne seraient pas du H₂S, donc que le nez, électronique ou pas, ne perçoit pas?

M. SYLVAIN LORANGER :

5925 D'accord. Les odeurs, comme je le disais tantôt, ce qui sent à une certaine distance de la source, ce sont les substances avec du soufre dedans.

5930 Donc, on parlait... le ministère parle maintenant dans sa politique de sulfures réduits, là, l'acronyme... sulfures réduits totaux, si je ne m'abuse.

Donc, à ce jour, au stade de nos connaissances, c'est ce groupe-là qui fait que ça sent.

5935 Les autres substances que je parlais, les composés organiques volatils, bon, c'est sûr que, du benzène, ça sent si vous êtes proche du réservoir. Toute substance, à un moment donné, sent, si on est proche de la source, puis à de forte concentration, là. C'est des substances volatiles, donc si c'est volatil ça... bon.

5940 Il y a d'autres substances que l'on ne sent pas, le méthane, bon, des choses. Bon, ceci dit, en fonction de la pointe de tarte que j'ai présentée tantôt, qui présente la distribution des gaz captés et en corollaire les gaz émis, les gaz que l'on perçoit sont dans le groupe des H₂S, donc des composés soufrés, et les autres composés organiques volatils que l'on ne sent pas, et qui sont en concentrations telles qu'ils sont non détectables à la limite de propriété, je veux dire, on n'est pas exposé à ces concentrations. On n'est pas exposé à ces substances-là, donc...

5945 Je ne sais pas si j'ai bien répondu à la question de madame?

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

5950 Je vais essayer de synthétiser. Ce que j'ai compris de ce qu'on a dit tantôt de ce que vous avez dit, de ce qui s'est dit du côté des personnes-ressources, c'est lorsque les émanations sont suffisamment diluées pour assurer qu'elles ne sentent plus, elles assurent automatiquement un dilution suffisante des autres composés qui fait qu'ils ne sont plus dangereux.

5955 Est-ce que c'est ça que vous avez dit?

M. SYLVAIN LORANGER :

5960 Bien, c'est sûr que quand... là, vous parlez de l'atténuation des odeurs ou des mesures de mitigation qui sont prises?

C'est sûr que si on atténue...

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

5965 Moi, ce que je veux savoir, c'est quand les odeurs sont suffisamment atténuées, quand l'air ambiant a suffisamment dilué les biogaz...

M. SYLVAIN LORANGER :

5970 O.k. D'accord.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

5975 ... pour qu'on ne sente plus les composés soufrés, est-ce que par la même occasion, ça nous assure que les autres sont suffisamment dilués ou pas assez présents pour présenter un danger?

M. SYLVAIN LORANGER :

5980 D'accord. En fonction de leur concentration, c'est sûr que si on ne les sent plus, en proportion, les autres sont encore plus bas.

Tout ça c'est proportionnel. Les concentrations sont proportionnelles dans tout ça, là.

5985 Donc, c'est sûr que si les H₂S, on diminue de dix (10) fois, les autres en proportion vont diminuer de dix (10) fois et, *et caetera*, en fonction de la dilution atmosphérique, oui.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

5990 Oui, allez-y, monsieur Mbaraga.

M. JEAN MBARAGA :

5995 Excusez, Monsieur le Commissaire. Je pense que les paroles que vous venez de faire
porter au promoteur, c'est plutôt Claude Trudel qui les avait dites tantôt. Il aimerait porter une
précision dessus ce qu'il a dit tantôt.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

6000 D'accord.

M. CLAUDE TRUDEL :

6005 Oui, pour résumer un petit peu, vous aviez bien résumé, je pense, la situation.

J'ai mentionné, tout à l'heure, qu'au niveau du critère pour les SRT qui avait proposé dans le
projet de règlement, il était à six (6) microgrammes par mètre cube. Ça, c'est un critère qui est basé
sur l'Organisation mondiale de la santé pour régler la problématique des odeurs gênantes. C'est
six (6) microgrammes par mètre cube qui est proposé pour le H₂S seulement.

6010 Dans une des versions du projet de règlement sur la qualité de l'atmosphère, c'était six (6)
microgrammes pour l'ensemble des SRT, donc incluant le H₂S et trois (3) autres composés, donc
c'est beaucoup plus sévère qu'au niveau de l'Organisation mondiale de la santé.

6015 Et j'ai mentionné, tout à l'heure que, nos analyses nous démontrent que, dans le cas du
respect du six (6) microgrammes par mètre cube, je vous rappelle cependant que six (6)
microgrammes par mètre cube de H₂S correspond à quatre (4) ppb à peu près en terme de
concentration, et on a parlé du seuil d'odeur, tantôt, qui était beaucoup plus faible que ça. Mais je
vous rappelle qu'en respectant le critère de six (6) microgrammes par mètre cube, à la limite de
propriété par exemple, on a comme information que sur les composés principaux qu'on retrouve
dans le biogaz provenant des lieux d'enfouissement sanitaire, basé sur des études américaines, les
quarante (40) quelques composés qu'on retrouve le plus fréquemment, si on fait la comparaison du
respect du six (6) microgrammes, on respecte aussi pour ces quarante-quatre (44) composés là les
critères de qualité de l'air du Québec.

6025

Mme DIANE LACERTE :

6030 Donc, si j'ai bien compris, et je voudrais avoir un oui ou un non, si ça ne sent pas, ce n'est
pas dangereux? Est-ce bien ça?

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Monsieur Trudel?

6035

M. CLAUDE TRUDEL :

Moi je vous dis qu'à partir du six (6) microgrammes, je vous dis déjà que ce n'est pas dangereux pour les composés qu'on a comme étude.

6040 Mais je vous dis que ce n'est pas garanti que ça ne sentira pas, parce que le seuil de détection de l'odeur, comme on l'a mentionné tout à l'heure, est beaucoup plus faible que ça.

6045 Je vous parle d'un six (6) microgrammes qui correspond à quatre (4)ppb, et puis on a parlé de seuil d'odeur de point cinq (0.5).

Je vous dis si, à ce niveau-là, il n'y a pas de danger au niveau des contaminants qu'on peut considérer des COV, là, cancérigène, il y en aura encore moins quand ça ne sentira pas, c'est certain.

6050 **Mme DIANE LACERTE :**

O.k. Sauf que moi je ne parlais pas nécessairement de cancer, je parlais d'impact sur la santé, là.

6055 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Mais...

6060 **Mme DIANE LACERTE :**

Danger.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

6065 Je pense que monsieur vient de vous dire que si les odeurs ne sont pas perceptibles, je comprends bien dans votre réponse, qu'il n'y a pas de danger pour la qualité de l'air. C'est bien ce que j'ai compris?

6070 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Oui. Tout à fait.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

6075 Bon. Et c'est ça que vous demandiez?

Mme DIANE LACERTE :

Oui.

6080

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Bon. O.k. Votre deuxième question. Est-ce que vous en aviez une deuxième?

6085

Mme DIANE LACERTE :

Oui, oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

6090

Oui?

Mme DIANE LACERTE :

6095

Certainement. La santé des jeunes me préoccupe et je pense que ça préoccupe tout le monde, ici, ce soir. Il s'agit de la relève, il s'agit des enfants de demain qui vont devenir des adultes, possiblement des médecins, des avocats, de tous les genres de métiers.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

6100

Des ingénieurs...

Mme DIANE LACERTE :

6105

Ingénieurs, voilà! Alors, je pense que c'est important d'en tenir compte.

J'aimerais savoir si les études qui ont été réalisées jusqu'à présent, O.k. j'aimerais savoir quels groupes d'âge et de personnes étaient concernés par ces études-là.

6110

Entre autres, je pense aux enfants en pleine croissance, O.k. l'impact que ça l'a, encore une fois, un site comme ça sur leur croissance.

Je pense, entre autres, aux femmes enceintes, les foetus, qu'est-ce qui arrive avec ça? Est-ce qu'il y a des impacts? Est-ce qu'il y a des dangers?

6115

MADAME LA PRÉSIDENTE :

6120

On va aller voir chez monsieur Bélanger, parce que vous avez, aujourd'hui, évoqué des études, parce qu'il n'y en avait pas encore chez nous très précisément, mis à part celle au sujet de la Carrière Miron, mais dans toutes ces études et incluant celle-là aussi, est-ce que vous avez l'ordre de grandeur des âges? Est-ce que ça faisait... est-ce qu'il y avait quelque chose de... une, je dirais une tranche d'âge qui avait été visée ou si c'était tous les âges?

6125 Et est-ce que vous avez la même statistique pour les autres études déposées incluant aussi, j'ajouterais, la préoccupation de madame pour les femmes enceintes.

Mme DIANE LACERTE :

6130 Les foetus.

Dr MARCEL BÉLANGER :

6135 Pour les études sur le cancer, il n'y a pas de groupes d'âge qui ont été considérés, au meilleur de ma connaissance, dans aucune étude.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

C'était général, donc ça partait...

6140 **Dr MARCEL BÉLANGER :**

Pour l'étude du cancer, oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

6145 ... des enfants. Donc, les enfants étaient inclus là-dedans et tout.

Dr MARCEL BÉLANGER :

6150 Tout était inclus là-dedans. Pour ce qui est des effets sur la grossesse, c'est différent.

Je vous ai mentionné, tout à l'heure, l'étude qui avait été faite en Angleterre sur neuf mille (9 000) sites. On n'avait effectivement pas trouvé aucun lien avec le cancer.

6155 Ce qu'on avait trouvé, par contre, c'est l'incidence de bébés de petit poids qui était plus élevée.

6160 C'est une conclusion à laquelle est arrivée aussi la seconde étude de Goldberg au site de la Carrière Miron à Montréal. Il y avait une incidence plus élevée, un pourcentage plus élevé de naissance de bébés de petit poids de naissance.

6165 Ça, c'est un effet intéressant à mesurer, parce que c'est un effet à conséquence rapide, contrairement au cancer où il y a une période de latence de dix (10), vingt (20) ans, avant de constater le résultat, pour ce qui est des bébés de petit poids, c'est en dedans de neuf (9) mois.

Alors, c'est témoin, c'est plus intéressant, nous, c'est témoin d'une exposition qui peut être plus aiguë.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

6170

Est-ce que ça répond à votre question?

Dr MARCEL BÉLANGER :

6175

Encore...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

6180

Oui? Vous en aviez une autre, oui?

Dr MARCEL BÉLANGER :

6185

Bien, oui, mais c'est qu'encore là, on a des constats d'une étude écologique qui ne sont pas capables de cerner la cause. C'est un constat qu'on fait.

Mais quand c'est une étude aussi puissante que neuf mille (9 000) sites, ça allume des lumières.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

6190

Voilà.

Mme DIANE LACERTE :

6195

Est-ce que les études pouvaient même aller jusqu'à porter sur des handicaps que pourraient avoir les enfants, les foetus toujours, là. J'ai toujours en tête les enfants...

Dr MARCEL BÉLANGER :

6200

Oui. Il y a des études qui ont porté aussi sur les malformations congénitales.

Mme DIANE LACERTE :

6205

Oui?

Dr MARCEL BÉLANGER :

6210

Dans le cas de... il y a des excès qui ont été constatés dans une étude de Nant-Y-Gwyddon. Encore là, c'est en Angleterre. Dans le cas de l'étude de Goldberg, on n'a pas retrouvé de problèmes de malformations congénitales. C'est assez peu étudié.

Mme DIANE LACERTE :

6215 C'est peu étudié que vous mentionnez?

Dr MARCEL BÉLANGER :

6220 Bien, oui, c'est peu étudié.

Mme DIANE LACERTE :

O.k.

6225 **Dr MARCEL BÉLANGER :**

C'est compliqué à étudier et puis c'est peu étudié.

Mme DIANE LACERTE :

6230

O.k. Et si j'avais bien compris tout à l'heure, les études sur lesquelles vous vous étiez basé, étaient toujours en terme de site d'enfouissement et pas nécessairement d'un mont de déchets.

Dr MARCEL BÉLANGER :

6235

Ah! bien, non, toujours pas. Ça, il n'y a aucune étude que j'ai vue qui pouvait distinguer ça, là, l'enfouissement en surface.

Mme DIANE LACERTE :

6240

Oui, hein!

Je pense qu'il est important qu'on en tienne compte dans...

6245 **Dr MARCEL BÉLANGER :**

C'est parce que le fait que ce soit en surface ou en profondeur devrait normalement pas modifier la quantité de gaz, mais ça peut modifier sa dispersion.

6250 **Mme DIANE LACERTE :**

Oui, je pense.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

6255

Merci beaucoup.

Mme DIANE LACERTE :

6260 Est-ce que je peux me permettre une dernière question?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

6265 Il vous reste deux (2) concitoyens qui veulent poser des questions mais vous pouvez le faire brièvement.

Mme DIANE LACERTE :

6270 Oui, elle va être brève.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

6275 Et je vais demander à ce que ce soit bref, quitte à ce que nous revenions. Nous pouvons revenir sur le sujet.

Mme DIANE LACERTE :

O.k. Merci beaucoup.

6280 La dernière question, j'aimerais savoir, on n'a pas parlé d'impact au niveau aspect psychologique, santé psychologique. Est-ce qu'il y a eu une étude d'impact au niveau...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

6285 Si vous me permettez, tant pour les odeurs que pour le bruit, je crois bien qu'on a mentionné, dans le courant de la soirée, à quelques moments, qu'il y avait des stress.

Mme DIANE LACERTE :

6290 Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

6295 Donc, avec des impacts psychologiques. Est-ce que c'est cette question que vous vouliez... c'est cette question que vous vouliez mentionner?

Mme DIANE LACERTE :

6300 Oui. J'aurais souhaité qu'on élabore davantage, parce que, bon, le stress, je pense que c'est un point, effectivement, mais c'est aussi une porte de sortie.

Et je pense que pour cet aspect-là, on aurait apprécié avoir les services d'un psychologue, O.k. qui aurait pu élaborer sur ce point.

6305 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Bon, du côté du ministère de la Santé, est-ce que vous avez les ressources appropriées, je veux dire, tel que requis par madame dans sa question?

6310 **Dr MARCEL BÉLANGER :**

Non, des ressources de psychologue à la Direction de la santé publique et au ministère pour répondre à ces questions-là, non.

6315 **Mme DIANE LACERTE :**

Est-ce que ce serait possible de pouvoir bénéficier d'un tel service?

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

6320

Avant de répondre à cette question-là, moi j'aimerais demander à monsieur Bélanger si ces effets-là sont effectivement décrits dans les documents que vous avez déposés?

Dr MARCEL BÉLANGER :

6325

Oui, parce que...

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

6330

Relativement aux bruits et aux odeurs?

Dr MARCEL BÉLANGER :

6335 Oui, c'est parce qu'il y a plusieurs études qui ont posé la question à des gens et, très souvent, dans au moins une dizaine d'études, les gens répondent; oui, on a des problèmes de stress, on est fatigué. Ce sont des effets psychologiques, ça.

6340 Alors, c'est quelque chose qui est documenté. C'est-à-dire que dans les... si c'est des autoréponses aux questions, si l'on pose la question à des gens qui environnent les sites, très souvent ce sont les types de symptômes que les gens... affirment avoir des problèmes.

Mais il n'y a pas eu d'études sophistiquées qui visent cet effet-là.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

6345

Madame Lacerte, je vous suggérerais, en première approche, de consulter ces deux (2) documents qui ne sont pas très volumineux et, éventuellement, de nous revenir avec cet aspect-là.

Mme DIANE LACERTE :

6350

O.k. Parce qu'il ne faudrait ...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

6355

S'il vous plaît.

Mme DIANE LACERTE :

6360

... pas oublier que dans l'aspect psychologique, santé psychologique, on parle d'anxiété.

Je vous mentionnais au tout début, à ma toute première question, au début de la soirée, que j'étais très émotive face à ce sujet-là. Et je pourrais vous dire davantage que je vis beaucoup d'anxiété.

6365

Mais il y a peut-être des gens, O.k. qui peuvent être visés par des cas de dépression face à un tel projet.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

6370

Mais je pense que les...

Mme DIANE LACERTE :

6375

Et face à l'établissement, O.k. une fois que c'est en place, est-ce que ça peut aller jusqu'à des problèmes de dépression.

Si vous permettez, je vais juste poursuivre...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

6380

Madame Lacerte, vous pouvez, peut-être, nous revenir là-dessus.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

6385

Je vais vous mentionner que si je vous ai fait cette proposition, c'est parce que précisément, les cas d'anxiété et de dépression sont documentés dans ces rapports-là.

Alors, je vous suggère de jeter un oeil et puis de nous revenir éventuellement.

6390 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

D'accord?

6395 **Mme DIANE LACERTE :**

Et est-ce qu'on pourrait bénéficier des services d'un psychologue, comme je le mentionnais tout à l'heure, pour traiter de ce point-là qui me semble très très important. Est-ce qu'on pourrait avoir les services de ce professionnel?

6400 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Pour l'instant, je vais vous répéter ma suggestion, c'est d'aller consulter le document. Si vous n'y trouvez pas les réponses à ces questions, à vos questions, on s'en reparlera.

6405 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Vous pourrez nous revenir là-dessus. Allez voir ce que vous avez comme information et revenez-nous si nécessaire, si vous n'avez pas trouvé ce que vous cherchez.

6410 **Mme DIANE LACERTE :**

Je dois comprendre que si on ne retrouve pas ce que je cherche, justement, qu'à ce moment-là on pourra bénéficier, peut-être, de service d'un psychologue.

6415 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

C'est ça, revenez-nous là-dessus, nous on va regarder, là, ce qui est possible. Mais revenez-nous là-dessus, mais renseignez-vous d'abord pour voir si vous ne trouveriez pas ce que vous cherchez dans ces documents-là.

6420

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Et, à la limite, on pourra toujours référer la question à quelqu'un comme on le fera pour d'autres spécialistes.

6425

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Oui, pour d'autres points. Il y a des spécialistes qui ne sont pas ici, alors on va essayer de voir si on peut, par une question écrite, les joindre, hein? Voilà.

6430

Mme DIANE LACERTE :

Merci.

6435 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Et j'appelle monsieur Jacques Vautour. Bonjour.

M. JACQUES VAUTOUR :

6440

Bonsoir, Madame la Présidente.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

6445

Bonsoir.

M. JACQUES VAUTOUR :

Monsieur le Commissaire.

6450

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Bonsoir.

6455

M. JACQUES VAUTOUR

Mon nom est Jacques Vautour. Je suis résidant à Mascouche, sur chemin de la Cabane Ronde.

6460

Ma première question ça touche... ma demande est pour monsieur Viau. Il a parlé soit ce soir ou hier, là, dépendant... je ne me souviens pas trop tellement on est fatigué.

6465

Il a dit qu'il n'y avait pas d'eau potable, des puits d'eau potable tout près du site. Vous savez bien que nous, en territoire agricole, on n'a pas l'aqueduc, alors on a tous des puits de surface.

6470

Et puis c'est facile de voir sur la *map* qu'il y a des flèches qui indiquent les vents dominants et aussi qu'il y a des flèches qui indiquent les nappes phréatiques et puis ça s'en va tout en direction des terres agricoles.

Maintenant, ma question est, je me demande si nos animaux qui s'abreuvent de nos puits de surface, s'il y a un danger à la consommation de ces animaux.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

6475

Nous avons demandé, monsieur Vautour, la présence d'un spécialiste de cette question sur la santé animale, puisque ce soir nous nous intéressons beaucoup plus à la santé, les impacts sur la santé des êtres humains.

6480

J'ai appris, je crois que je peux vous le confirmer, tout comme tout à l'heure, on a eu la confirmation pour le monsieur d'Environnement Canada, monsieur Brousseau, que jeudi soir nous... je vous avais évoqué la possibilité que la question de la santé animale puisse être amenée, alors ce sera le cas.

6485

Alors, nous pourrons, si vous n'êtes pas là, transmettre votre question. Je sais qu'il y a d'autres de vos concitoyens qui ont demandé des éléments de réponse sur des questions précises là-dessus. C'est pour ça que nous avons ce spécialiste qui nous vient, je crois, de la Faculté de médecine vétérinaire.

6490

Alors, à partir de tous ces éléments, l'eau, ça peut être les fientes, *et caetera*, nous allons, avec lui, aller sur ce point-là.

Alors, est-ce que vous êtes là, jeudi soir, peut-être, puisque le spécialiste sera là pour la santé animale.

6495

M. JACQUES VAUTOUR :

6500

Bon, je ne peux pas me prononcer pour jeudi, étant donné qu'il est déjà passé minuit (00 h 00), on se lève à cinq heures (5h 00) demain matin. À un moment donné, il y a des journées qu'on doit s'absenter pour se reposer.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

6505

Alors, nous pourrons, peut-être, nous allons aborder ces questions-là. Nous pourrons transmettre votre question au spécialiste, ce soir-là, de la santé animale.

Monsieur Haemmerli, vous voulez ajouter quelque chose?

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

6510

Oui, c'est parce que, le lien avec la santé humaine, c'est parce que vous, vous voulez savoir si c'est dangereux pour vous de consommer la viande de ces animaux-là, c'est ça?

M. JACQUES VAUTOUR :

6515

Oui, c'est directement ma question.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

6520 O.k.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Ah! Alors, donc, vous reveniez à une question de santé humaine.

6525

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Est-ce que vous avez une réponse à fournir, monsieur Bélanger?

6530

Dr MARCEL BÉLANGER :

Bien, la première condition, c'est que l'animal soit exposé à des produits toxiques, qu'il les cumule, qu'il ne les métabolise pas et qu'on en absorbe des quantités suffisantes, ça me paraît un risque très dilué, là.

6535

Étant donné qu'on n'arrive pas à mettre le doigt sur un risque à la santé humaine, je vois mal comment, en passant par la viande de l'animal, on pourrait avoir un gros risque.

Je ne sais pas s'il y a des informations supplémentaires toxicologiques à donner.

6540

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Valcke?

6545

M. MATHIEU VALCKE :

Bien c'est-à-dire que pour répondre à cette question-là, il faudrait connaître quel est le niveau d'exposition des animaux, quelle est leur consommation d'eau, quelles sont les substances retrouvées dans l'eau qu'ils vont consommer.

6550

À ma connaissance, ce n'est pas des données qu'on a pour le moment, là, en tout cas au niveau des concentrations.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

6555

Est-ce que...

M. MATHIEU VALCKE :

6560

Mais ça paraît très très faible. C'est-à-dire, si, directement, comme le disait mon collègue, on a de la difficulté à mettre un point, là, un doigt sur un risque par animal interposé, je dirais, c'est encore probablement plus faible, mais pas totalement à exclure, là, quoi que vraiment très faible.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

6565

Est-ce que vous avez des analyses régulières de vos puits?

M. JACQUES VAUTOUR :

6570

Non, on ne fait pas analyser, là, régulièrement les puits. Par contre, si je comprends par les réponses, là, au cours de la soirée on a vu que c'était... les risques étaient toujours minimisés par les gens qui nous répondent.

6575

On sait bien que les animaux ont besoin d'eau pour vivre, comme les humains. Ils s'abreuvent constamment. Et si directement l'eau ne peut les affecter, j'imagine qu'on ne pourra jamais tomber malade, là, à boire les substances qu'il y a dans nos puits.

C'est ce que je constate.

6580

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous avez une question, c'est un constat, mais est-ce que vous avez une question?

6585

M. JACQUES VAUTOUR :

Bien, j'imagine que ces gens-là pensent que ce n'est pas trop dangereux, là, de boire l'eau qui pourrait être contaminée par le site d'enfouissement.

6590

MADAME LA PRÉSIDENTE :

6595

Vos analyses... l'analyse de vos puits pourrait vous donner réponse à cette question. Est-ce que vous avez une question précise à la suite d'une donnée que vous avez, une donnée d'information sur la qualité de votre eau? Est-ce que c'est à partir de cela que vous posez votre question?

M. JACQUES VAUTOUR :

6600

Non, je ne parle pas de l'analyse de mon eau. Je me demandais si mon eau se fait contaminer, un jour, dans le futur, parce que plus ça va, plus le site d'enfouissement s'approche de nos terres. On est rendu, là, à peu près un peu plus de un (1) kilomètre.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

6605 Alors, on va aller voir du côté du ministère de l'Environnement. Est-ce que vous avez d'autres critères? Est-ce que pour que monsieur ait l'assurance sur la qualité de son eau, est-ce qu'il y a d'autres méthodes que l'analyse de son puits.

6610 Est-ce qu'il n'y a pas un programme où vous donnez des petites bouteilles aux citoyens pour les analyses d'eau?

M. JEAN MBARAGA :

6615 Ça, c'est pour ce qui est de l'eau potable, Madame la Présidente.

 Mais ce que je voulais spécifier, Claude pourra repréciser, c'est que quand on autorise, justement, ce genre de dossier-là, ce genre de projet, il y a le suivi sur les eaux souterraines, justement, qui est demandé au promoteur, justement de réaliser.

6620 C'est en vertu de ce suivi-là qu'on voit, justement, s'il y a dégradation de la qualité des eaux souterraines.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

6625 Mais faites-vous une contre-vérification ou si vous vous fiez seulement aux données et aux informations que vous fournit le promoteur?

M. JEAN MBARAGA :

6630 Disons, Claude Trudel va répondre à cette question-là.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

6635 Hum, Hum.

M. CLAUDE TRUDEL :

6640 Monsieur Mbaraga a commencé la réponse en disant: c'est sûr qu'il y a un suivi de la qualité tant des eaux souterraines que des eaux de surface qui est requis, là.

 Je pourrais vous préciser les articles du règlement, là, en question, dans le document qui a été déposé. Il y a des normes qui sont prévues aussi, de respecter ces exigences-là.

6645 C'est sûr que, principalement au niveau des eaux souterraines, c'est de s'assurer que les eaux vont demeurer potables et qu'il n'y a pas d'impact comme tel.

 Toujours une (1) fois, c'est toujours ne pas dépasser les limites de propriété de l'exploitant. Donc, on s'assure qu'on ne causera pas de problèmes chez les voisins.

6650 Il y a un suivi qui est requis. Vous avez parlé d'un suivi. Il y a un suivi qui est requis de la part de l'exploitant, mais ça ne nous empêche pas d'effectuer des contrôles, par la suite, pour s'assurer de la véracité des résultats qui nous sont fournis.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

6655

Et vous les faites?

M. CLAUDE TRUDEL :

6660

Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

6665

Oui.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

6670

Monsieur Vautour, votre puits, est-ce que c'est un puits de surface ou un puits profond, un puits artésien?

M. JACQUES VAUTOUR :

6675

C'est un puits de surface.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Un puits de surface. Est-ce que vous avez une autre question?

M. JACQUES VAUTOUR :

6680

Ma deuxième question s'adresse au ministère de l'Environnement. L'objet, c'est les biogaz.

Puisque le ministère a la responsabilité de répondre du respect de ses lois, règlements et normes qu'il édicte.

6685

Puisque le site de Lachenaie est en opération depuis mil neuf cent soixante huit (1968), soit depuis trente-cinq (35) ans.

6690

Puisqu'on a déversé, à ce jour, plus de vingt-cinq millions (25M) de tonnes métriques de déchets de toutes sortes.

Puisque votre ministère doit assurer le contrôle strict de l'application de ses normes, particulièrement lorsque la santé des populations est directement concernée.

6695 Pouvez-vous, après trente-cinq (35) ans de surveillance et de contrôle, confirmer avec certitude qu'il y a ou pas d'émissions dans l'environnement, de gaz toxiques qui proviennent du site?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

6700

Alors, monsieur Trudel ou monsieur Mbaraga.

M. JEAN MBARAGA :

6705

O.k. On va laisser monsieur Trudel se débrouiller avec ça.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

6710 Sur ce point précis, oui. Parce que, je pense qu'il faut peut-être expliquer. Monsieur Trudel, vous avez, au sein du ministère, cette connaissance plus pointue. On doit comprendre...

M. CLAUDE TRUDEL :

6715 J'ai été amené à développer une expertise particulière au niveau desbiogaz principalement, c'est pour ça que je suis ici ce soir pour répondre aux questions.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

6720 Et c'est pour ça que monsieur Mbaraga vous envoie les questions.

M. CLAUDE TRUDEL :

Oui, tout à fait.

6725

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Il faut quand même comprendre pourquoi les questions vous sont dirigées.

M. CLAUDE TRUDEL :

6730

Ce qui était posé comme question, si je me rappelle bien, c'est à savoir; est-ce qu'on peut préciser que le site n'émet pas de gaz toxiques.

6735 On vous a mentionné tantôt et puis c'est -- je me fie un petit peu sur l'acétate qui a été
présenté -- on vous dit que les gaz, il y a une certaine composante qui peut être toxique, mais que
le niveau d'émissions est très faible.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

6740 Donc, vous avez... vous faites ces vérifications-là et vous les surveillez et vous demandez
les contrôles. C'est ce qu'on doit bien comprendre dans la réponse que vous faites à monsieur
Vautour?

M. CLAUDE TRUDEL :

6745 Bien, moi j'ai compris la question. Il pourra préciser, là, s'il le faut. J'ai compris que la
question était de savoir si, depuis le temps que le lieu est en exploitation, est-ce qu'on est capable
d'affirmer ou d'infirmer, à savoir s'il y a des émissions de gaz toxiques dans l'air.

6750 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Et votre réponse, si j'ai bien compris, est qu'il y a des émissions mais au niveau auquel
elles se font, elles ne seraient pas toxiques.

6755 **M. CLAUDE TRUDEL :**

C'est ça.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

6760 C'est ça qu'on a compris.

M. CLAUDE TRUDEL :

6765 Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

6770 Voilà.

M. JACQUES VAUTOUR :

6775 Alors, les outils, monsieur Trudel probablement pourrait déposer ou nous expliquer, là,
brièvement, là, quelle sorte d'outils et à quelle fréquence, là, ils font leurs relevés.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Ce sont des documents disponibles, ça, quand vous les avez, hein? Monsieur Trudel, vous pouvez les déposer, les vérifications, les contrôles.

6780

M. CLAUDE TRUDEL :

Il y a toute une série de suivis qui est faite et de normes qui sont prévues, c'est déjà inscrit dans le projet de règlement, là.

6785

Je pourrais vous citer les articles, il y en a pour les eaux souterraines, il y en a pour les eaux de surface, il y en a pour les biogaz.

Il y a une norme, entre autres, de concentration maximale de méthane pour éviter les risques de migration latérale.

6790

Mais c'est sûr que je l'ai dit tantôt, dans le cadre de l'analyse du projet, avec la directive qu'on transmet au promoteur, on va au-delà de ça, là, pour s'assurer de d'autres aspects concernant les nuisances qui ne sont pas nécessairement précisées comme telles dans le projet de règlement.

6795

Et on pourra intervenir à la pièce si on juge que le projet nécessite qu'il y ait un suivi particulier.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

6800

Ça va, monsieur Vautour?

M. JACQUES VAUTOUR :

6805

Merci beaucoup.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

6810

Merci infiniment. Et j'appelle monsieur Yvon Fiset. Est-ce que monsieur Fiset est dans la salle?

Bon. Alors, je vous remercie tous pour cette portion. Nous allons, et je le répète aussi, revenir à différents moments et si des questions, monsieur Loranger, monsieur Valcke, je vous le dis tout de suite, reviennent, attendez-vous à recevoir des questions écrites de la part de la Commission.

6815

Alors, demain, je rappelle à tout le monde que la salle n'étant pas disponible, nous allons, demain après-midi, commencer exceptionnellement nos travaux à quinze heures (15h 00).

6820

Nous aurons deux (2) heures, deux heures et demie (2½) demain après-midi de travaux. Alors, quinze heures (15 h 00) demain. À bientôt.

--À 00 h 30, L'AUDIENCE EST AJOURNÉE AU LENDEMAIN

6825 Je, soussignée, LOUISE ANNE CEGELSKI, sténographe officielle, dûment assermentée, certifie
que les pages qui précèdent contiennent la transcription exacte et fidèle de mes notes
sténographiques, le tout conformément à la Loi.

Et j'ai signé,

6830



6835

LOUISE ANNE CEGELSKI
Sténographe officielle

6840



MONIQUE CHAMPAGNE
Commissaire à l'assermentation 119809

6845